



**VISION
PROSPECTIVE
UEMOA
2040**



Huit pays, un destin commun



**VISION
PROSPECTIVE
UEMOA
2040**



Huit pays, un destin commun

Table des matières

Liste des tableaux	6
Liste des figures	7
Liste des abréviations et acronymes	9
Avant-propos du Président de la Commission de l'UEMOA	10
Résumé exécutif	11
1. Introduction	17
1.1. Présentation de l'UEMOA	18
1.2. Contexte d'élaboration et objectifs de la Vision 2040	22
1.3. Méthodologie d'élaboration de la Vision 2040 de l'UEMOA	23
2. Analyse rétrospective : les grandes leçons du passé	25
2.1. Géopolitique internationale, gouvernance, paix et sécurité	26
2.2. Situation économique, transformation structurelle et intégration régionale	33
2.3. Industries, économie numérique, énergie et secteur privé et mines	43
2.4. Aménagement du territoire, infrastructures et transports	53
2.5. Démographie, capital humain, genre et jeunesse, migration, culture et tourisme	59
2.6. Environnement, changements climatiques, politique agricole, sécurité alimentaire : un environnement naturel menacé	72
2.7. Principales réalisations de l'Union	81
3. Aspirations des parties prenantes de l'espace UEMOA	97
3.1. Aspirations au sujet de l'intégration des peuples, des États et rôle de l'UEMOA	98
3.2. Aspirations portant sur les relations avec les parties prenantes/acteurs du système et leurs implications	100
3.3. Aspirations des Organes et Institutions spécialisées de l'UEMOA	101
4. Analyse structurelle	103
4.1. Messages clés prospectifs	105
4.2. Patatoïdes majeures issues de l'agrégation des variables du système UEMOA	108

5. Scénarios	113
5.1. Profils morphologiques des scénarios globaux	115
5.2. Hypothèses des scénarios globaux et narratif du scénario de référence	116
6. Vision, les Piliers et les Orientations stratégiques	127
6.1. La Vision 2040 de l'UEMOA	128
6.2. Piliers de la Vision et Orientations stratégiques	129
6.2.1. Les piliers	129
6.2.2. Les Objectifs, orientations stratégiques et axes d'intervention	132
7. Principes directeurs et facteurs de succès	143
7.1. Principes directeurs	144
7.2. Facteurs de succès	145
7.2.1. Un cadre institutionnel efficace de mise en œuvre de la Vision	145
7.2.2. Mobilisation des ressources et financement	145
7.2.3. Partenariats, coopération et coordination	145
7.2.4. Renforcement de la fonction prospective	145
7.2.5. Suivi et évaluation	146
7.2.6. Communication, Plaidoyer et Sensibilisation	146
8. Conclusion	147
Bibliographie	149
Webographie	151
Annexes	152

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.	Situation des recettes budgétaires de l'Union de 2017 à 2021 (montant en milliards de FCFA)	28
Tableau 2.	Évolution de la situation monétaire consolidée des institutions de l'UEMOA	39
Tableau 3.	Conformité aux critères de convergence macroéconomique en 2022	40
Tableau 4.	Indice d'industrialisation des pays de l'UEMOA de 2010 à 2021	44
Tableau 5.	Évolution du taux d'utilisation d'internet en pourcentage de la population de 2000 à 2020	45
Tableau 6.	Production d'énergie primaire par source et par pays de l'espace UEMOA en ktep en 2018	46
Tableau 7.	Indices de capital humain des États membres de l'UEMOA (2020)	63
Tableau 8.	Indicateurs de pauvreté monétaire nationaux	64
Tableau 9.	Performances des États membres de l'UEMOA pour l'indice d'inégalité des sexes en 2021	68
Tableau 10.	Rente des ressources naturelles (en % du PIB, pays du Sahel, années sélectionnées)	74
Tableau 11.	Émissions de CO ₂ dans la zone UEMOA	75
Tableau 12.	Nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans la zone UEMOA de juin à août 2023	77
Tableau 13.	Liste des variables retenues par l'équipe d'experts par thème	104
Tableau 14.	Typologie des variables	105
Tableau 15.	Espace morphologique des scénarios globaux	115
Tableau 16.	Déclinaison de l'objectif global 1 en orientations stratégiques	132
Tableau 17.	Déclinaison de l'objectif stratégique en orientations stratégiques selon les départements et Organes de la commission de l'UEMOA	134
Tableau 18.	Déclinaison de l'objectif global 3 en orientations stratégiques selon les Institutions de l'UEMOA	136
Tableau 19.	Déclinaison de l'objectif global 4 en orientations stratégiques	138
Tableau 20.	Déclinaison de l'objectif global 5 en orientations stratégiques selon les départements et Organes de la commission de l'UEMOA	140

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Organigramme de l'Union	21
Figure 2. Indice de gouvernance de Ibrahim Mo pour les pays de l'espace UEMOA de 2012 à 2021	29
Figure 3. Indice de perception de la corruption au sein de l'espace UEMOA	30
Figure 4. Indice Global du Terrorisme-UEMOA	30
Figure 5. Nombre de déplacés internes de 2015 à 2022 au sein de l'espace UEMOA	31
Figure 6. Taux de croissance économique réel (en %) et contributions des composantes de la demande (en points de %)	33
Figure 7. Taux de croissance économique réel (en %) et contributions sectorielles (en points de %)	34
Figure 8. Évolution de l'inflation en moyenne annuelle dans l'UEMOA (2000-2021)	35
Figure 9. Évolution du taux de change de l'Union par rapport au dollar et au yuan	35
Figure 10. Poids des secteurs dans le PIB en pourcentage	36
Figure 11. Évolution de la structure des exportations de l'Union	36
Figure 12. Évolution des finances publiques de l'UEMOA (en % du PIB)	38
Figure 13. Dette des pays de l'UEMOA (en % du PIB)	39
Figure 14. Évolution du commerce intra-UEMOA (2004-2021)	41
Figure 15. Poids des différents secteurs de l'économie de l'Union (en pourcentage du PIB) sur la période 2000-2021	43
Figure 16. Part du secteur manufacturier dans le secteur secondaire (en %) de 2010 à 2021	44
Figure 17. Indice Business to consumer (B2C) en 2019	45
Figure 18. Évolution de la consommation finale d'énergie par source dans l'UEMOA en 2010 et en 2018 (ktep)	47
Figure 19. Carte du niveau des émissions de CO ₂ du secteur de l'énergie (hors biomasse) dans l'espace UEMOA en 2018	47
Figure 20. Évolution comparée de la part de l'investissement privé et de l'investissement public dans l'UEMOA de 2001 à 2021	48
Figure 21. Évolution des crédits accordés aux différentes catégories de clientèle de 2017 à 2021	48
Figure 22. Évolution du climat des affaires suivant les indicateurs du Doing Business de la Banque mondiale de 2016 à 2020	49
Figure 23. Évolution de l'Indice Transparency International sur la corruption au niveau des États de l'UEMOA de 2013 à 2021	50
Figure 24. Répartition inégale de la population de l'UEMOA	53
Figure 25. Taux d'urbanisation en Afrique de l'Ouest (1950-2050)	53
Figure 26. Évolution de l'espérance de vie à la naissance dans les États membres de l'UEMOA (1990-2021)	60
Figure 27. Dynamique des taux de mortalité (nombre de décès pour 1 000 personnes) dans les pays de l'UEMOA (1990-2021)	60
Figure 28. Taux de mortalité maternelle dans le monde en 2020 (cas de décès pour 100 000 naissances vivantes)	61

Figure 29. Incidence du paludisme dans le monde (nombre de cas pour 1 000 personnes à risque)	61
Figure 30. Évolution de l'indice de parité entre les sexes du taux brut de scolarisation dans les États membres de l'UEMOA	62
Figure 31. Évolution du ratio de dépendance dans l'UEMOA	66
Figure 32. Taux de chômage total et des jeunes (15-24 ans) en 2021	66
Figure 33. Proportions d'hommes et de femmes impliqués dans les emplois vulnérables dans les États membres de l'UEMOA en 2022	69
Figure 34. Situation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la zone UEMOA en mars 2021	76
Figure 35. Score de l'indice de résilience climatique pour les pays de l'Afrique de l'Ouest de 2010 à 2019	80
Figure 36. Plan d'influences/dépendances indirectes	106

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

AMF-UMOA	Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA
BAD	Banque Africaine de Développement
BCEAO	Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BOAD	Banque Ouest-Africaine de Développement
CAP	Cadre d'Actions Prioritaires
CCR-UEMOA	Chambre Consulaire Régionale de l'UEMOA
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CILSS	Comité permanent Inter-États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CO ₂	Dioxyde de carbone
CORESA	Conseil Régional de Sécurité Alimentaire
COVID	Coronavirus Disease
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
IDE	Investissement Direct Étranger
IFDD	Institut de la Francophonie pour le Développement Durable
IRED	Initiative Régionale pour l'Energie Durable
ISO	Organisation Internationale de Normalisation
MICMAC	Matrice d'Impact Croisé Multiplication Appliquée à un Croisement
ORASTEC	Observatoire Régional d'Analyse Spatiale du Territoire Communautaire
OUA	Organisation de l'Unité Africaine
PANA	Plans d'Action Nationaux d'Adaptation aux changements climatiques
PAS	Plans d'Ajustement Structurel
PAU	Politique Agricole de l'Union
PIB	Produit Intérieur Brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
PPP	Partenariat Public-Privé
PRADEF	Programme Régional d'Appui à la Décentralisation Financière
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
SDER	Schéma de Développement de l'Espace Régional
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
UA	Union Africaine
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
UMOA	Union Monétaire Ouest Africaine
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
YUAN	Unité monétaire principale de la Chine
ZLECAF	Zone de Libre-Échange Continentale Africaine
ZMAO	Zone Monétaire de l'Afrique de l'Ouest

AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE L'UEMOA

En créant le 10 janvier 1994 à Dakar, l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), l'objectif des plus Hautes Autorités de l'Union était de renforcer et de consolider l'intégration monétaire déjà en place depuis 1962 en prenant en compte la dimension économique des États membres.

L'UEMOA capitalise aujourd'hui d'importants acquis qui ont permis à l'Union de bâtir et de consolider son processus d'intégration, de disposer d'un cadre de gouvernance renforcé et de mécanismes pour régir efficacement l'espace communautaire au profit des États membres, du secteur privé et de l'ensemble de la population.

Ces acquis majeurs méritent d'être consolidés et renforcés pour relever les défis liés à l'insécurité, à l'emploi des jeunes, à la formation, à la santé, à la compétitivité et au développement économique.

Ainsi, pour renforcer notre Union et conformément aux orientations de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement, la Commission de l'UEMOA a initié, avec le soutien du Conseil des Ministres Statutaire, l'élaboration d'une nouvelle Vision à l'horizon 2040.

Le processus d'élaboration de cette Vision a suivi une approche participative régionale de prospective à long terme où les documents de prospective régionale et des États membres ont été passés en revue. Ainsi, les Plans stratégiques de développement des États membres ainsi que les études prospectives et stratégiques conduites par les Organes et les Institutions spécialisées de l'UEMOA ont servi de base à l'élaboration de la Vision 2040 de l'Union. Lors de la phase du diagnostic prospectif, les aspirations de l'ensemble des acteurs de l'intégration régionale ont aussi été collectées.



Le document de la **Vision prospective 2040 de l'UEMOA** présente les grandes tendances qui pourraient avoir un impact significatif sur l'évolution de l'espace communautaire au cours des prochaines années en lien avec les aspirations des populations et des acteurs clés du « système UEMOA ». En outre, il identifie les scénarios, la Vision et les orientations stratégiques nécessaires pour accélérer le développement de l'Union.

Je voudrais remercier les États membres, les Organes et Institutions spécialisées de l'UEMOA ainsi que l'ensemble des partenaires, pour leur disponibilité et leur accompagnement à la réalisation de ce document qui nous mènera, nous l'espérons vivement, à l'horizon 2040 vers « **L'UEMOA, un espace économique et monétaire durablement intégré, paisible et prospère, ouvert sur l'Afrique, avec une position stratégique consolidée dans le monde** ».

La **Vision prospective UEMOA 2040** est un outil précieux de référence qui contribuera à guider la planification des actions des Organes, des Institutions spécialisées et des États membres de l'UEMOA au cours des prochaines années pour consolider le processus d'intégration dans un espace durablement paisible.

Abdoulaye DIOP

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

1. Le présent document est une synthèse des rapports d'analyse qui ont ponctué l'étude prospective UEMOA 2040, notamment
 - (i) l'analyse rétrospective ;
 - (ii) les aspirations des acteurs clés du « système UEMOA » ;
 - (iii) l'analyse structurelle ;
 - (iv) la construction des scénarios ;
 - (v) la formulation de la Vision et de ses piliers.

Analyse rétrospective

2. L'analyse rétrospective fait partie de la phase de la constitution de la base de données prospectives qui vise à comprendre, grâce à une analyse systémique du passé et du présent, comment l'UEMOA est parvenue à la situation actuelle. Les résultats de cette analyse se structurent autour des points suivants : (i) Géopolitique internationale, gouvernance, paix et sécurité ; (ii) Situation économique, transformation structurelle et intégration régionale ; (iii) Industries, économie numérique, mines, énergie et secteur privé ; (iv) Aménagement du territoire, infrastructures et transports ; (v) Démographie, capital humain, jeunesse, genre, migration, culture et tourisme ; (vi) Environnement, changements climatiques, politique agricole, sécurité alimentaire.

Aspirations des acteurs clés du « système UEMOA »

3. Le rapport sur les aspirations des acteurs majeurs du « système UEMOA » a été élaboré à partir de données qualitatives (focus groupes et entretiens semi-directifs) collectées auprès desdits acteurs que sont les représentants de la société civile, du secteur privé, du secteur public et les responsables au plus haut niveau de la Commission et des autres Organes de l'UEMOA ainsi que des Institutions spécialisées de l'Union que sont la BCEAO et la BOAD. L'AMF-UMOA a également été impliquée. Des représentants des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) dans les différents pays visités ont été consultés.

Au sujet de l'intégration des peuples, des États et rôle de l'UEMOA

4. Les principales attentes du secteur public concernent, entre autres, (i) le renforcement de la sécurité, (ii) le développement des infrastructures et leurs interconnexions ainsi que l'harmonisation des politiques sectorielle et intersectorielle pour une intégration régionale effective, (iii) le renforcement des capacités institutionnelles et des ressources humaines des institutions en vue de garantir l'État de droit et un meilleur suivi-évaluation de l'exécution des programmes et projets engagés par les institutions, (iv) le renforcement de la coopération entre l'UEMOA et les autres institutions.

5. Les principales attentes du secteur privé sont notamment (i) la mise en place d'une Union effectivement intégrée sans frontières en interne avec des infrastructures routières, énergétiques etc. de qualité et intégrées ; (ii) la formation d'un marché unique ; (iii) l'amélioration et la facilitation de l'accès aux financements ; (iv) la création d'un environnement d'affaires stable ; (v) le développement du capital humain et de pôles de technologies pour l'essor industriel de l'UEMOA ; (vi) la transformation locale des produits et leur valorisation.
6. Pour la société civile, les attentes majeures relevées sont : (i) la promotion de la bonne gouvernance comme réponse au problème de sécurité et d'instabilité politique ; (ii) le renforcement du rôle de la société civile et l'effectivité du contrôle communautaire ; (iii) l'affirmation de la souveraineté de l'Union et son positionnement stratégique sur l'échiquier international et communautaire ; (iv) la promotion du développement durable pour une transition écologique ; (v) la promotion de la sécurité alimentaire et des initiatives d'emplois en faveur de la jeunesse ; (vi) l'effectivité de la libre circulation des personnes dans l'espace.
7. Concernant les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), les principales attentes énoncées portent sur : (i) la priorisation de l'éducation des jeunes filles dans les États membres de l'Union ; (ii) la promotion des actions visant une plus grande intégration régionale ; (iii) le respect des engagements pris vis-à-vis des Partenaires Techniques et Financiers en matière d'allocations budgétaires à l'éducation, à la formation professionnelle et à la santé ; (iv) l'amélioration de l'efficacité de la collaboration de la Commission de l'UEMOA avec les secteurs public et privé, la société civile et tous les Partenaires Techniques et Financiers.

Aspirations concernant l'organisation, le fonctionnement et le financement de l'UEMOA

8. Sur le plan organisationnel, le souhait est de disposer d'une Union (i) au leadership renforcé, (ii) managée au moyen des normes internationales avec des institutions communautaires fortes et compétentes à tous les niveaux.
9. Au niveau opérationnel, les souhaits portent sur la mise en place d'une Union (i) assurant une actualisation des priorités politiques des États membres pour le renforcement de l'intégration régionale qui facilite des échanges par voies ferroviaires et aériennes entre capitales (ii) veillant à l'établissement d'une économie de l'espace complètement digitalisée avec un système d'information industriel hautement performant et opérant en toute liberté dans la ZLECAF avec une fiscalité maîtrisée et (iii) forte dans le domaine du social.
10. Pour ce qui est des aspirations relatives au financement de l'Union, elles concernent : (i) l'effectivité du financement de la mise en œuvre de chaînes de valeur intégrées afin de réduire la dépendance à l'égard des importations et créer de la valeur ajoutée à travers la transformation des matières premières, (ii) le renforcement de la gouvernance financière.
11. Sur le plan de la mobilisation et de l'utilisation des ressources, les aspirations profondes sont de disposer d'une Union (i) visible et nantie d'une capacité de mobilisation de ressources par la diversification des sources de financement, (ii) disposant d'un fonds de stabilisation pour répondre aux chocs exogènes et (iii) initiant des projets intégrateurs d'envergure.

Au sujet des relations avec les parties prenantes/acteurs du système et leurs implications

12. Les aspirations des acteurs des secteurs public/privé/société civile/PTF concernant les relations de coopération et de collaboration sont résumées ci-après : (i) une coopération de l'Union avec les partenaires techniques actuels sur les priorités communes ; (ii) la création d'un cadre de collaboration entre les PTF et la société civile afin d'assurer une meilleure coordination des projets ; (iii) la mise en place d'un cadre d'harmonisation des outils d'encadrement et d'accompagnement des entreprises afin de les rendre compétitives et de réduire les disparités entre États membres ; (iv) l'implication du secteur privé dans la mobilisation des ressources destinées au développement de la zone ; (v) l'élargissement des possibilités de coopération, de synergie d'actions, de cofinancement avec les Partenaires Techniques et Financiers dans le cadre de la mise en œuvre de projets régionaux dans les domaines d'intérêt prioritaire actuel qui impacteront la vie quotidienne des femmes, des jeunes et (vi) le renforcement de la coopération de l'UEMOA avec les autres institutions/organisations régionales.
13. Au titre de la coopération avec la CEDEAO, le souhait exprimé est de faire de l'UEMOA, un espace communautaire dynamique et fort dans sa coopération avec cette organisation régionale ; (ii) parvenir à une UEMOA et une CEDEAO complémentaire avec une reconnaissance mutuelle de leurs compétences afin de construire un espace sous-régional harmonisé ; (iii) travailler en bonne intelligence avec la CEDEAO pour éviter le chevauchement des projets et (iv) coopérer efficacement à l'avènement de la monnaie unique.
14. Enfin, pour ce qui est de la coopération avec les autres partenaires techniques, les aspirations ci-après ont été recensées : (i) l'élargissement des possibilités de coopération, de synergie d'actions, de financement dans le cadre de la mise en œuvre de projets régionaux dans les domaines d'intérêt prioritaire (paix et sécurité) et (ii) le positionnement géostratégique et géopolitique conforme aux aspirations du peuple et participant au rayonnement et à la promotion du développement socioéconomique de l'Union.

L'analyse structurelle

15. La phase de l'analyse structurelle s'est déroulée de façon participative. Elle a été réalisée par un groupe de travail de 17 personnes, composé d'acteurs et d'experts du domaine étudié issus de la Commission de l'UEMOA, de l'administration publique, du secteur privé et de la société civile des États membres de l'UEMOA.
16. L'analyse du positionnement des 43 variables retenues (issues des résultats de l'analyse rétrospective) lors de l'analyse structurelle a permis de dégager les messages clés d'avenir, et de mettre en évidence les enjeux et défis futurs auxquels fait face le système UEMOA.
17. Ainsi, il est ressorti que le système UEMOA est sous l'influence de variables endogènes, à savoir la sécurité, l'urbanisation, la pauvreté, l'identité culturelle, la gouvernance institutionnelle et des mutations de l'environnement géopolitique. Les variables endogènes telles que la sécurité, l'urbanisation, la pauvreté, la gouvernance institutionnelle ainsi que l'identité culturelle (désignant l'ensemble des manifestations socioculturelles, à savoir les croyances, traditions, symboles, coutumes et valeurs partagées par les populations de l'Union) influencent significativement la dynamique de développement de l'Union, qui se trouve également affectée par le contexte international, notamment les influences extérieures, à travers la variable « Géopolitique internationale ».

18. De grands enjeux relatifs au développement du capital humain (éducation, formation technique et professionnelle, santé), de l'industrie, de l'économie numérique, de l'agriculture ainsi que le renforcement du processus d'intégration régionale sont au cœur du développement actuel et futur de l'UEMOA. L'éducation se positionne comme l'épicentre des rapports d'influences les plus importants.
19. La surveillance multilatérale, le renforcement de la viabilité de la dette et par conséquent le financement des économies, la lutte contre la corruption, la maîtrise de la démographie, la promotion de l'État de droit peuvent être employés comme des leviers secondaires ou servir de base pour d'éventuelles mesures d'accompagnement dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques au niveau de l'espace UEMOA.
20. L'analyse a permis d'identifier 4 patatoïdes majeures ou thèmes prospectifs que sont : (i) transformation structurelle et développement durable ; (ii) dynamiques géopolitique, macroéconomique et institutionnelle ; (iii) infrastructures et aménagement du territoire, (iv) capital humain, identités culturelles et bien-être social. Celles-ci serviront à l'élaboration des scénarios en vue de la Vision de l'UEMOA à l'horizon 2040.

Les scénarios

21. Les scénarios décrivent les futurs possibles de l'espace UEMOA jusqu'en 2040. Ils ont été construits à partir de la démarche de l'analyse morphologique, et en deux étapes. Premièrement, la combinaison des hypothèses à l'intérieur de chacun des quatre thèmes prospectifs issus de l'analyse structurelle (i) Transformation structurelle et développement durable ; (ii) Dynamiques géopolitique, macroéconomique et institutionnelle ; (iii) Infrastructures et aménagement du territoire et (iv) Capital humain, identités culturelles et bien-être social, a donné les profils de scénarios thématiques. Dans un second temps, la combinaison des scénarios thématiques a permis de définir les scénarios globaux.
22. Ces différents scénarios globaux ont été baptisés à travers des noms évocateurs et font l'objet d'un exposé narratif qui explicite ces futurs possibles. Le scénario global pessimiste est symbolisé par l'image du "délacement des lianes" en référence au logo de l'UEMOA qui représente deux formes dynamiques et elliptiques qui, malgré leurs spécificités, s'entremêlent pour exprimer les notions de solidarité et de complémentarité des États et des peuples de l'Union. En raison des contraintes auxquelles elle fait face, les lianes qui symbolisent également la force collective et la résilience sont désormais devenues des entraves, l'emprisonnant dans un réseau complexe de défis insurmontables, laissant peu de place à l'optimisme.
23. Le scénario tendanciel est, quant à lui, représenté par l'image d'une "**UEMOA sur le Fil du Rasoir**", le scénario alternatif par l'image du "vol de grues couronnées" et enfin le scénario optimiste par "l'aigle majestueux"

La Vision 2040 de l'UEMOA et ses piliers

24. Le scénario alternatif dénommé « **le vol des grues couronnées** » est le scénario de référence retenu pour bâtir la Vision, car plus réaliste sur un horizon de 17 ans.
25. La Vision 2040 de l'UEMOA qui a été retenue est : « **L'UEMOA, un espace économique et monétaire durablement intégré, paisible et prospère, ouvert sur l'Afrique, avec une position stratégique consolidée dans le monde** ».
26. Cette Vision a été déclinée en piliers reformulés, en outre, en Objectifs stratégiques avant d'être traduite en Orientations stratégiques. Les cinq (5) piliers issus de la Vision sont :

Pilier 1 : L'UEMOA, un espace sécurisé doté d'institutions fortes ;

Pilier 2 : L'UEMOA, un espace économique, monétaire et financier durable, et prospère ;

Pilier 3 : L'UEMOA, catalyseur de l'aboutissement de l'intégration en Afrique de l'Ouest ;

Pilier 4 : L'UEMOA, un espace avec une population épanouie ;

Pilier 5 : L'UEMOA, une Union consolidant sa position stratégique sur les scènes régionale et internationale.



1

Introduction

1.1. Présentation de l'UEMOA

L'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) est une organisation régionale qui regroupe huit (8) pays d'Afrique de l'Ouest, à savoir, le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo. L'UEMOA a été créée en 1994 dans le but de promouvoir l'intégration économique et monétaire entre ses membres.

Cette Union dispose d'une monnaie commune, le franc CFA, utilisée par l'ensemble des États membres. Cette monnaie est émise par la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), qui est l'institution monétaire de l'UEMOA. Le franc CFA est arrimé à l'euro par une parité fixe, ce qui garantit une stabilité monétaire au sein de l'Union.

Dans le cadre du processus d'intégration régionale, l'UEMOA vise à promouvoir la stabilité économique, la croissance durable et le développement harmonieux de ses États membres. Pour atteindre ces objectifs,

elle met en place des politiques communes dans plusieurs domaines, à savoir la politique monétaire, la politique budgétaire, la politique commerciale, la politique agricole et la politique de développement régional, etc.

L'UEMOA favorise également l'intégration économique entre ses membres en encourageant la libre circulation des personnes, des biens, des capitaux et des services à travers cet espace. En outre, elle promeut le commerce intrarégional, facilite les investissements et contribue à la mise en place des infrastructures régionales pour soutenir le développement économique.

L'Union œuvre également au renforcement des institutions régionales et nationales, à la promotion de la transparence et de la responsabilité, ainsi qu'au renforcement de la participation citoyenne dans le processus de prise de décision au sein des États membres.

En termes d'architecture, l'UEMOA est organisée autour de plusieurs institutions clés qui sont chargées de la mise en œuvre de ses objectifs et politiques. L'UEMOA est constituée des principaux Organes suivants :

(i) les Organes de direction

- Organe suprême de l'Union, la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement, définit les grandes orientations de la politique de l'Union et se réunit au moins une fois l'an, en session ordinaire ;
- Le Conseil des Ministres Statutaire de l'UEMOA assure la mise en œuvre des orientations générales définies par la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement. Il arrête le budget de l'Union ;
- La Commission de l'UEMOA est l'Organe exécutif de l'Union. Elle est composée de membres nommés par les États membres et est dirigée par un Président. Elle exerce, en vue du bon fonctionnement et de l'intérêt général de l'Union. À cet effet, elle transmet à la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement et au Conseil des Ministres Statutaire, les recommandations et les avis qu'elle juge utiles à la préservation et au développement de l'Union. Elle exerce également, par délégation expresse du Conseil et sous son contrôle, le pouvoir d'exécution des actes qu'il prend et exécute le budget de l'Union. Par ailleurs, la Commission recueille toutes les informations utiles à l'accomplissement de sa mission, établit un rapport général annuel sur le fonctionnement et l'évolution de l'Union, élaboré un programme d'action soumis par son Président, à la session du Parlement, qui suit sa nomination. La Commission assure également la publication du Bulletin officiel de l'Union.

(ii) un Organe Interparlementaire

Dans le schéma de fonctionnement de l'UEMOA, le Comité Interparlementaire (CIP) est un Organe de contrôle démocratique qui a été créé par l'article 35 du Traité constitutif de l'Union. Il constitue une véritable représentation des populations de l'UEMOA, dans leur diversité culturelle, intellectuelle et professionnelle en vue de leur meilleure implication à l'édifice de la gouvernance démocratique, économique et politique.

(iii) les Organes de contrôle juridictionnel

Au nombre de deux (2), à savoir la Cour de Justice et la Cour des Comptes.

- La Cour de Justice veille à l'interprétation uniforme du droit communautaire et à son application et juge, notamment, les manquements des États à leurs "obligations communautaires". Elle arbitre les conflits entre les États membres ou entre l'Union et ses agents ;
- La Cour des Comptes contrôle les comptes des Organes de l'Union, et la fiabilité des données budgétaires nécessaires à l'exercice de la surveillance multilatérale.

(iv) les Organes consultatifs

La Chambre Consulaire Régionale (CCR), Organe consultatif, est chargée de réaliser l'implication effective du secteur privé dans le processus d'intégration de l'UEMOA, notamment par :

- la participation à la réflexion sur le processus d'intégration et la mise en œuvre des réformes arrêtées par les Organes compétents de l'Union ;
- la promotion des échanges commerciaux et des investissements dans l'Union ;
- l'appui technique aux Chambres Consulaires nationales et à leurs autres membres.

Le Conseil du Travail et du Dialogue Social (CTDS) a été créé par l'Acte additionnel n°02/2009/CCEG/UEMOA du 17 mars 2009 pris par la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union. Le CTDS est un Organe consultatif qui a pour objectif de réaliser l'implication effective de tous les acteurs non étatiques dans le processus d'intégration de l'UEMOA.

Le Conseil des Collectivités Territoriales est un Organe consultatif de l'Union créé par Acte additionnel n°02/CCEG/UEMOA/2011 du 30 mai 2011 de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement. Par cet Acte, l'Union donne un signal politique clair pour une meilleure implication des collectivités territoriales dans le processus d'intégration, pour relever les défis de la mondialisation, promouvoir un système de gouvernance multi niveaux et prendre en compte les préoccupations des populations dans les politiques et programmes communautaires de développement.

(v) les Institutions spécialisées autonomes

En l'occurrence, la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD) :

- la BCEAO est l'institut d'émission monétaire de l'UEMOA. Elle veille, entre autres, à définir et mettre en œuvre la politique monétaire au sein de l'UMOA, à assurer la stabilité du système bancaire et financier de l'UMOA, à promouvoir le bon fonctionnement et assurer la supervision et la sécurité des systèmes de paiement dans l'UMOA, à mettre en œuvre la politique de change de l'UMOA dans les conditions arrêtées par le Conseil des Ministres, à gérer les réserves officielles de change des États membres de l'UMOA.

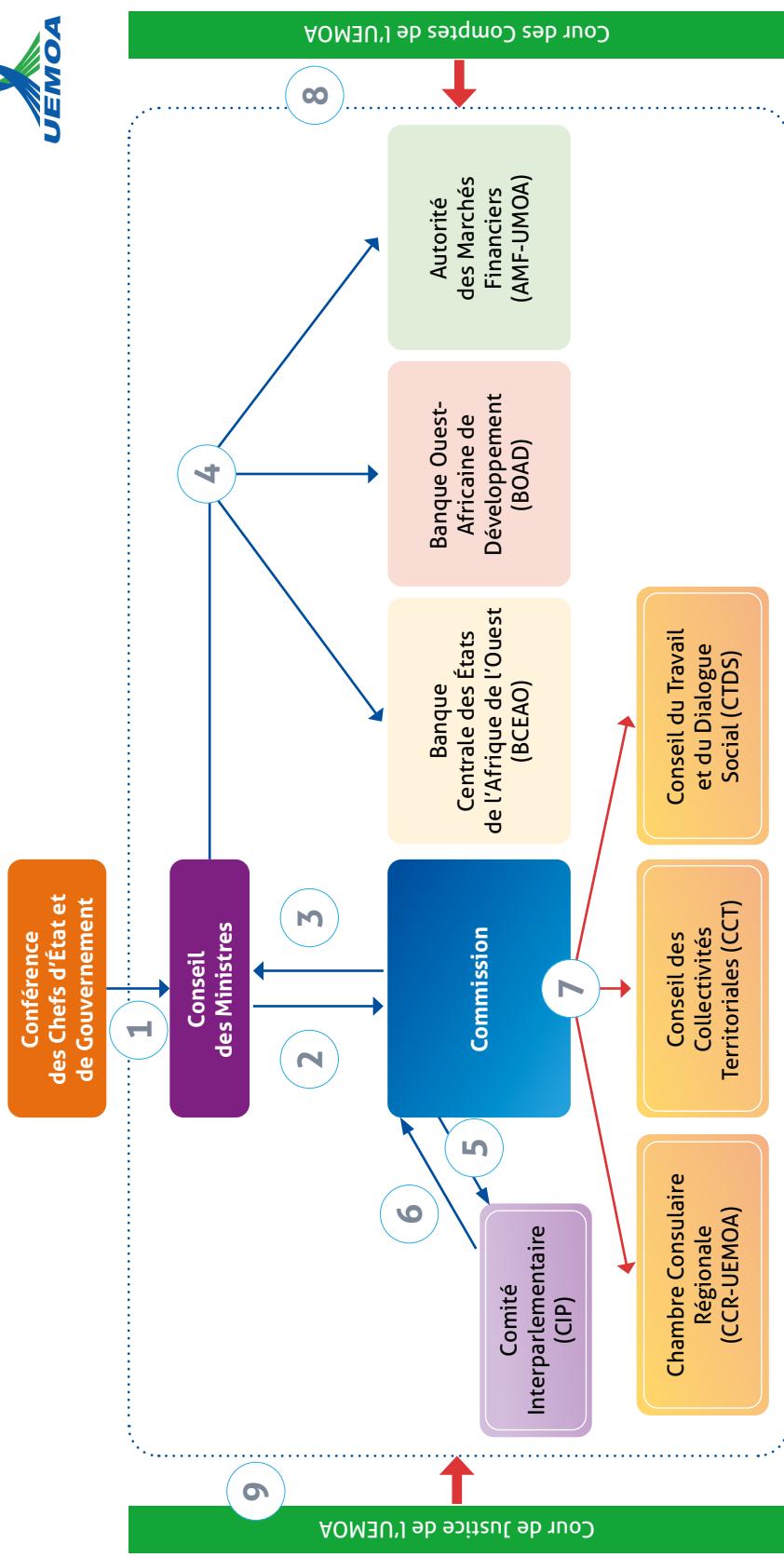
La Banque Centrale peut également conduire, dans le respect de l'équilibre monétaire, des missions ou projets spécifiques qui concourent à l'amélioration de l'environnement de la politique monétaire, à la diversification ainsi qu'au renforcement du système financier de l'UMOA et des capacités techniques et professionnelles dans le secteur bancaire et financier ;

- la BOAD a pour objet de promouvoir le développement équilibré des États membres et de contribuer à la réalisation de l'intégration économique de l'Afrique de l'Ouest. Elle exerce ses activités dans le respect des normes environnementales et de sécurité financière internationales, communautaires et nationales. En outre, la Banque, directement ou par l'intermédiaire de filiale, de fonds spéciaux ou de tout autre instrument créés à son initiative ou à l'initiative de tiers ou encore d'institutions financières nationales, contribue notamment (i) à la collecte de disponibilités intérieures en conformité avec les normes ou réglementations communautaires et nationales ; (ii) à la recherche de capitaux extérieurs par emprunts ou obtention de fonds de concours non remboursables ; (iii) au financement par participation au capital, par octroi de prêts, d'avals, de garanties, de bonification d'intérêts et par tous autres modes de financement conformes aux réglementations internationales, communautaires et nationales ; (iv) à la mise en œuvre d'activités de conseils, d'assistance des personnes morales publiques ou privées ressortissantes de l'Union ; (v) à l'élaboration et à l'appréciation technique et financière des projets de développement, et (vi) à la création et au fonctionnement des organismes chargés de leur exécution.

En outre, l'Union est dotée d'une Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine (AMF-UMOA), dont les actions visent, entre autres, l'attractivité du marché financier régional et la protection des épargnants.



Figure 1. Organigramme de l'Union



Légende :

1. Définition des grandes orientations de la politique de l'Union ;
2. Mise en œuvre des orientations générales ;
3. Initiative et propositions d'actes normatifs ;
4. Mise en œuvre des orientations générales ;
5. Soumission du programme d'actions et transmission du rapport annuel sur le fonctionnement de l'Union ;
6. Réolutions et questions orales ou écrites ;
7. Consultations ;
8. Contrôle des comptes des Organes de l'Union ;
9. Garant du respect du droit quant à l'interprétation et à l'application du Traité et des actes subséquents.

1.2. Contexte et objectifs de l'élaboration de la Vision 2040

Dans le cadre de la poursuite de son mandat, la Commission de l'UEMOA avait initié, en 2009, une étude prospective qui a débouché sur un rapport intitulé « l'UEMOA en 2020 ». Ladite étude a identifié les défis liés à l'intégration au sein de cet espace, les grands enjeux auxquels l'Union devait faire face, les facteurs majeurs devant conditionner son évolution ainsi que les scénarios les plus importants qui pourraient marquer les étapes de son devenir. Cependant, les résultats de cette étude prospective n'ont pu être suffisamment valorisés. L'année 2020, année d'échéance de la Vision, objet de cette étude, et la période post-2020 sont marquées par de nombreuses incertitudes liées aux chocs induits par la pandémie de COVID-19, la guerre en Ukraine, les mutations géopolitiques et la persistance des problèmes sécuritaires dans l'Union.

Ces incertitudes accroissent la nécessité de doter la zone, pour les années à venir, d'une vision et de plans stratégiques à moyen terme pour son opérationnalisation.

L'élaboration de cette Vision constitue une priorité pour la Commission de l'UEMOA qui l'a inscrite dans sa feuille de route dénommée Cadre d'Actions Prioritaires pour la période 2021-2025 (CAP 2025). Sous le leadership de la Commission de l'UEMOA, de la BCEAO, de la BOAD et de l'AMF, l'élaboration du document de Vision, assurée par le groupement Cellule d'Analyse des Politiques Économiques du Cires (CAPEC) - Chaire UNESCO « Anticipation, Prospective et Territoires Durables (CUAPTD) » de l'Université Alassane OUATTARA (UAO), a suivi un processus inclusif et participatif.

1.3. Méthodologie d'élaboration de la Vision 2040 de l'UEMOA



L'élaboration de la nouvelle Vision prospective 2040 de l'UEMOA visait les objectifs suivants :

- (i) fournir une perspective à long terme et approfondie des opportunités et défis actuels auxquels l'Union est confrontée ;
- (ii) explorer les grandes tendances régionales qui pourraient avoir un impact significatif sur la région au cours des 17 prochaines années ;
- (iii) identifier les aspirations des populations et des acteurs clés de l'UEMOA et les scénarios, la vision, les orientations stratégiques pour la réalisation de la nouvelle Vision.

Ainsi, le processus d'élaboration de la Vision a suivi une approche régionale de prospective stratégique à long terme. La revue des documents de prospective régionale (CEDEAO 2050) et des États membres, des plans stratégiques de développement des pays de l'Union ainsi que de toutes les études prospectives et stratégiques conduites par la Commission et ses institutions spécialisées a permis de ressortir six (6) thèmes pour la rétrospective.



(i) Géopolitique internationale, gouvernance, paix et sécurité



(ii) Situation économique, transformation structurelle et intégration régionale



(iii) Industries, économie numérique, énergie, secteur privé et mines



(iv) Aménagement du territoire, infrastructures et transports



(v) Démographie, capital humain, genre et jeunesse, migration, culture et tourisme



(vi) Environnement, changements climatiques, politique agricole et sécurité alimentaire

La base de données produite a été couplée aux aspirations des populations de cette Union recueillies lors de missions conduites dans tous les États membres de l'Union¹. Ce bilan rétro-prospectif a permis de dresser la liste des variables qui a servi à la réalisation de l'analyse structurelle du système UEMOA pour l'identification des facteurs clés de développement de l'Union qui ont été utiles à la construction des futurs possibles et souhaitables pour la prospérité de la région. Le futur désiré par les différentes parties prenantes de l'exercice a servi de socle à la formulation de la Vision de l'Union à l'horizon 2040 qui a été déclinée en Orientations stratégiques.

¹ Le Mali n'a pu être visité en raison de sa suspension de l'UEMOA au moment de ces missions de collecte des aspirations des acteurs.



2

Analyse rétrospective : les grandes leçons du passé

2.1. Géopolitique internationale, gouvernance, paix et sécurité



Géopolitique internationale

L'UEMOA occupe une place importante dans la géopolitique internationale en tant qu'acteur régional influent en Afrique de l'Ouest. En favorisant la coopération économique, monétaire et financière entre ses Etats membres, cette Union contribue à renforcer l'unité régionale et à promouvoir la stabilité économique. En outre, en raison de la taille de sa population, de sa géographie, de ses ressources naturelles et de son potentiel économique, l'UEMOA a acquis une certaine influence et une position stratégique dans la région.

Les pays membres de l'UEMOA appartiennent à de multiples organisations sous-régionales et régionales entraînant des cadres de coopération régionale qui se chevauchent, à l'instar de la CEDEAO et l'Union Africaine. L'émergence de l'Alliance des États du Sahel (AES)² marque une rupture régionale significative, mettant en évidence des priorités contrastées entre les pays sahéliens et le reste de l'Afrique de l'Ouest. Alors que la CEDEAO et l'UEMOA privilégient une gouvernance démocratique et une intégration régionale fondée sur des règles strictes, l'AES adopte une approche souverainiste et sécuritaire, plus alignée sur les réalités spécifiques du Sahel.

Ces visions opposées exacerbent les tensions, fragilisant la stabilité régionale et réduisant l'efficacité des mécanismes de coopération. Sur le plan international, la CEDEAO et l'UEMOA maintiennent une proximité avec les partenaires occidentaux, tandis que l'AES cherche de nouveaux alliés, notamment la Russie, bouleversant ainsi les équilibres

géopolitiques traditionnels en Afrique de l'Ouest.

Les pays de l'UEMOA sont aussi membres de l'Union Africaine (UA), ayant succédé à l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) en 1999. L'UA sert, entre autres, de cadre pour la défense efficace des intérêts communs et de courroie de transmission des positions des États membres, notamment sur des questions d'intérêt commun, auprès des instances internationales.

En plus de ces institutions, il convient également de relever que les pays de l'UEMOA ont tous souscrit à la zone de libre-échange continental (ZLECAF). Cet accord sur la Zone de Libre-Échange Africaine (ZLECAF) créera la plus grande zone de libre-échange au monde, vu le nombre de pays participants. Le pacte relie 1,3 milliard de personnes dans 55 pays. Il a la capacité de soustraire 30 millions de personnes de l'extrême pauvreté, mais la réalisation de son plein potentiel dépendra de la mise en place de réformes politiques importantes et de mesures de facilitation du commerce.

En outre, pour garder le cap du développement économique, l'UEMOA entretient très utilement de nombreuses relations bilatérales, régionales et multilatérales avec des puissances économiques. Pendant longtemps, la France a été le principal partenaire bilatéral de la zone UEMOA. Cependant, son poids économique, face à la compétition géopolitique en Afrique, est de plus en plus remis en cause par l'émergence de nouveaux Partenaires Techniques et Financiers (PTF) tels que la Chine, l'Inde, etc.

² L'Alliance des États du Sahel (AES)², encore appelée Liptako-Gourma, est un pacte de défense mutuelle conclu entre le Mali, le Niger et le Burkina Faso le 16 septembre 2023.

Par ailleurs, l'on assiste également à l'émergence d'autres partenaires stratégiques sur le plan géopolitique tels que la Russie. Cette dernière est de plus en plus présente dans les domaines économiques, politique et militaire. Au cours de la dernière décennie, les crises militaro-politiques dans certains pays de la zone UEMOA ont laissé présager une bataille géopolitique entre le partenaire traditionnel qu'est la France et la Russie. À l'instar des autres pays émergents, la Turquie tend aussi à renforcer sa présence en Afrique, à travers une attitude pragmatique.

Au titre des relations multilatérales, il convient de relever que la Banque mondiale demeure un partenaire important qui soutient l'UEMOA et ses pays membres dans le développement

de la région et l'approfondissement du processus d'intégration régionale. L'Union européenne reste, quant à elle, un des principaux bailleurs de fonds de l'UEMOA et de ses États membres. Pour sa part, la BAD apporte son soutien financier à l'Union, notamment par des prêts aux États membres et la prise de participation au capital de la BOAD.

Au total, dans l'UEMOA comme dans tout autre système, il existe plusieurs pôles de pouvoir et d'intérêts géopolitique et géostratégique en jeu. Ceux-ci sont polymorphes, englobant des sphères d'intérêt différencierées : politique, sociale, économique, religieuse, culturelle et symbolique. Ces intérêts ont un héritage et une légitimité à la fois endogènes et exogènes.

Gouvernance institutionnelle de l'UEMOA

L'UEMOA a établi un cadre réglementaire, institutionnel et organisationnel comprenant divers Organes auxquels les États membres transfèrent une partie de leurs pouvoirs, conformément aux compétences définies par le Traité fondateur. Ces Organes comprennent des instances de direction telles que la Conférence des chefs d'État et de Gouvernement, le Conseil des Ministres ainsi que la Commission de l'UEMOA. L'Union comprend également des entités de contrôle juridictionnel et démocratique que sont la Cour de Justice, la Cour des Comptes et le Comité Interparlementaire. En outre, l'Union est dotée d'Institutions spécialisées autonomes, à savoir la BCEAO, la BOAD et un pôle public opérationnel du marché financier constitué de l'AMF-UMOA ainsi que des structures consultatives en exercice qui sont : la Chambre Consulaire Régionale, le Conseil des Collectivités Territoriales,

le Conseil du Travail et du Dialogue Social.



L'UEMOA fonctionne en suivant le principe de subsidiarité, qui préconise que les problèmes majeurs soient traités au niveau de l'Union lorsque les politiques nationales ne sont pas efficaces. Ce principe vise à préserver les compétences des États dans la mise en œuvre de leurs politiques tout en les renforçant en collaboration avec l'Union lorsque les objectifs et les actions dépassent leurs capacités nationales.

Depuis 2016, les mécanismes de financement de la Commission de l'UEMOA ont évolué pour refléter les nouvelles orientations prises par les instances supérieures de l'Union ; c'est le cas de la réduction des coûts de fonctionnement de ses Organes. Le budget des Organes de l'UEMOA est financé par des recettes provenant de ressources propres et de ressources extérieures.

Les ressources propres sont essentiellement constituées des produits du Prélèvement Communautaire de Solidarité (PCS), des produits des placements de fonds de l'Union, de vente de Dossiers d'Appel d'Offres, des redevances pour autorisation de mise sur le marché des médicaments vétérinaires. Les ressources extérieures sont composées des subventions ou aides financières des Partenaires Techniques et Financiers.

**Tableau 1. Situation des recettes budgétaires de l'Union de 2017 à 2021
(montant en milliards de FCFA)**

Nature des ressources	Années					
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Ressources propres	157,276	134,728	198,887	135,090	122,915	143,859
dont PCS	100,098	93,125	97,090	79,447	125,253	134,437
autres ressources propres	57,178	41,603	101,797	55,642	17,662	9,422
Ressources extérieures	11,056	20,297	6,444	3,297	12,309	10,772
TOTAL	168,332	155,025	205,331	138,387	155,234	154,631

Source : Commission de l'UEMOA (DB)

Entre 2017 et 2022, les ressources du budget de l'Union ont évolué de manière sinuueuse à cause de la révision à la baisse du taux du PCS et du recours à la trésorerie des fonds structurels (dépôts du FAIR et du FRDA) pour financer la sécurité et alléger les effets de la COVID-19.

Les institutions au sein de l'UEMOA entretiennent des relations de coopération mutuelle, mais elles ont mis en évidence certaines difficultés dans leurs rapports avec la Commission. Les institutions soulignent que l'UEMOA fait face à des problèmes de gouvernance politique et économique, entraînant

des retards dans la mise en œuvre des programmes régionaux. Les autres parties prenantes du système UEMOA³ rencontrent également des difficultés dans leurs relations avec la Commission de l'UEMOA. C'est le cas de l'arrimage des textes nationaux et régionaux ainsi que l'harmonisation des programmes de la Commission avec ceux des pays au sujet des priorités communautaires. De plus, les populations ont une connaissance très limitée des Institutions de l'UEMOA et de leurs activités. Cela dénote la faiblesse du niveau de coopération avec la société civile.

³ Le secteur public, le secteur privé, la société civile et les Partenaires Techniques et Financiers internationaux.

Gouvernance, paix et sécurité dans les États membres



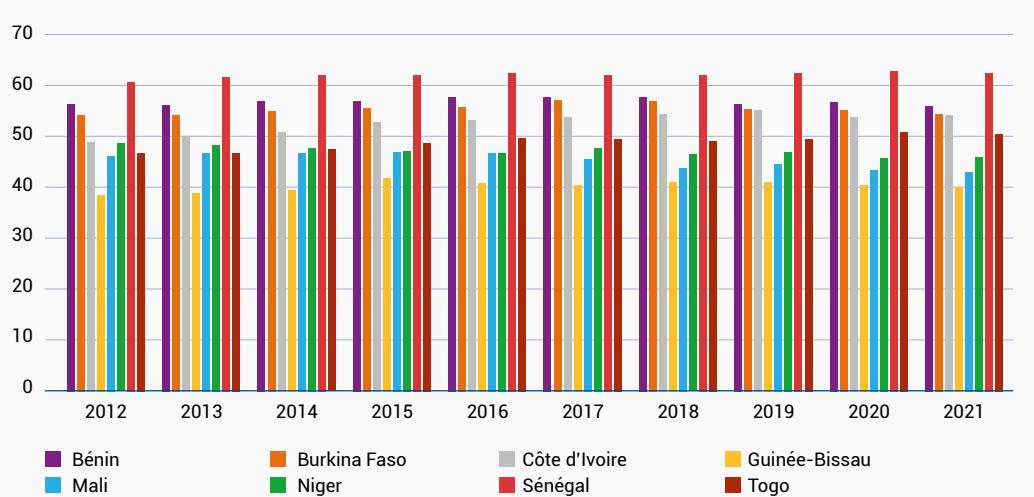
La multiplication des changements de gouvernement anticonstitutionnels est devenue une tendance préoccupante au sein de l'espace UEMOA. Ces changements mettent en péril les avancées démocratiques de la région et sont souvent motivés par la persistance des déficits en matière de gouvernance, notamment le manque de transparence dans la gestion publique et le manque d'équité dans l'allocation des deniers publics, la gestion de l'insécurité, les révisions constitutionnelles ou les crises de succession. Au cours de la période 2020-2023, l'UEMOA a été marquée par trois changements contraires à l'ordre constitutionnel prétabli au Mali, au Burkina Faso et au Niger et des tentatives de coup d'État en Guinée-Bissau.

La prévention des coups d'État et des changements des constitutions au sein de la zone UEMOA requiert donc une approche globale et coordonnée impliquant les gouvernements nationaux, les organisations

régionales, la société civile et la communauté internationale. Il serait également approprié d'instaurer des mesures, des politiques et des réformes ayant pour objectif de garantir le respect des principes de gouvernance démocratique.

Au niveau de l'état de la gouvernance dans les pays de l'UEMOA, l'indice de bonne gouvernance de Ibrahim Mo noté sur une échelle de 0 à 100 a connu des évolutions légères et fluctuantes. Il a enregistré une augmentation initiale jusqu'en 2017, suivie d'une légère diminution. Au cours de cette période, le score de l'indice de gouvernance est resté relativement stable, marqué par des variations modestes. La figure 2 met en exergue la faiblesse des institutions des États de la zone UEMOA. Seuls le Sénégal et le Bénin parviennent à obtenir de bons scores de gouvernance. Il est donc crucial de renforcer la gouvernance et les institutions au sein de la zone UEMOA.

Figure 2. Indice de gouvernance de Ibrahim Mo pour les pays de l'espace UEMOA de 2012 à 2021

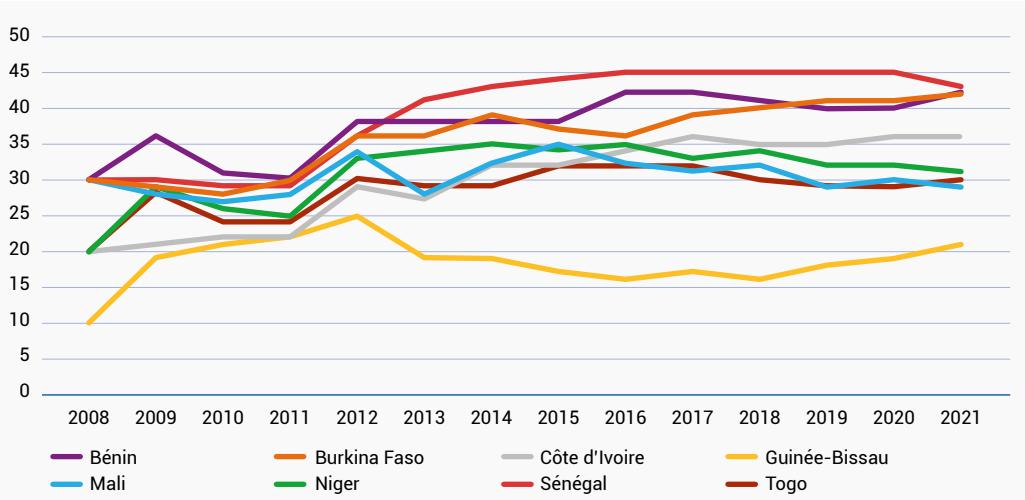


Source : Auteurs, à partir des indices Mo Ibrahim Fondation (2022)

En matière de gouvernance économique, le Conseil des Ministres de l'UEMOA a adopté de 2009 à 2012, huit directives visant à rénover le cadre harmonisé des Finances Publiques au sein de l'UEMOA, en prenant en compte de nouvelles normes et techniques de

gestion des finances publiques et en s'alignant sur les meilleures pratiques internationales. Cependant, malgré ces avancées notables, la corruption persiste. L'analyse de la figure 3 met en exergue la hausse de la corruption au niveau des pays de l'UEMOA.

Figure 3. Indice de perception de la corruption au sein de l'espace UEMOA

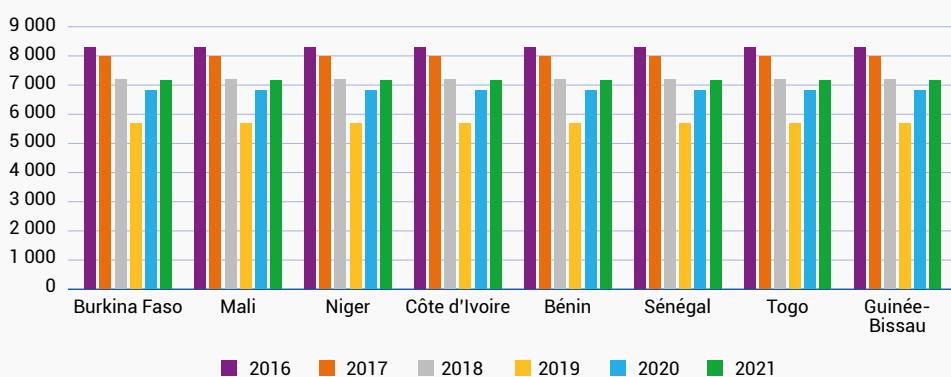


Source : Auteurs, à partir des indices IPC de Transparency International (2022)

En outre, le climat de sécurité est constamment fragilisé, représentant ainsi une menace pour la paix dans la zone UEMOA au cours de la dernière décennie. Les principaux troubles enregistrés, au cours des années récentes, ont concerné les contestations politiques et la menace terroriste, notamment dans

le Sahel. Comme l'indique la figure 4, le terrorisme demeure une menace constante pour tous les pays de l'UEMOA. En effet, on observe une tendance à la hausse de l'indice global du terrorisme tant dans les pays du Sahel que dans les pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest.

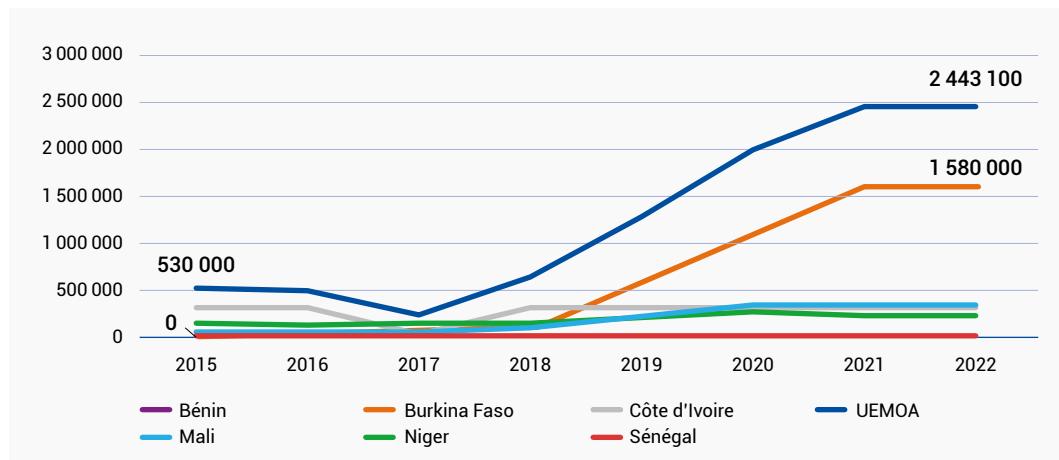
Figure 4. Indice Global du Terrorisme-UEMOA



Source : Auteurs à partir des données de Institute of Economics and Peace (2022)

L'UEMOA connaît également une hausse continue de déplacés internes à cause de la situation sécuritaire préoccupante de l'extrémisme violent dans les pays du Sahel. Le nombre de personnes déplacées internes dans l'UEMOA est passé de 530 000 en 2015 à 2 443 100 en 2022, dont près de 65% causés par l'instabilité au Burkina Faso (figure 5).

Figure 5. Nombre de déplacés internes de 2015 à 2022 au sein de l'espace UEMOA



Source : Auteurs, à partir des données de l'UNHCR/OIM (2023)



Les défis, tendances lourdes et germes de changement liés à la géopolitique internationale, à la gouvernance, à la paix et sécurité

L'UEMOA a su assurer l'harmonisation du cadre communautaire, obtenir l'engagement de ses membres à appliquer les directives et règlements, contribuer à la mise en œuvre des programmes économiques régionaux et d'une procédure de surveillance multilatérale pour l'évaluation des programmes de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité. En outre, les agences et Institutions spécialisées de l'UEMOA bénéficient d'assistances techniques et d'appuis de la part des autres organisations.

Cependant, de nombreux défis restent à relever. L'internalisation et la mise en œuvre des textes, directives et programmes n'est pas intégrale, créant ainsi d'importantes disparités entre les pays. Ceci est le cas notamment des dispositions relatives à la libre circulation des marchandises et des professions libérales dont l'application varie d'un pays à l'autre. Sur ce point précis, il convient de noter que des problèmes liés à la sécurité aux frontières, la corruption et la bureaucratie sont également des facteurs qui contribuent à la faible application des directives sur la libre circulation des personnes et des biens, malgré des efforts consentis. Ainsi, au niveau de l'application des décisions, l'on note qu'il existe un écart parfois important entre les résolutions et les faits. En termes de visibilité, il apparaît que les activités de l'UEMOA sont peu connues, induisant un faible niveau de

coopération avec la société civile. En matière de démocratie, un recul est observé ces dernières années dans certains États.

Aussi, l'analyse rétrospective met-elle en évidence deux facteurs importants qui caractérisent les tendances lourdes au sein de l'Union. Il s'agit de la menace terroriste et des déficits en matière de gouvernance, avec une persistance de la corruption. L'essor du terrorisme est alarmant, avec une augmentation exponentielle du nombre d'attaques (multiplié par 24) au cours des cinq dernières années. Cette escalade a entraîné une multiplication par cinq du nombre de décès et une hausse du nombre de personnes déplacées à l'intérieur de l'Union. En ce qui concerne la corruption, il ressort que les dispositifs en place dans les États pour l'endiguer ne semblent pas produire des résultats probants.

En dehors de ces tendances lourdes, les mutations géopolitiques contemporaines, à savoir les tensions entre les États-Unis et la Chine, et l'affirmation croissante de nouvelles puissances à l'instar de la Russie sur la scène internationale semblent façonner un nouveau monde qui pourrait fortement affecter l'avenir de l'Union. Dans ce contexte, l'UEMOA devrait trouver les ressorts nécessaires pour réduire sa vulnérabilité à ces évolutions et en tirer le meilleur parti.

2.2. Situation économique, transformation structurelle et intégration régionale

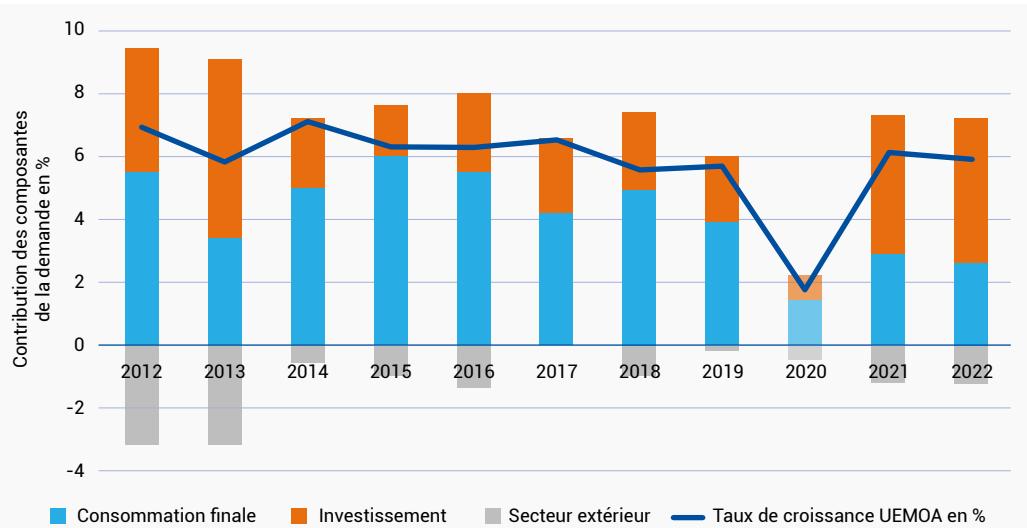
Croissance économique

L'espace UEMOA a enregistré des taux de croissance économique satisfaisants au cours des dix dernières années. Malgré un contexte marqué par la pandémie de COVID-19 en 2020, la guerre en Ukraine et la persistance de la crise sécuritaire dans la zone du Sahel, l'UEMOA reste l'une des zones économiques les plus dynamiques en Afrique en enregistrant généralement des taux de croissance supérieurs à la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne. En 2021, favorisée par l'accélération de la consommation privée et la reprise des exportations, l'Union a enregistré un important rebond de l'activité

économique à 6,1%, à la suite du ralentissement enregistré en 2020 dans le contexte de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 (figure 6). Les économies des États membres de l'UEMOA sont cependant faiblement diversifiées et l'activité économique fortement influencée par les chocs exogènes (aléas climatiques, variation erratique des cours des matières premières...). Les économies de l'Union connaissent également des fluctuations asymétriques en liaison notamment avec l'absence de convergence dans la structure productive des États membres.



Figure 6. Taux de croissance économique réel (en %) et contributions des composantes de la demande (en points de %)

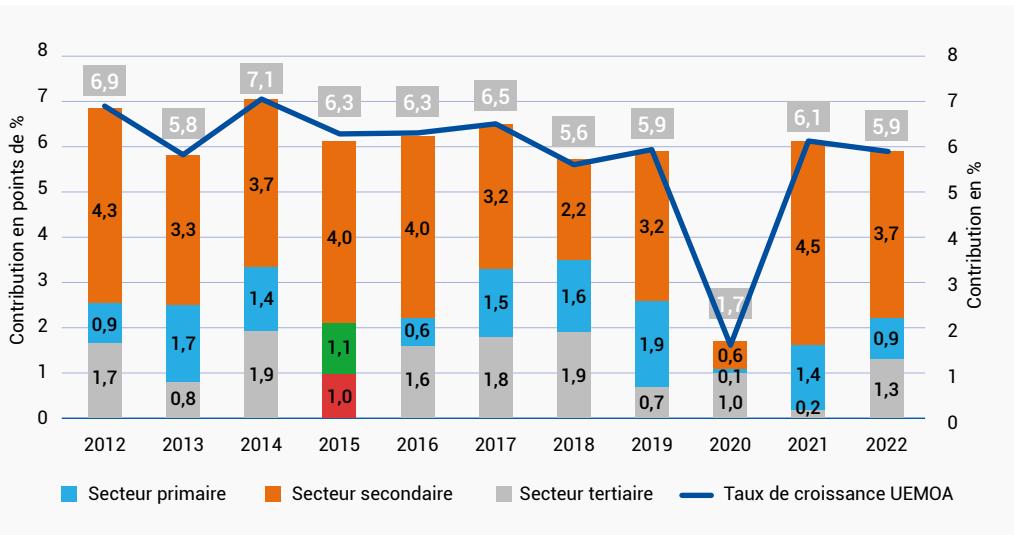


Source : À partir des données de la BCEAO, Rapports sur la politique monétaire dans l'UMOA (2012-2023)

Le principal moteur de la croissance de l'UEMOA, du côté de l'offre, au cours des dernières années, est le secteur tertiaire. Sa contribution à la croissance du PIB réel a été de 3,7 points en 2022. Du côté

de la demande, le dynamisme de l'activité économique dans l'Union est principalement impulsé par la consommation intérieure ainsi que par les investissements.

Figure 7. Taux de croissance économique réel (en %) et contributions sectorielles (en points de %)



Source : À partir de la base de données de la BCEAO, <https://edenpub.bceao.int/>, consultée en octobre 2023

En deux décennies, le taux d'investissement a augmenté de près de 10 points, passant de 15,24% du PIB (2000) à 24,93% du PIB (2021) (voir section 2.3 pour plus de développement sur l'évolution des investissements). Le taux d'investissement public a connu une évolution moins importante que le taux d'investissement privé, 3 points de pourcentage sur la période 2000-2021, contre 7 points pour l'investissement privé. Il ressort de l'analyse de l'évolution des différents

taux d'investissement que l'évolution du taux d'investissement global suit en général la même trajectoire que celui de l'investissement privé.

Les flux d'IDE entrants ont affiché une progression de 1.085,3 milliards de FCFA de 2010 à 20.162,5 milliards de FCFA en 2021. La répartition sectorielle de ces IDE révèle que la destination privilégiée des flux est le secteur des industries extractives qui concentre plus de 50% de ces investissements.

Inflation et taux de change

Sur les 10 dernières années, la zone UEMOA a enregistré une évolution variable du taux d'inflation. Cependant, l'Union a réussi, en général, à maintenir une inflation relativement faible et stable par rapport à plusieurs régions du continent africain. En 2020, le taux d'inflation de l'UEMOA a connu une hausse et cette tendance s'est poursuivie en 2021 (3,6%) puis

en 2022 (7,4%), principalement en raison du renchérissement des prix des produits alimentaires dû à la baisse de la production agricole au cours de la campagne 2021/2022 et aux perturbations dans les chaînes d'approvisionnement liées à la pandémie de COVID-19 et à la guerre en Ukraine



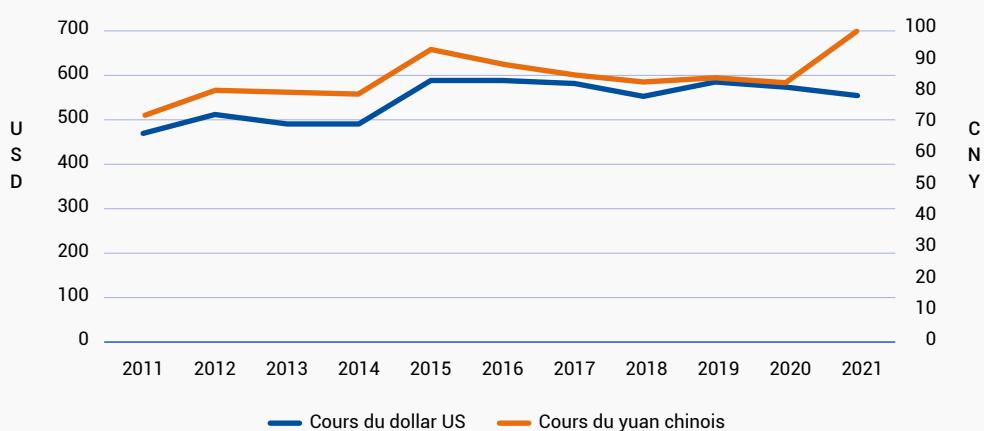
Figure 8. Évolution de l'inflation en moyenne annuelle dans l'UEMOA (2000-2021)



Source : À partir de la base de données de la BCEAO, <https://edenpub.bceao.int/>, consultée en janvier 2023

S'agissant du taux de change, les taux de change du franc CFA par rapport au dollar américain et à la monnaie chinoise sont demeurés relativement stables au fil des années.

Figure 9. Évolution du taux de change de l'Union par rapport au dollar et au yuan



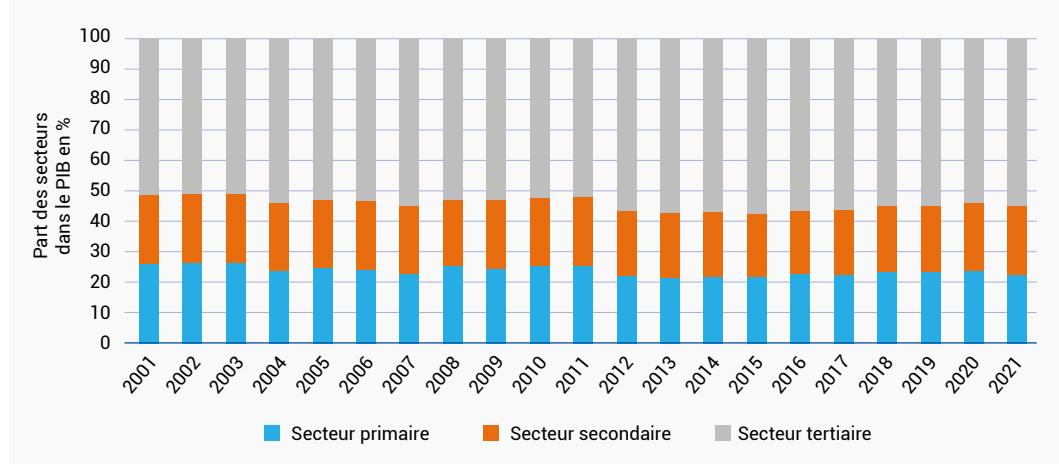
Source : À partir de la base de données de la BCEAO, <https://edenpub.bceao.int/>, consultée en janvier 2023



Transformation structurelle

Au titre de la transformation structurelle, les indicateurs disponibles montrent que la structure des économies de l'Union a très peu évolué au cours des dix dernières années. Le secteur tertiaire contribue pour l'essentiel à la création de richesses, avec un poids dans le PIB de plus de 50%. Le secteur secondaire a connu une infime progression de 0,11 point tandis que le secteur primaire a vu sa part régresser de 3,71 points entre 2011 et 2021.

Figure 10. Poids des secteurs dans le PIB en pourcentage

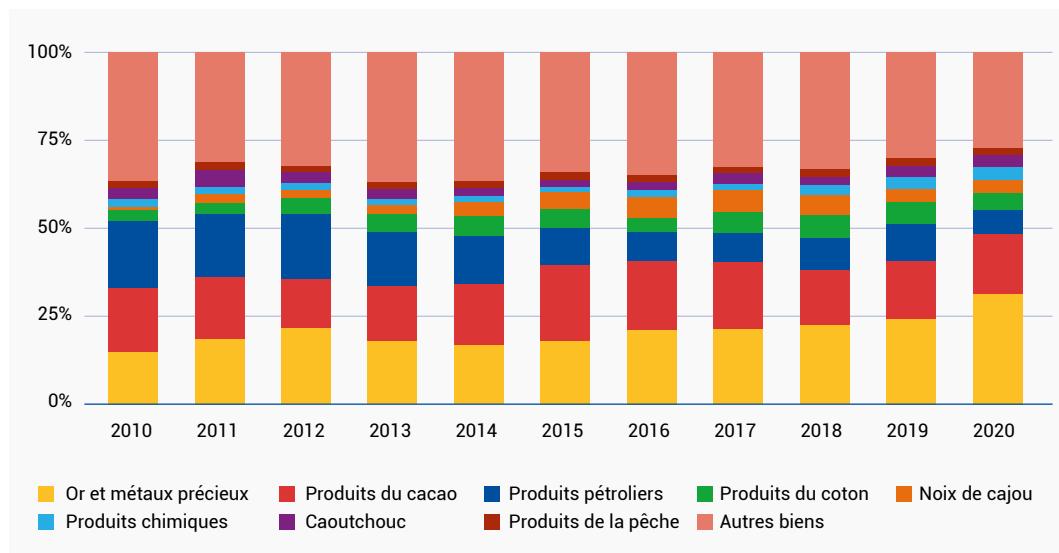


Source : À partir de la base de données de la BCEAO, <https://edenpub.bceao.int/>, consultée en janvier 2023

En ce qui concerne les produits exportés par l'Union, il ressort que ceux-ci sont constitués essentiellement de matières premières. À cet égard, il convient de noter que la structure des exportations de l'Union montre une augmentation

au niveau des produits miniers (pétrole, or et uranium) au cours de la dernière décennie. L'évolution établie à 39,5% en 2020 contre 3,7 points de pourcentage par rapport à 2019, du fait principalement du regain de dynamisme des ventes de l'or.

Figure 11. Évolution de la structure des exportations de l'Union



Sources : BCEAO, Statistiques douanières. Rapport sur le commerce extérieur de l'UEMOA, 2021

Quant aux importations, elles sont essentiellement constituées de produits énergétiques et alimentaires. Ainsi, en dépit de son potentiel agricole, l'Union demeure fortement dépendante de l'extérieur pour la satisfaction de ses besoins alimentaires. La facture des importations de l'UEMOA a plus que doublé sur la dernière décennie, passant de 10.000 milliards de FCFA (2011) à plus de 25.000 milliards de FCFA (2021).

Le solde commercial de l'Union est fortement dépendant de celui de la Côte d'Ivoire. En effet, hormis la Côte d'Ivoire, le déficit se creuse davantage. L'évolution récente du déficit commercial de l'Union s'est établie à 1.186,1 milliards ou 1,2% du PIB en 2021 contre 138,8 milliards ou 0,2% du PIB en 2020, soit une aggravation de 1,0 point de pourcentage. Cette évolution est principalement liée à l'accroissement de la facture énergétique et alimentaire consécutivement à la remontée des

cours sur les marchés internationaux. Elle est également imputable à la progression des acquisitions de biens de consommation courante, notamment les produits alimentaires. En dehors de la Côte d'Ivoire, seul pays de l'Union à réaliser un excédent structurel de la balance commerciale, ce déficit ressortirait à -2.793,9 milliards (2,8% du PIB) en 2021 contre -1.900,3 milliards (2,1% en 2020), soit une détérioration de 0,7 point de pourcentage. L'examen du déficit commercial selon les principaux groupes de produits montre que son évolution est imputable au solde des opérations réalisées sur les produits alimentaires et les produits pétroliers. La facture pétrolière explique principalement le déficit du solde commercial de l'Union, en raison de la dépendance des pays membres de l'Union vis-à-vis de l'extérieur pour ce type de bien. En effet, les produits pétroliers représentent 21,1% des importations de l'Union contre 7,5% pour les exportations⁴.

⁴ Rapport sur le commerce extérieur de l'UEMOA 2021



Finances publiques, secteur extérieur et situation monétaire

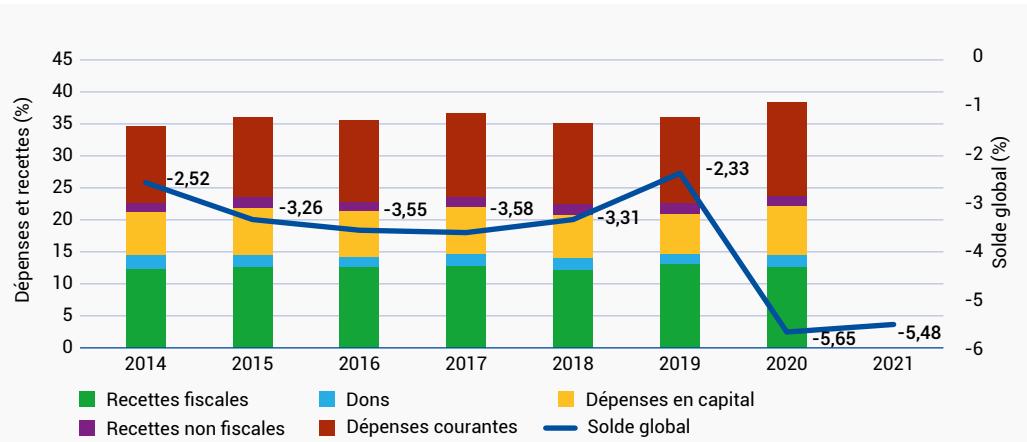
La situation des finances publiques des États membres de l'UEMOA s'est globalement améliorée suite aux allégements obtenus dans le cadre de l'Initiative des Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE). En effet, selon les dernières analyses de viabilité de la dette du FMI, six (6) États membres de l'UEMOA, à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger et le Sénégal présentent un risque de surendettement modéré sur la dette publique totale tandis que deux pays de l'Union (la Guinée-Bissau et le Togo) se trouvent en situation de risque de surendettement élevé.

Si ces résultats ne soulèvent pas d'inquiétude particulière, ils indiquent cependant une dégradation des performances depuis l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE entre 2011 et 2012, une érosion rapide des marges de manœuvre budgétaires

et un accroissement des vulnérabilités entourant la dette publique des États membres. Des difficultés subsistent notamment en matière de maîtrise des déficits budgétaires et de gestion de la dette. Celles-ci se sont exacerbées avec la crise sanitaire induite par la pandémie de COVID-19, les problèmes sécuritaires enregistrés dans certains États membres ainsi que les conséquences de la guerre en Ukraine (figure 11).

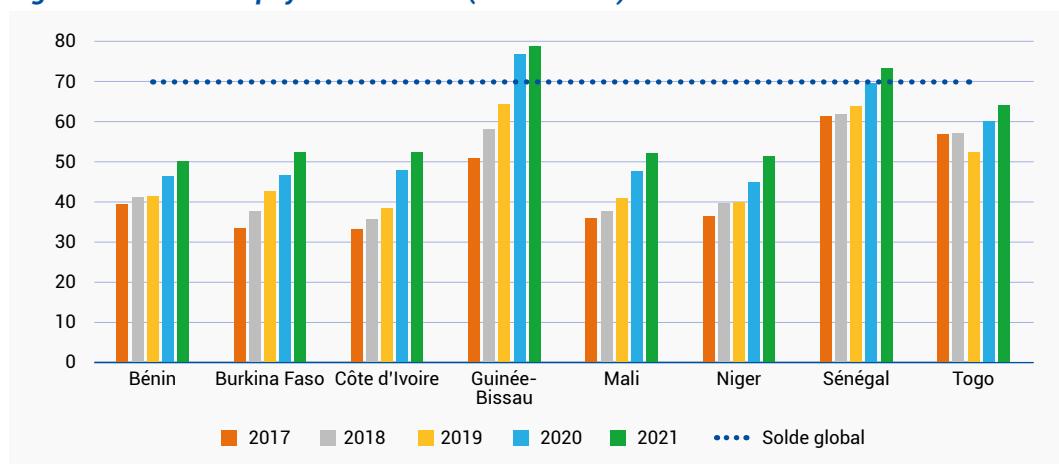
En particulier, la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 a occasionné une forte détérioration des soldes budgétaires en 2020 (-5,65% du PIB à l'échelle de l'Union) tandis que les actions de relance entreprises par les États membres pour faire face aux effets de cette crise ont contribué à maintenir les déficits élevés (5,48% du PIB au niveau de l'UEMOA en 2021).

Figure 12. Évolution des finances publiques de l'UEMOA (en % du PIB)



Source : À partir de la base de données de la BCEAO, <https://edenpub.bceao.int/>, consultée en janvier 2023

Dans ces conditions, l'encours de la dette publique totale des pays de l'UEMOA s'est établi à 56,1% du PIB en 2021 contre 40,2% du PIB en 2017, soit une progression de 15,9 points.

Figure 13. Dette des pays de l'UEMOA (en % du PIB)

Source : À partir des données du FMI, World Economic Outlook database, octobre 2022

Ainsi, il apparaît impératif, pour les États membres, de renouer rapidement avec une consolidation budgétaire en vue d'atténuer les pressions sur leurs finances publiques et reconstituer leurs marges de manœuvre budgétaires.

Concernant le secteur extérieur, le solde du compte courant est ressorti, en moyenne, déficitaire au cours des dix dernières années. En 2022, ce solde devrait enregistrer une forte dégradation pour se situer à -7.282,6

milliards et occasionner notamment une érosion des réserves de change détenues par la Banque Centrale.

Pour ce qui est de la masse monétaire, elle a régulièrement progressé entre 2015 et 2021. Cette évolution porte essentiellement l'empreinte de la progression du crédit intérieur, qui a doublé entre 2015 et 2021 (passant de 21.196,4 milliards de FCFA à 43.080,3 milliards de FCFA sur la période). Les créances nettes sur l'État ont augmenté de 27% entre 2020 et 2021.

Tableau 2. Évolution de la situation monétaire consolidée des Institutions de l'UEMOA

(En milliards de FCFA)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Actifs extérieurs nets	4 753,6	3 658,0	4 035,8	5 132,5	6 939,4	7 137,5	7 746,6
Créances intérieures	21 196,4	24 715,7	27 438,0	30 021,8	31 626,3	36 981,0	43 080,3
Créances nettes sur l'État	4 479,3	6 387,2	7 276,8	8 110,5	8 118,1	12 344,2	15 651,1
Créances sur l'économie	16 717,1	18 328,5	20 161,2	21 911,4	23 508,2	24 636,8	27 429,2
Masse monétaire (M2)	20 531,1	22 717,3	24 649,8	27 726,8	30 600,8	35 656,9	41 459,1

Source : BCEAO, 2022

En 2021, les réserves constituées par les banques de l'Union ont représenté, en moyenne, 313,5% des réserves requises par la réglementation contre 281,0% en 2020. Pour rappel, la Banque Centrale a adopté un coefficient de réserves obligatoires de 3% applicable aux banques de l'Union depuis le 16 mars 2017.

Intégration régionale

Les États membres ont éprouvé des difficultés à respecter l'ensemble des critères du Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité (PCSCS) de l'UEMOA dont l'application a été suspendue temporairement par la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement depuis le 27 avril 2020⁵. À titre illustratif, le rapport sur l'évolution des indicateurs macroéconomiques de juin 2023 indique que 7 pays sur

les 8 n'ont pas respecté le critère de second rang relatif aux salaires et traitements au cours de l'année 2022. Au titre des critères de premier rang, il ressort qu'aucun État membre n'a respecté le seuil de 3% relatif au ratio solde budgétaire global/PIB nominal en 2022, tandis que 7 des 8 pays n'ont pas respecté celui du taux d'inflation. Le Bénin étant le seul pays ayant respecté les deux critères susmentionnés.

Tableau 3. Conformité aux critères de convergence macroéconomique en 2022

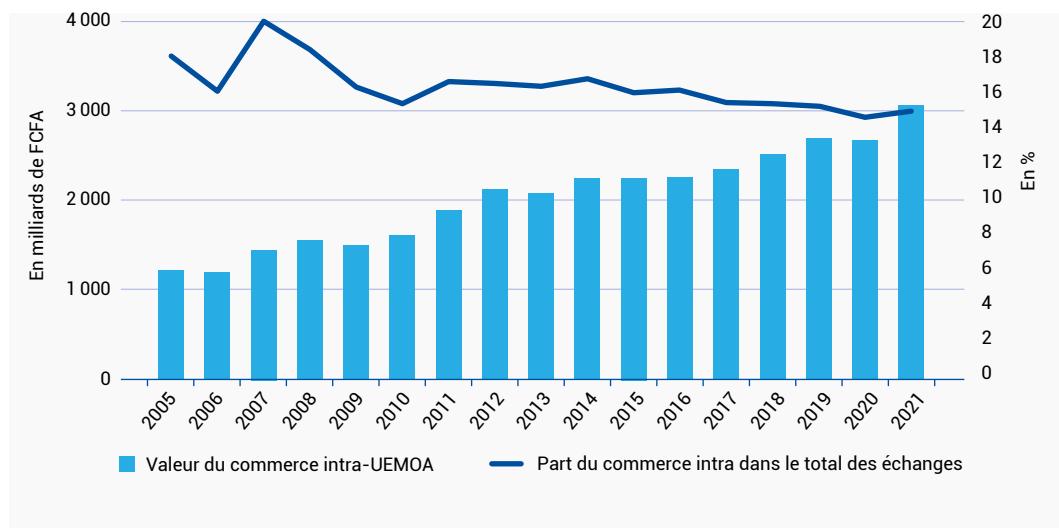
Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo
Premier rang							
Solde budgétaire global, dons compris en % du PIB nominal >= -3%							
-5,5	-8,6	-6,8	-6,5	-5,3	-6,8	-6,1	-8,3
Taux d'inflation annuel <= 3%							
1,4	14,1	5,2	7,9	9,7	4,2	9,7	7,6
Dette publique totale, en % du PIB nominal <= 70%							
54,1	53,9	56,7	78,5	52,5	50,8	68,2	65,8
Second rang							
Salaires et traitements en % des recettes fiscales <= 35%							
33	45,9	35,7	66,4	56,5	38,7	35,2	36,2
Recettes fiscales totales, en % du PIB nominal >= 20%							
12,2	16,3	12,9	8,7	14	9,5	18,2	13,9
	Indicateur conforme aux objectifs ou aux normes recommandées						
	Indicateur proche des objectifs, mais nécessitant des améliorations						
	Indicateur éloigné des objectifs, soulignant une situation préoccupante						
	Indicateur critique, nécessitant des actions correctives urgentes						

Source : Commission de l'UEMOA, Rapport semestriel d'exécution de la surveillance multilatérale, juin 2023

⁵ L'exercice de la surveillance multilatérale se poursuit selon les dispositions de la Recommandation n°02/2020/CM/UEMOA du 26 juin 2020 et conformément aux modalités définies dans la Directive n°01/96/CM du 15 janvier 1996 relative à la mise en œuvre de la surveillance multilatérale des politiques macroéconomiques au sein des États membres de l'UEMOA.

Au titre des échanges intracommunautaires en volume, les informations disponibles montrent une augmentation régulière des flux au cours des deux dernières décennies. Ces échanges représentent plus de 3.000 milliards de FCFA en 2021. Cependant, la part des échanges intracommunautaires dans les échanges totaux de l'Union a connu une tendance baissière depuis 2008, en raison principalement de l'envolée des cours des produits (pétrole brut, or, uranium) qui ne faisaient pas l'objet d'échanges intracommunautaires au sein de l'UEMOA.

Figure 14. Évolution du commerce intra-UEMOA (2004-2021)



Source : À partir de la base de données de la BCEAO, <https://edenpub.bceao.int/>, consultée en janvier 2023

De nombreuses forces concourent à renforcer l'intégration régionale au niveau de l'UEMOA. Celles-ci concernent notamment le dispositif de surveillance multilatérale, la performance en matière de libre circulation des personnes, l'important potentiel en ressources énergétiques non polluables inexploitées, la forte volonté d'engagement des États, la coopération et la mise en commun des ressources ainsi que le développement des infrastructures de transport énergétiques inter-États.

Les défis, tendances lourdes et germes de changement liés à la situation économique, la transformation structurelle et l'intégration régionale

En dépit des progrès, le projet d'intégration présente des faiblesses au niveau du respect des critères de convergence, de l'intégration des infrastructures, de l'intégration productive, des compétences, du développement des infrastructures de transport et de communication, de l'insuffisante volonté politique, de l'existence de pôles d'influence au sein de la communauté et de grandes disparités entre les pays en matière de capacité énergétique. Les principales menaces sont constituées par l'instabilité des flux de capitaux mondiaux, le terrorisme, les épidémies et les pandémies.

Les défis majeurs à relever au cours des 17 prochaines années concernent :

- le renforcement de la convergence et de la stabilité macroéconomique qui tend à se détériorer depuis le choc induit par la pandémie de COVID-19 ;
- le renforcement des efforts d'amélioration de l'environnement des affaires ;
- la réduction des fragilités externes grâce notamment au renforcement de la transformation des produits de base ;
- l'accélération de la transformation structurelle des économies en poursuivant les réformes afin de réduire progressivement les asymétries structurelles entre les États de l'Union ;
- l'approfondissement du marché financier régional et le développement de l'intermédiation financière ;
- l'expansion des télécommunications.

Les principales incertitudes concernent les aléas climatiques, l'évolution des problèmes sécuritaires au sein de l'Union ainsi que les évolutions de la conjoncture et des tensions géopolitiques internationales.

2.3. Industries, économie numérique, énergie et secteur privé et mines

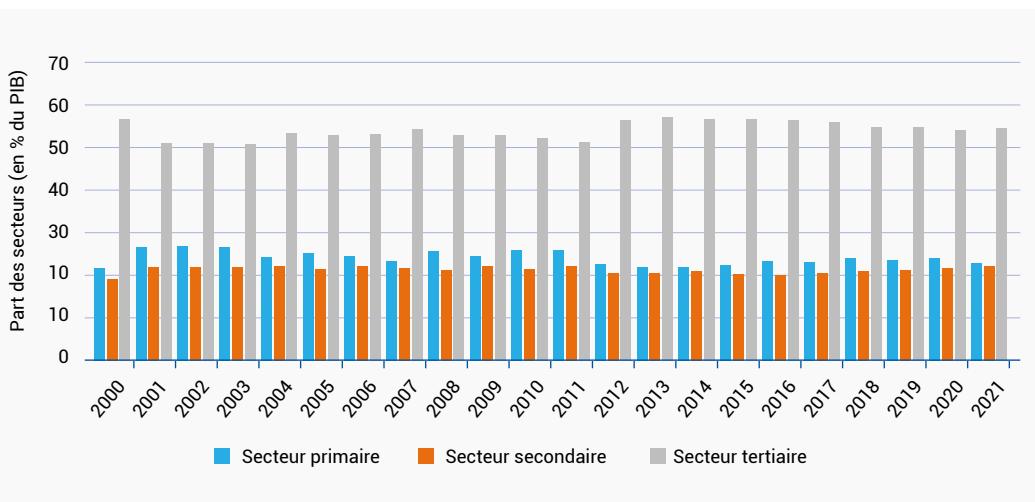
Le secteur industriel

Le tissu industriel des pays de l'UEMOA n'est pas suffisamment développé. Dans ce contexte, l'industrie participe peu à la formation du Produit Intérieur Brut comparativement aux secteurs primaire et tertiaire. Sa part dans le PIB de l'Union a peu varié en passant de 20,2% à 22,4% au cours de la dernière décennie ; et sa contribution

à la croissance est très fluctuante. En 2020, à l'instar des autres secteurs, sa contribution à la croissance a chuté à 0,3 point de pourcentage, sa plus faible valeur sur les huit (8) dernières années. Cependant, celle-ci a connu un redressement en gagnant 1,2 point de pourcentage en 2021.



Figure 15. Poids des différents secteurs de l'économie de l'Union (en pourcentage du PIB) sur la période 2000-2021

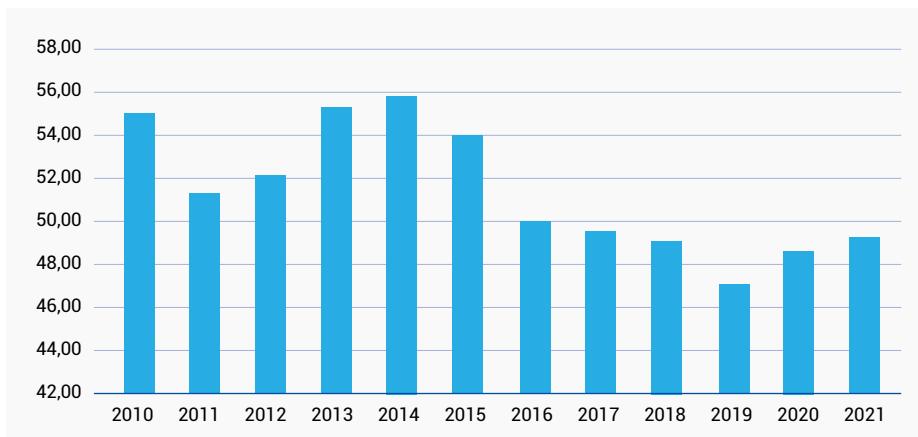


Source : Auteur, à partir des données économiques et financières de la BCEAO

Quant à la part du secteur manufacturier dans le secteur secondaire, elle a connu une évolution en trois phases depuis 2011. La première phase (2011-2014) est caractérisée par un accroissement de sa part dans le secteur secondaire avec un pic de 55,84% en 2014. La deuxième qui part de 2015 à 2019 est marquée par une baisse au niveau du secteur manufacturier dans le secteur secondaire, qui a atteint son

plus bas niveau en 2019 (47,12% du secteur secondaire) du fait de la forte orientation des investissements vers le secteur extractif. Puis, une reprise est amorcée en 2020 (48,67%) et s'est poursuivie en 2021 avec une part de 49,28% liée à l'accroissement de la production de pétrole raffiné et des produits alimentaires. La production manufacturière a connu ainsi un accroissement de 8,9% en 2021 contre une baisse de 1,2% en 2020.

Figure 16. Part du secteur manufacturier dans le secteur secondaire (en %) de 2010 à 2021



Source : Auteur, à partir des données économiques et financières de la BCEAO

L'analyse de l'évolution de l'indice d'industrialisation permet de suivre l'ensemble des progrès industriels réalisés par les pays. À l'analyse, il ressort que tous les pays de l'UEMOA ont connu une amélioration de leurs indices d'industrialisation de 2010 à 2021. Cet état de fait est dû à une amélioration de l'environnement des affaires, aux politiques de promotion de l'industrialisation à travers les Plans Nationaux de Développement et

à l'accroissement des investissements directs étrangers. Cependant, les progrès sont lents. En effet, seuls quatre pays de l'Union (le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Bénin, le Togo) ont obtenu des scores supérieurs à 0,5. Et parmi ces pays, seul le Sénégal est classé dans le quintile supérieur en Afrique en 2021 avec un score de 0,6147, résultat d'une plus grande efficacité dans la mise en œuvre des réformes.

Tableau 4. Indice d'industrialisation des pays de l'UEMOA de 2010 à 2021

Pays	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Sénégal	0,5547 (14)	0,5772 (11)	0,5833 (10)	0,5867 (14)	0,5847 (15)	0,5813 (13)	0,5880 (11)	0,5968 (10)	0,6015 (10)	0,5979 (10)	0,6116 (10)	0,6147 (7)
Côte d'Ivoire	0,5391 (16)	0,5321 (21)	0,5475 (18)	0,6046 (10)	0,5867 (14)	0,5899 (12)	0,5776 (14)	0,5911 (11)	0,5819 (14)	0,5811 (14)	0,6003 (12)	0,5830 (13)
Bénin	0,4520 (32)	0,4777 (31)	0,4778 (33)	0,5204 (28)	0,5246 (27)	0,5124 (29)	0,4942 (33)	0,5123 (30)	0,5246 (26)	0,5083 (29)	0,5236 (28)	0,5497 (18)
Togo	0,4753 (28)	0,4940 (28)	0,4961 (29)	0,5263 (26)	0,5160 (29)	0,4997 (32)	0,5300 (25)	0,5193 (27)	0,5112 (30)	0,5223 (26)	0,5429 (23)	0,5191 (26)
Burkina Faso	0,4229 (39)	0,4469 (38)	0,4564 (37)	0,4607 (38)	0,466 (39)	0,4504 (40)	0,4640 (37)	0,4581 (39)	0,4618 (37)	0,4595 (39)	0,4784 (37)	0,4699 (36)
Mali	0,4645 (30)	0,4696 (32)	0,4579 (36)	0,4649 (36)	0,4808 (35)	0,4745 (35)	0,4623 (38)	0,4916 (35)	0,4739 (35)	0,4614 (37)	0,4867 (35)	0,4612 (38)
Niger	0,4393 (35)	0,4678 (33)	0,4765 (34)	0,4906 (33)	0,4858 (34)	0,4864 (34)	0,4747 (35)	0,4832 (36)	0,4607 (38)	0,4462 (41)	0,4701 (39)	0,4606 (39)
Guinée-Bissau	0,3306 (51)	0,3429 (51)	0,3411 (51)	0,3542 (51)	0,3537 (52)	0,3507 (52)	0,3524 (51)	0,3624 (51)	0,3704 (50)	0,3696 (50)	0,3757 (50)	0,3663 (50)

Source : Indice 2022 de l'industrialisation en Afrique, 2022

*Les chiffres entre parenthèses correspondent au classement des pays au titre de l'année correspondante.

L'économie numérique

Historiquement organisé en monopoles publics, le secteur des télécommunications dans les pays de l'UEMOA a été soumis depuis la crise des années 1980 à des mesures de privatisation et de libéralisation, du fait de sa mauvaise gestion et de l'inefficacité technique des entreprises publiques. La libéralisation du marché des services de télécommunications a favorisé d'importants investissements dans le secteur, stimulé le développement d'une offre variée de services dans chacun des pays de l'Union, favorisé l'amélioration de la qualité des services ainsi que la performance d'ensemble du secteur.

Cependant, l'accès aux infrastructures de communication reste inégal entre

les pays de l'Union, réduisant non seulement les gains au niveau des pays, mais également pour l'ensemble de la région, en raison de la difficulté à assurer son interconnectivité numérique. En plus d'une insuffisance de la couverture digitale (réseau téléphonique, accès Internet) dans la majorité des pays, la qualité de la couverture digitale est faible, ne favorisant pas une utilisation optimale. En outre, le coût de l'accès à la connexion Internet est élevé. L'indice Business to Consumer (B2C) indique une faible capacité à réaliser le commerce électronique au sein de l'UEMOA en raison des contraintes sus évoquées. Dans l'UEMOA, les meilleurs scores de l'indice B2C sont de 43 et 31 respectivement au Sénégal et en Côte d'Ivoire.

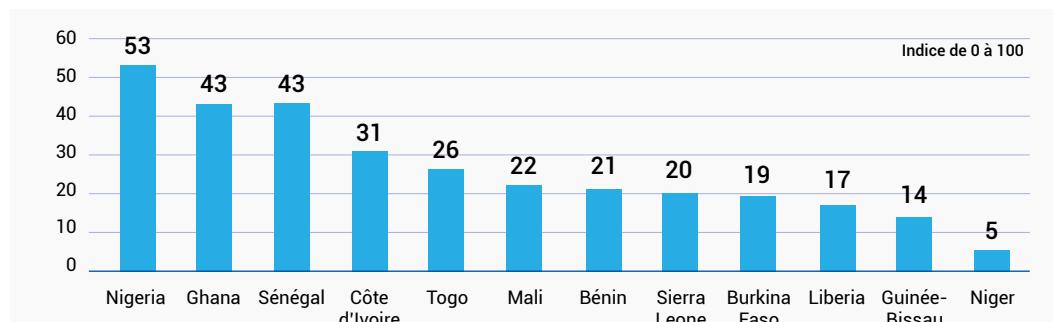


Tableau 5. Évolution du taux d'utilisation d'Internet en pourcentage de la population de 2000 à 2020

Pays	2000	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Bénin	0,23	11,25	14,50	18,70	19,00	22,40	25,80
Burkina Faso	0,08	8,00	12,00	16,80	17,40	9,27	22,00
Côte d'Ivoire	0,23	16,70	41,21	43,84	37,55	36,29	
Guinée-Bissau	0,23	6,10	13,80	14,80	15,70	19,40	22,90
Mali	0,14	10,33	14,00	18,90	21,40	24,20	27,40
Niger	0,04	2,48	4,32	10,22	-	-	-
Sénégal	0,40	21,70	25,66	29,64	35,30	39,50	42,60
Togo	0,80	7,12	11,31	12,36	15,50	19,30	24,00

Source : The World Telecommunication/ICT Indicators Database 2022

Figure 17. Indice Business to Consumer (B2C) en 2019



Source : Extrait de dynamiques du développement en Afrique 2021 : Transformation digitale et qualité de l'emploi © CUA/OCDE 2021⁶

⁶ Notes : L'indice B2C se compose de quatre indicateurs fortement liés aux achats en ligne : i) la possession d'un compte dans une institution financière ou auprès d'un fournisseur de services de paiement mobile (pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus) ; ii) l'utilisation privée d'Internet (pourcentage de la population) ; iii) l'indice de fiabilité postale ; et iv) la sécurité des serveurs Internet (pour 1 million de personnes). Calculs des auteurs d'après CNUCED (2020b), "UNCTAD B2C E-commerce index 2019", https://unctad.org/en/PublicationsLibrary/tn_unctad_ict4d14_en.pdf.



L'énergie dans l'UEMOA

Depuis le début des années 2000, les pays de l'UEMOA sont confrontés à une crise énergétique qui a des répercussions négatives sur le bon déroulement de l'activité économique. Les causes sont nombreuses et variées et se rapportent notamment à la demande croissante d'électricité, aux difficultés financières de certaines sociétés d'électricité confrontées souvent aux aléas des subventions des États, au retard dans les investissements nécessaires pour accroître les capacités de production et le déficit hydrologique lié aux sécheresses (CEA, 2009). Selon des estimations, cette crise ampute la croissance de 1,5% en moyenne. Afin de mieux faire face aux crises énergétiques récurrentes au sein des pays de l'UEMOA, les Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union ont mis en place, en 2010, l'Initiative Régionale pour l'Énergie Durable (IRED). L'IRED est un programme d'investissements qui s'étend sur vingt ans, avec un dispositif institutionnel et financier

comprenant notamment un Fonds de Développement Énergie (FDE), à caractère concessionnel et, un fonds d'investissement, le Fonds Infrastructure, de type privé. L'IRED vise, à l'horizon 2030, un taux d'accès de 100% à l'électricité dans l'UEMOA, à des prix bas et dans le cadre d'un vaste marché d'échange d'énergie électrique intégré et harmonisé à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest.

Concernant le type d'énergie produit au sein de l'Union, l'analyse de la répartition de la production d'énergie primaire par pays en 2018, montre que le Niger est le seul producteur de charbon minéral de l'espace. La Côte d'Ivoire est le premier producteur de pétrole brut (66,9%), de gaz naturel (97,6%) et d'hydroélectricité (66,2%) de l'espace. Le Sénégal est le premier producteur d'énergie électrique à partir du solaire photovoltaïque (74,6%) et le seul producteur d'énergie par d'autres sources que celles précédemment citées.

Tableau 6. Production d'énergie primaire par source et par pays de l'espace UEMOA en ktep en 2018

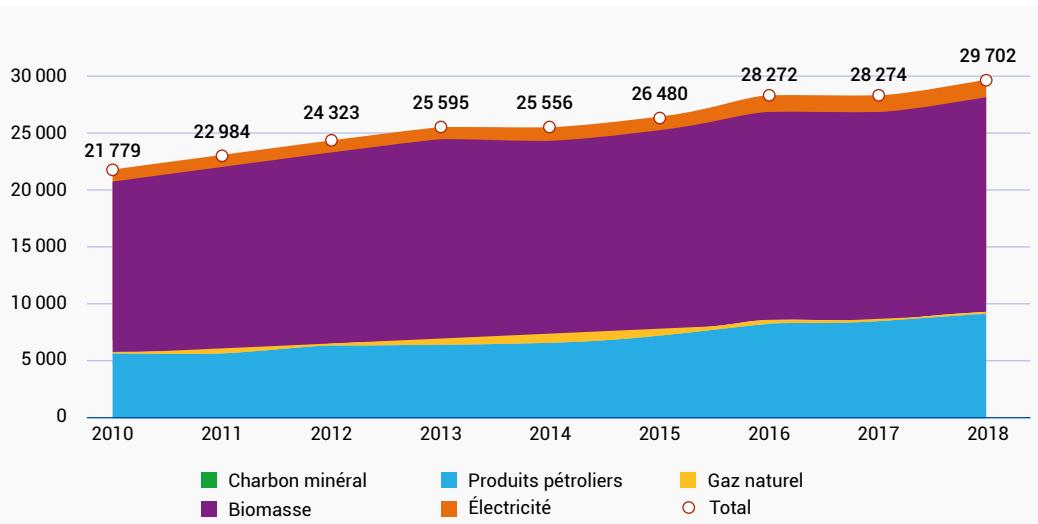
	Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	UEMOA
Charbon minéral	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	63,7	0,0	0,0	63,7
Pétrole brut	0,0	0,0	1 688,8	0,0	0,0	835,0	0,0	0,0	2 523,8
Gaz naturel	0,0	0,0	1 705,8	0,0	0,0	31,7	9,3	0,0	1 746,7
Hydroélectricité	0,0	11,1	254,7	0,0	118,4	0,0	0,0	0,4	384,5
Solaire, etc.	0,5	4,8	0,0	0,6	0,3	1,2	21,7	0,0	29,1
Biomasse	2 704,7	4 641,5	5 613,7	448,7	5 135,2	1 913,1	1 470,3	2 652,1	24 579,3
Autres sources	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	23,6	0,0	23,6
Total	2 705,2	4 657,4	9 263,0	449,3	5 253,9	2 844,6	1 524,9	2 652,5	29 350,7

Source : Institut de la Francophonie pour le Développement Durable (IFDD), *Atlas de l'énergie dans l'espace UEMOA*, 2020

La consommation finale d'énergie de l'espace UEMOA a augmenté de près de 8.000 ktep de 2010 à 2018. Elle est passée de 21.779 ktep (2010) à 29.702 ktep (2018), équivalant à un accroissement moyen annuel de 4,0%. Cependant, l'accès à l'électricité est encore faible et inégalement réparti dans les États membres de l'UEMOA. Seuls la Côte d'Ivoire et le Sénégal

ont des parts de ménages électrifiés supérieures à 60%. Le Niger et le Burkina Faso en 2021 sont les pays où l'accès à l'électricité est le plus faible (taux d'accès inférieur à 20%) due notamment à la situation des fournisseurs extérieurs d'électricité, aux crises politiques et sécuritaires que vivent ces pays.

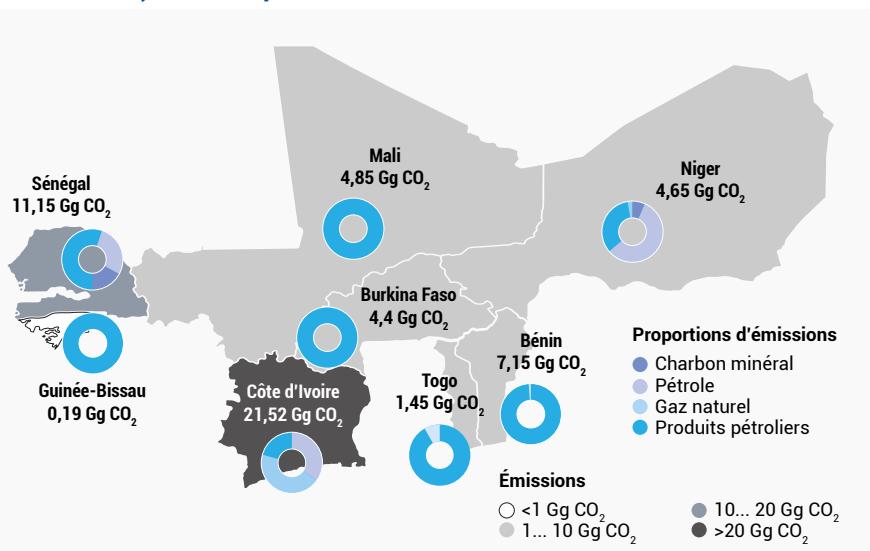
Figure 18. Évolution de la consommation finale d'énergie par source dans l'UEMOA en 2010 et en 2018 (ktep)



Source : Institut de la Francophonie pour le Développement Durable (IFDD), *Atlas de l'énergie dans l'espace UEMOA*, 2020

Par rapport à la pollution, les émissions de CO₂ de l'espace UEMOA connaissent une hausse moyenne annuelle de 6,0%. En 2018, les pays ayant émis les niveaux les plus importants de CO₂ sont la Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Bénin du fait du niveau relativement élevé du processus d'industrialisation dans l'Union. Les produits pétroliers ont été à l'origine de 63% des émissions de CO₂ de l'espace UEMOA. Cependant, globalement, le niveau d'émission de CO₂ de l'Union reste infime comparé aux niveaux enregistrés dans les pays développés tels que la Chine, les États-Unis, etc.

Figure 19. Carte du niveau des émissions de CO₂ du secteur de l'énergie (hors biomasse) dans l'espace UEMOA en 2018



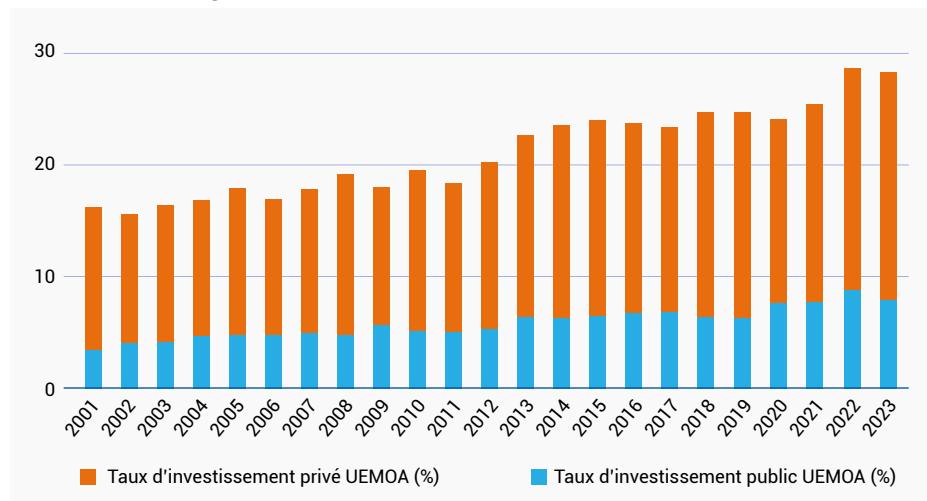
Source : L'Institut de la Francophonie pour le Développement Durable (IFDD), *Chiffres clés sur l'énergie dans l'UEMOA*, 2019



Le secteur privé de l'UEMOA

L'investissement privé est la composante principale de l'investissement dans l'Union. Il représente plus des deux tiers des investissements totaux de l'UEMOA. Le taux d'investissement privé est en hausse sur la période 2001-2023, passant de 12,70% à 20,30% en 2023. Cette hausse est imputable à une combinaison de facteurs dont l'amélioration globale du climat des affaires, la hausse des crédits accordés aux entreprises du secteur productif orientés à 49% vers l'industrie extractive (base de données économiques et financières de la BCEAO).

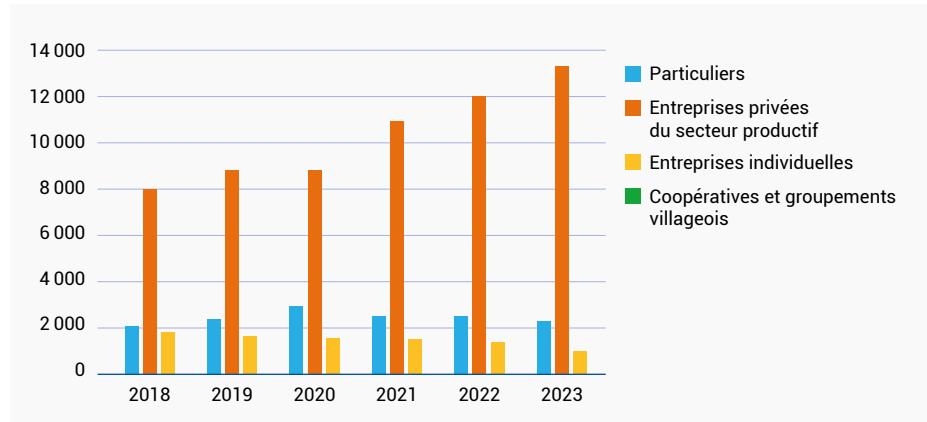
Figure 20. Évolution comparée de la part de l'investissement privé et de l'investissement public dans l'UEMOA de 2001 à 2023



Source : Auteur, à partir des données économiques et financières de la BCEAO

Concernant les crédits accordés au secteur privé, les données disponibles sur la période 2018 à 2023 suggèrent une progression. Cependant, les crédits octroyés aux entreprises individuelles stagnent (figure 21).

Figure 21. Évolution des crédits accordés aux différentes catégories de clientèle de 2018 à 2023

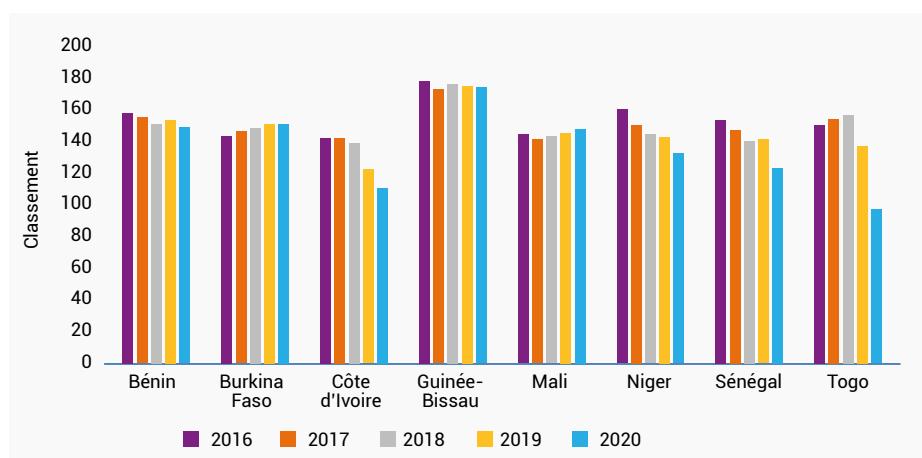


Source : À partir des données du Rapport sur les conditions de banque dans l'UEMOA en 2020 de la BCEAO

La progression des investissements au sein de l'UEMOA résulte en partie des progrès enregistrés dans plusieurs États concernant le climat des affaires. En effet, les scores obtenus pour les indicateurs du Doing Business de la Banque mondiale

ont progressé dans la majorité des États. Néanmoins, les performances restent faibles et les pays de l'Union se classent généralement au-delà du 100^e rang, à l'exception du Togo qui est classé à la place 97^e sur 190 au Doing Business 2020.

Figure 22. Évolution du climat des affaires suivant les indicateurs du Doing Business de la Banque mondiale de 2016 à 2020



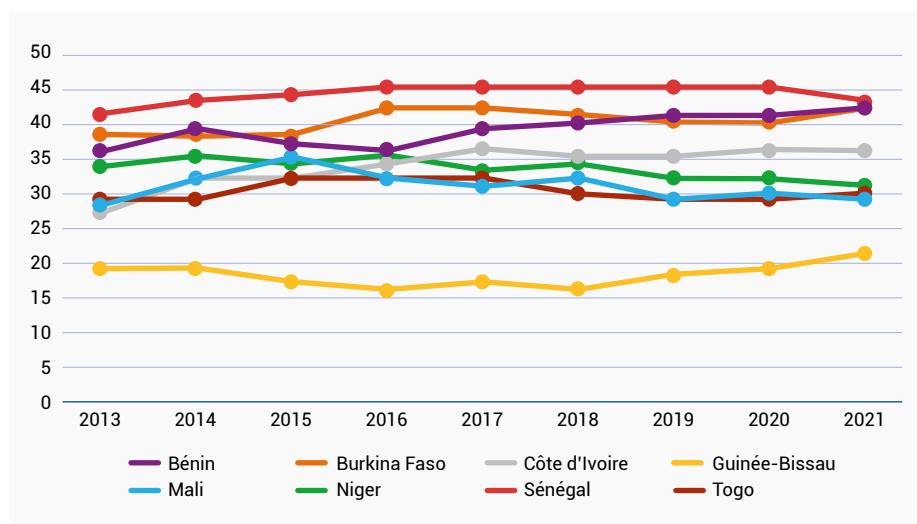
Source : Données de <http://francais.doingbusiness.org/fr/custom-query>

Les faibles performances en matière de climat des affaires au sein de l'UEMOA résultent entre autres :

- (i) des lourdeurs dans les pratiques administratives induisant des délais relativement longs pour le traitement des dossiers ;
- (ii) des contraintes liées à la fiscalité qui n'incitent pas les entreprises à se formaliser ;
- (iii) d'obstacles techniques divers liés au commerce et, de faiblesses associées à la réglementation bancaire qui ne favorisent pas l'octroi de prêts à des taux compétitifs, en particulier aux petites et moyennes entreprises qui représentent l'essentiel de l'écosystème du secteur privé.

La qualité de l'environnement des affaires est également compromise par les pratiques de corruption récurrentes au sein de l'Union en dépit des progrès enregistrés au cours des cinq dernières années. Les pays de l'Union affichent dans l'ensemble des scores inférieurs à 50, sur une échelle de 0 (niveau le plus élevé de corruption) à 100 (absence de corruption) concernant l'indice de Transparency International sur la corruption.

Figure 23. Évolution de l'indice Transparency International sur la corruption au niveau des États de l'UEMOA de 2013 à 2021



Source : <http://www.transparency.org/cpi/2021>

Pour l'amélioration du climat des affaires et la promotion de l'initiative privée, la Commission de l'UEMOA a procédé à une reconfiguration du Programme de formation Talents du Monde/UEMOA qui vise à assurer la promotion du Partenariat Public-Privé (PPP) à travers notamment l'adoption de l'Initiative Régionale pour l'amélioration du climat des affaires, de la stratégie et du cadre juridique pour la promotion des PPP dans l'UEMOA ainsi que le cadre de référence pour la promotion des investissements. Dans le cadre du renforcement de la compétitivité des entreprises dans un contexte

caractérisé par l'entrée en vigueur de la ZLECAF, la Commission a apporté un appui pour la mise en œuvre des actions de restructuration et de mise à niveau des entreprises des États membres et la promotion des bourses de sous-traitance dans l'UEMOA. En outre, afin de soutenir la promotion d'un entrepreneuriat moderne et innovant et l'émergence de « Champions nationaux et régionaux » dans le secteur privé communautaire, la Commission a entrepris, en synergie avec les autres Organes et Institutions spécialisées de l'Union, particulièrement la CCR-UEMOA, de promouvoir les start-ups.

Les mines

La Politique minière commune de l'UEMOA vise notamment :



- (i) l'instauration d'un climat propice à l'investissement minier ;
- (ii) la diversification de la production minière ;
- (iii) la transformation sur place des produits miniers ;
- (iv) la coexistence mines industrielles-artisanat minier ;
- (v) l'amélioration des infrastructures ;
- (vi) l'accroissement de ressources financières aux États et la création d'emplois ;
- (vii) la préservation de l'environnement.

Pour l'opérationnalisation de cette vision minière commune, un code minier communautaire de l'UEMOA a été adopté par le règlement n°18/2003/CM/UEMOA du 22 décembre 2003 et un code minier révisé a été adopté, le 16 juin 2023, par le Conseil des Ministres.

Les principaux produits miniers sont l'or, le phosphate, l'uranium, le pétrole brut. La Côte d'Ivoire et le Niger sont les principaux producteurs de pétrole de l'Union ; le Burkina, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger et le Sénégal sont les principaux producteurs d'or ; le Niger est le seul producteur d'uranium tandis que le Sénégal et le Togo produisent essentiellement du phosphate.



Les défis, tendances lourdes et germes de changement liés à l'Industrie, l'économie numérique, l'énergie, le développement du secteur privé et le secteur minier

Le contexte dans lequel évoluent les secteurs industriel, de l'économie numérique, énergétique et des mines de l'Union est très concurrentiel et connaît de rapides mutations et progrès technologiques, face à une croissance démographique régionale forte et une urbanisation galopante, accentuant la demande sociale de produits manufacturés diversifiés et compétitifs, une demande adéquate en fourniture d'énergie et d'électricité pour soutenir d'une part, la transformation du secteur privé en vue d'accroître sa compétitivité et d'autre part, pour une meilleure répartition des gains de productivité.

Les facteurs clés du changement structurel sont l'approfondissement du système financier de l'Union et sa capacité à mettre en œuvre des innovations financières pour répondre aux besoins des PME et de la plus petite entreprise (formelle ou informelle) tout en soutenant l'évolution actuelle des start-ups ; le positionnement géostratégique de l'Union face à un ordre économique mondial en mutation ; la transformation numérique et le rattrapage technologique pour accroître les gains de productivité dans la production de biens manufacturés et de services de qualité ; la maîtrise des pandémies, du changement climatique, le terrorisme, les disparités entre pays de l'Union en matière d'infrastructures et de capacités énergétiques ; d'utilisation efficace de nos ressources naturelles importantes dans le cadre d'un développement accéléré de l'économie verte et circulaire.

L'Union devra compter, dans le cadre du développement du secteur privé et du secteur industriel, de l'économie numérique, énergétique et minière, sur des opportunités qui sont : l'ouverture des marchés régionaux tels la zone de libre-échange continentale ; le développement technologique à partir de l'adaptation du savoir mondial et des TIC pour engranger des économies d'échelle et par conséquent des gains de productivité ; le fort développement du e-commerce et des Fintech ; la recomposition géostratégique en cours pour établir des partenariats stratégiques gagnant-gagnant, capables d'intensifier les transferts technologiques et les financements à travers des IDE dans les secteurs structurants à fort capital technologique.

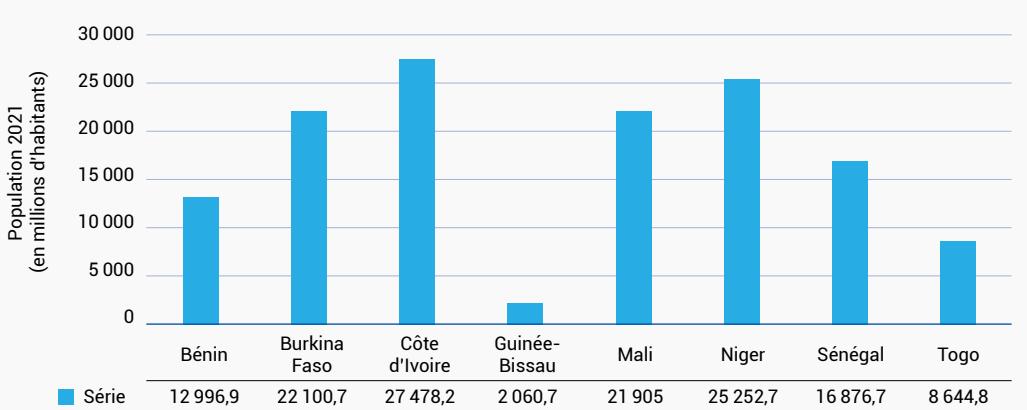
2.4. Aménagement du territoire, infrastructures et transports

Une population inégalement répartie dans l'espace UEMOA

Avec une population estimée à 137,3 millions d'habitants en 2021, la population de l'Union représente 35,5% de la population de la CEDEAO et 11,3% de la population de l'Afrique. Cette population est constituée d'un peuplement très varié, avec des types de sociétés structurées et hétérogènes sur les plans linguistique et culturel. Elle présente une distribution spatiale très inégale (figure 24).



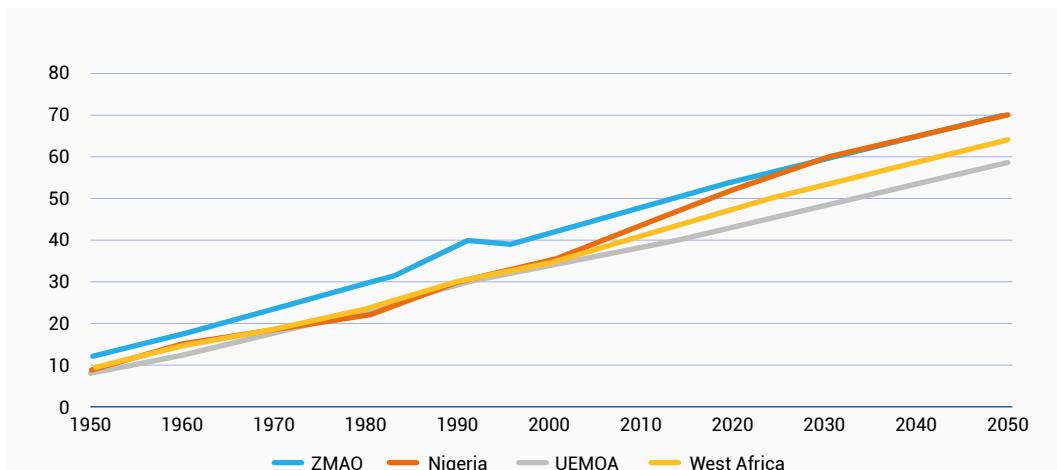
Figure 24. Répartition inégale de la population de l'UEMOA



Source : United Nations Population Division, World Population Prospect 2022

Dans l'Union, les foyers de fortes concentrations sont visibles sur les littoraux, les nœuds ferroviaires et routiers ainsi que dans les centres urbains. En effet, les villes millionnaires et le littoral affichent des densités supérieures à 170 hbts/km² quand les villes de l'intérieur ou les villes secondaires ont des moyennes de 30 hbts/km² (SDER, 2017).

Figure 25. Taux d'urbanisation en Afrique de l'Ouest (1950-2050)



Source : United Nations Population Division, World Population Prospect 2019

Même si l'urbanisation de l'Union est inférieure à la moyenne en Afrique de l'Ouest en général et particulièrement au Nigeria et dans la zone hors UEMOA (ZMAO), elle affiche une tendance haussière qui constitue une tendance lourde. Cette urbanisation non maîtrisée génère des problèmes importants en termes de besoins en équipements et services essentiels, d'assainissement, d'habitat, d'emploi, en particulier dans les villes capitales qui croissent à un rythme moyen de 6% l'an⁷.

Cette forte croissance urbaine, alimentée surtout par l'exode rural et la migration internationale notamment des pays sahéliens vers les pays littoraux, constitue un atout, mais crée un marché de consommateurs sans pouvoir d'achat. Dans ce contexte, l'urbanisation s'accompagne généralement d'une détérioration de la qualité de vie dans les villes et d'une crise du logement avec un développement anarchique de l'habitat et une augmentation rapide du nombre des bidonvilles. Ce sont environ 800.000 nouvelles unités de logements par an qui sont nécessaires pour adresser la pénurie, chiffre aggravé par la forte croissance de la population et de l'urbanisation (UEMOA, 2020).

Cette situation est renforcée par la pauvreté qui fragilise les populations et les constraint à vivre dans la vulnérabilité et la précarité. La plupart des pays de l'UEMOA, à l'exception du Sénégal et de la Côte d'Ivoire (pays à revenu intermédiaire inférieur), appartiennent au groupe des économies à faible revenu. Le PIB par habitant varie de 360 dollars américains au Niger à 1.400 dollars américains en Côte d'Ivoire. Le taux de pauvreté extrême dans la zone UEMOA est estimé à 39%, ce qui signifie que près de 43 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté extrême dans la région.

En effet, depuis plus de trois décennies, les Plans d'ajustement structurel et les politiques de sécurité alimentaire ont entraîné des difficultés économiques et sociétales dans l'ensemble des pays. Le faible développement qui caractérise la région s'explique par une combinaison de facteurs notamment une croissance économique quasiment absorbée par la croissance démographique. L'agriculture ne parvient pas à satisfaire les besoins essentiels de la population et les importations alimentaires augmentent d'année en année. Le seuil pour déclencher un processus d'industrialisation est loin d'être atteint. Les infrastructures de communication, malgré des progrès avérés, restent marquées par l'héritage colonial et par l'écart entre les pays du littoral et les pays sahéliens enclavés de l'intérieur (Atlas SDER, 2019).

En vue de faire face à toutes ces distorsions spatiales et inverser les tendances lourdes en cours de renforcement, la Commission a entrepris un processus d'élaboration d'un Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER) qui vise à favoriser un développement intégré et cohérent du territoire communautaire à l'horizon 2040. Ce programme ambitieux s'appuie sur deux champs d'actions, à savoir ceux propres à l'UEMOA (les infrastructures transnationales de transport, d'énergie et de télécommunication) et ceux pour lesquels les États suppléent l'UEMOA (l'industrialisation, l'urbanisation, la démographie, l'agriculture et le développement rural, les échanges commerciaux, la santé, l'éducation) (Atlas SDER, 2019).

Dans le cadre de la mise en œuvre du SDER, la Commission de l'UEMOA s'est attelée, au cours de l'année 2021, à outiller les États membres en matière de développement territorial et de coopération transfrontalière locale en mettant à leur disposition les

⁷ Document-cadre d'orientations générales de la politique d'aménagement du territoire Communautaire de l'UEMOA

textes relatifs au Comité de pilotage régional et aux Comités nationaux de suivi du SDER. Le suivi de cet outil de planification et de développement sera assuré à travers l'Observatoire Régional d'Analyse spatiale et de Suivi du Territoire Communautaire (ORASTEC) dont l'opérationnalisation est en cours. Au niveau de la Coopération transfrontalière, de 2016 à 2020, le Programme Territorial et Transfrontalier (PPDTT), dont la mise œuvre était pilotée par la Commission de l'UEMOA, a permis la mobilisation d'un financement au profit des populations des zones frontalières, des collectivités territoriales frontalières, des inter-collectivités

transfrontalières, des organisations socioprofessionnelles, de la société civile, du secteur privé (opérateurs économiques) et les États de l'Union.

En outre, l'année 2021 a été marquée par la clôture de la phase I du Programme de Coopération Transfrontalière Locale (PCTL), puis par le démarrage de la deuxième phase et de celui du Programme Régional d'Appui à la Décentralisation Financière (PRADEF) avec la signature de deux conventions de financement le 24 mars 2021 entre la Commission de l'UEMOA, le Conseil des Collectivités Territoriales de l'UEMOA et la Coopération Suisse.

Un système de transport défaillant

La route reste le mode de transport dominant représentant près de 90 % du trafic inter-urbain et inter-États de marchandises. Elle représente en général le seul moyen d'accès aux zones rurales et constitue le mode le plus flexible et approprié dans la vie économique et sociale des pays de la région. Le réseau routier s'est élargi et amélioré durant ces dernières décennies grâce à l'action de l'Union qui en a fait l'un de ses axes prioritaires. Cependant, la région fait continuellement face à de nombreux problèmes liés au revêtement des routes, à une insuffisance de demande de trafic des routes, à la médiocrité des conditions routières, au manque de routes à plusieurs voies et de routes de contournements, à la détérioration des ponts, etc.

Dans l'ensemble, le réseau de la zone se présente comme suit :

- la densité du réseau bitumé (km de routes au 100 km²) est faible : 38 km pour la zone contre une moyenne de 284 km dans les pays à revenu intermédiaire ;
- environ 45% du réseau est de bonne qualité, 28% de qualité acceptable alors que près de 23% du réseau est dégradé. Les réseaux des pays côtiers sont plus dégradés que ceux des pays enclavés (sahéliens) ;
- le transport routier reste coûteux, lent et peu sûr ;
- une insuffisance de demande de trafic des routes et ;
- le manque de routes à plusieurs voies et de routes de contournements ainsi que la détérioration des ponts (SDER, 2019).

Pour y faire face, au niveau des États, le déploiement du dispositif de suivi-évaluation de l'application du Règlement n°14/2005/CM/UEMOA relatif à l'harmonisation des normes et des procédures du contrôle du gabarit, du poids et de la charge à l'essieu des véhicules lourds de transport de marchandises dans les États membres de l'UEMOA s'est poursuivi en 2021. Une tendance baissière de la surcharge, observée depuis 2018 jusqu'en 2021, se poursuit, assurant ainsi une amélioration de la protection du patrimoine routier.

Le transport ferroviaire est constitué de 6 lignes totalisant une longueur de 3644 Km. À l'exception de la Guinée-Bissau, tous les pays de l'Union disposent d'une ligne ferroviaire. Cependant, le réseau ferroviaire ouest-africain estimé à 1,9 km/1.000 km² est peu dense et inférieur à la densité moyenne au niveau du continent africain (2,5 km/1.000 km²). Les lignes sont vétustes et les mauvaises conditions d'exploitation et l'inefficacité de gestion des principales compagnies ferroviaires, entre autres, ont contribué à l'affaiblissement du réseau. Il est marqué par l'hétérogénéité des écartements des voies au sein du même espace communautaire ne facilitant pas son interconnexion (SDER, 2019).

Au niveau de l'aérien, à l'accession à l'indépendance, la plupart des pays ont souhaité avoir leur propre compagnie aérienne. Plusieurs entreprises ont vu le jour sans avoir toujours la capacité de survivre dans un environnement en pleine dérégulation. Plusieurs décennies après, la majorité de ces compagnies aériennes souffrent de

nombreuses difficultés et essaient de survivre. Il s'agit, entre autres, d'un environnement politique marqué par l'instabilité, l'absence de cadres juridiques et institutionnels efficaces et favorables à un marché commun de transport aérien libéralisés, d'une flotte vieillissante et peu fournie (1 appareil pour 1 million d'habitants contre 3.7 appareils pour 1 million à l'échelle mondiale), des infrastructures peu adaptées, des coûts élevés, une insuffisance de liaison entre États, une insuffisance dans l'assistance à la navigation aérienne, l'insécurité aérienne (taux élevé d'accidents six fois supérieur au niveau mondial), la prolifération des compagnies aériennes, l'exploitation d'aéronefs mal entretenus, et la rareté des ressources financières. Les pays de l'UEMOA ont des compagnies nationales qui se livrent une concurrence dans la sous-région ; ce qui limite les économies d'échelle et la dynamique du transport aérien de la zone. Il s'agit notamment d'Air Burkina, Air Côte d'Ivoire, Air Sénégal, TransAir et Asky (Deloitte, 2021).

Pour faire face à cette situation, le Département en charge des transports de la Commission a lancé de nombreuses initiatives, à savoir le Programme Commun du Transport Aérien des États membres de l'UEMOA (PCTA), adopté par Décision n°08/2002/CM/UEMOA du 27 juin 2002, le Projet d'Appui au Secteur du Transport Aérien en Afrique Centrale et Occidentale (PASTACO) financé par la BAD et la création de l'Unité Régionale de Supervision de la Sécurité et de la Sûreté de l'Aviation Civile des États membres (URSAC).

La mise en œuvre de ces projets a permis les acquis suivants :

- (i) l'harmonisation des législations et réglementations ;
- (ii) la privatisation de la gestion de certains aéroports ;
- (iii) le renforcement de la sécurité et de la sûreté dans les aéroports de la région ;
- (iv) la création de compagnies aériennes privées.

En outre, suite à l'amélioration constante de l'environnement, l'offre de transport de la région se renforce au fil des ans et certains aéroports de la région se positionnent comme des hubs sous-régionaux (Dakar, Abidjan, Lomé). La demande provenant de la sous-région et du reste de l'Afrique est la plus importante et représente en moyenne 60% du trafic dans la zone de l'UEMOA (Deloitte, 2021).

La zone UEMOA abrite 5 pays côtiers (Côte d'Ivoire, Sénégal, Bénin, Togo et Guinée Bissau). Les principaux ports de la région que sont ceux d'Abidjan, de Lomé, de Dakar et de Cotonou représentent non seulement

des pôles de distribution nationale de fret, mais aussi des pôles de transport de marchandises en transit vers les pays voisins sans littoral. Ce sont des ports commerciaux et industriels à l'opposé de celui de San-Pedro en Côte d'Ivoire qui est un port utilisé pour l'exportation des produits agricoles. Ces ports sont au cœur de l'activité économique des pays de l'UEMOA. En 2014, alors que le fret en transit représentait un peu plus de 40% des cargaisons manutentionnées aux ports de Lomé et d'Abidjan, il ne représentait que 10% des cargaisons manutentionnées au port de Tema au Ghana.

En dépit de ces performances, le secteur maritime de l'Union est confronté à de nombreuses difficultés. Il s'agit notamment

- (i) de l'absence d'armements nationaux ;
- (ii) du vieillissement des équipements ;
- (iii) des tirants d'eau et infrastructures de quais limités ;
- (iv) du faible niveau des rendements d'exploitation des ports, de la complication des procédures commerciales et des charges portuaires, etc.

En effet, selon l'Indice mondial de performance des ports à conteneurs (CPPI) 2022, un seul port de l'espace UEMOA se situe dans le top 10 des ports africains. Il s'agit du port de Dakar qui occupe la 9^e place en Afrique et le 196^e rang dans le monde. Il est suivi du port de San-Pedro (30^e rang africain et 296^e mondial), du port de Lomé (36^e rang africain et 318^e mondial), du port de Cotonou (40^e rang africain et 330^e mondial) et du port d'Abidjan (42^e rang africain et 333^e mondial). Ce top 10 africain est tenu par les ports de l'Afrique du Nord notamment le port de Tanger Med qui occupe le 4^e rang mondial (Agence Ecofin, 2022).

Les défis, tendances lourdes et germes de changement lié à l'aménagement du territoire, aux infrastructures et aux transports

Le secteur de l'aménagement du territoire est marqué par des tendances lourdes qui résident dans la charge démographique en forte croissance, inégalement répartie et qui est fortement concentrée dans les villes capitales et sur le littoral. Cette urbanisation peu contrôlée est à la base de nombreux problèmes dont celui de l'accès aux logements pour une population de plus en plus pauvre. La situation des infrastructures de transport n'est pas aussi reluisante. Le niveau de vétusté des routes en dépit de leur croissance observée ces dernières décennies pose la question cruciale de la connectivité des territoires dans un contexte d'intégration régionale. Le transport aérien connaît une amélioration de son offre malgré les problèmes de compétitivité du secteur. Les ports de la région qui sont au cœur du commerce international de la région semblent peu compétitifs. En ce qui concerne la coopération transfrontalière, de nombreuses initiatives sont mises en œuvre par l'UEMOA afin d'accélérer le processus d'intégration à travers l'interconnexion des collectivités territoriales par l'érection de projets territoriaux communs et des marchés (exemple du triangle Sikasso - Korhogo - Bobo-Dioulasso). Les espaces transfrontaliers constituent aujourd'hui des cadres propices à la territorialisation des politiques d'intégration régionale. Cependant, les crises sécuritaires tributaires des mouvements terroristes et les instabilités politiques pourraient constituer des défis à relever afin de redynamiser les coopérations transfrontalières.

Pour inverser ces tendances et défis de développement territorial, le SDER se présente comme un germe de changement. Les Etats membres adosser leurs Schémas Nationaux d'Aménagement du Territoire (SNAT) sur les orientations stratégiques et recommandations du SDER. Ainsi, son appropriation et sa mise en œuvre constituent un réel atout qui devrait aider à améliorer considérablement les conditions de vie des populations de l'Union.



2.5. Démographie, capital humain, genre et jeunesse, migration, culture et tourisme

Dynamique démographique

La population de l'UEMOA croît à un taux moyen annuel de 2,69% par an et est estimée à 137,3 millions en 2021. Si la dynamique actuelle est maintenue, la population de l'Union atteindra 227,4 millions en 2040, année d'échéance de la présente étude prospective.

La croissance rapide de la population de l'Union est entretenue par les taux de fécondité encore élevés dans la plupart des pays. L'indice synthétique de fécondité ressort à plus de 4 enfants en moyenne par femme dans l'ensemble des États membres. Il apparaît modérément élevé dans 4 pays de l'Union, à savoir le Togo (4,35), la Guinée-Bissau (4,51), le Sénégal (4,65), la Côte d'Ivoire (4,68), élevé dans deux États, notamment le

Burkina (5,23) et le Mali (5,92) et très élevé au Niger (6,96).



La dynamique démographique est aussi influencée par la pyramide des âges, notamment : le poids important des individus en âge de procréer ; la répartition des populations entre les milieux urbain et rural ; la dynamique de pauvreté. Tous ces facteurs sont des paramètres qui déterminent les perspectives de développement des pays de l'UEMOA et d'amélioration du niveau de vie des populations.

La dynamique démographique induit des pressions importantes sur les services sociaux, notamment d'éducation et de santé, sur les infrastructures ainsi que sur l'environnement et les actifs naturels.





Capital humain

Au niveau sanitaire, des progrès ont été enregistrés dans tous les États membres de l'UEMOA au cours des 30 dernières années avec l'espérance de vie à la naissance qui a progressé dans l'ensemble des pays et les taux de mortalité qui ont considérablement baissé (figures 27 et 28). Malgré ces améliorations, les performances enregistrées sont encore insuffisantes.

En effet, 4 pays de l'Union affichent, en 2021, des espérances de vie à la naissance moins élevées que la moyenne de l'Afrique subsaharienne (59,7 ans), tandis que deux États membres enregistrent des taux de mortalité plus élevés que la moyenne de l'Afrique subsaharienne (9,2 cas de décès pour 1 000 personnes).

Figure 26. Évolution de l'espérance de vie à la naissance dans les États membres de l'UEMOA (1990-2021)

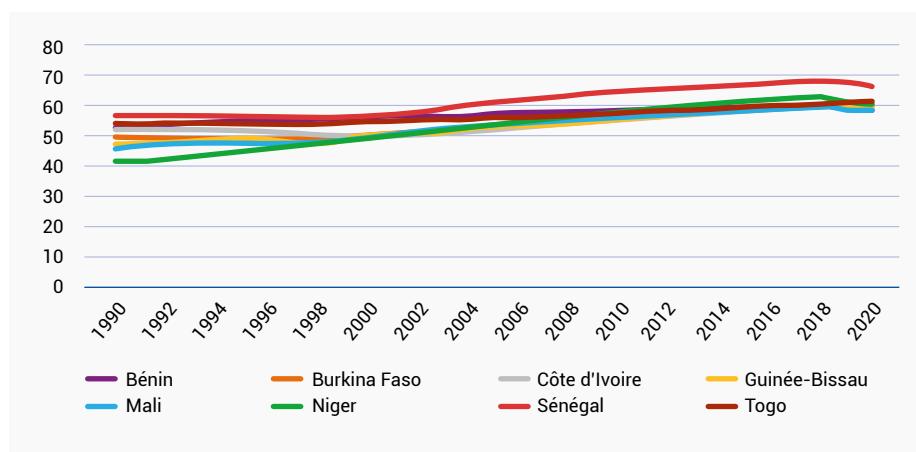
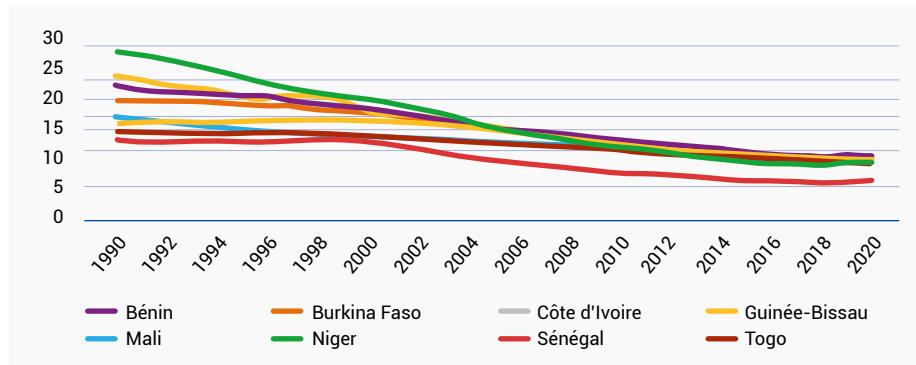


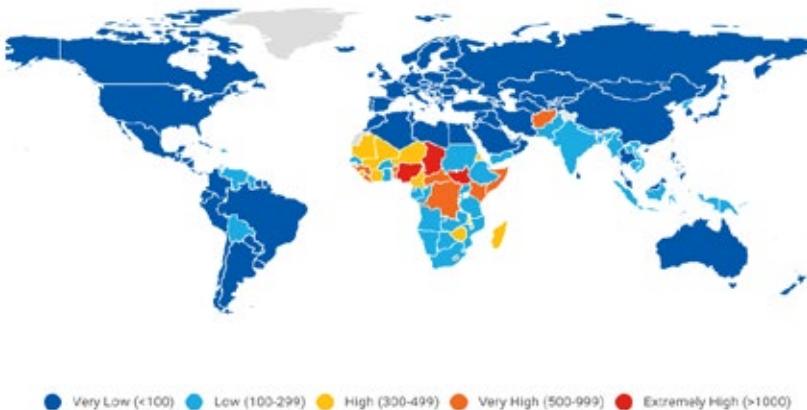
Figure 27. Dynamique des taux de mortalité (nombre de décès pour 1 000 personnes) dans les pays de l'UEMOA (1990-2021)



Source : À partir des données du World population prospects 2022

En outre, en ce qui concerne la santé maternelle et infantile, beaucoup d'efforts restent à réaliser dans plusieurs États membres. En effet, à l'exception du Burkina (264 cas de décès pour 100 000 naissances vivantes) et du Sénégal (261 cas) pour lesquels les taux de mortalité maternelle sont faibles, les autres pays de l'Union affichent, en 2020, des taux élevés (Côte d'Ivoire (480 cas), au Mali (440 cas), au Niger (441 cas) et au Togo (399 cas)) et très élevé (Bénin (391 cas⁸) et en Guinée-Bissau (725 cas)) (figure 29).

Figure 28. Taux de mortalité maternelle dans le monde en 2020 (cas de décès pour 100 000 naissances vivantes)

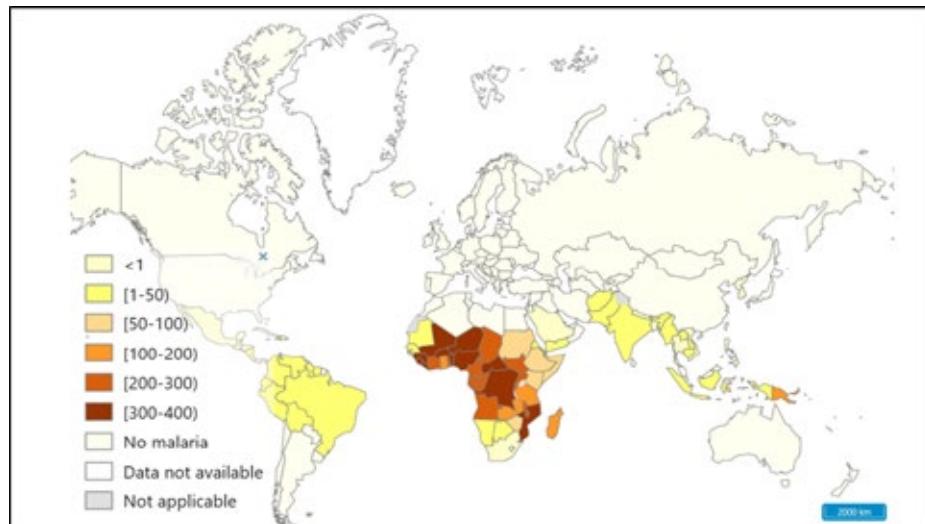


Source : UNICEF (2022)⁹

Concernant les taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans, ils se situent, en 2021, au-dessus de ceux de l'Afrique subsaharienne (72 cas pour 1 000 naissances vivantes) dans 6 pays de l'Union (Bénin, Burkina, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali et Niger)¹⁰.

La zone UEMOA est aussi le lieu de nombreuses maladies infectieuses et parasitaires qui restent les principaux problèmes sanitaires. En particulier, des maladies comme le paludisme (principale cause de morbidité), la rougeole, les infections respiratoires aigües et la diarrhée constituent les premières causes de décès.

Figure 29. Incidence du paludisme dans le monde (nombre de cas pour 1 000 personnes à risque)



Source : Organisation mondiale de la santé (2023)

9 Maternal mortality rates and statistics - UNICEF DATA

10 Ces taux (mortalité maternelle et enfants de moins de 5 ans) se trouvent, du reste, dans tous les États membres de l'Union encore au-dessus des cibles retenues dans le cadre des objectifs de développement durables (respectivement de 70 cas maximum pour 100 000 naissances vivantes et 25 cas maximum pour 1 000 naissances vivantes).

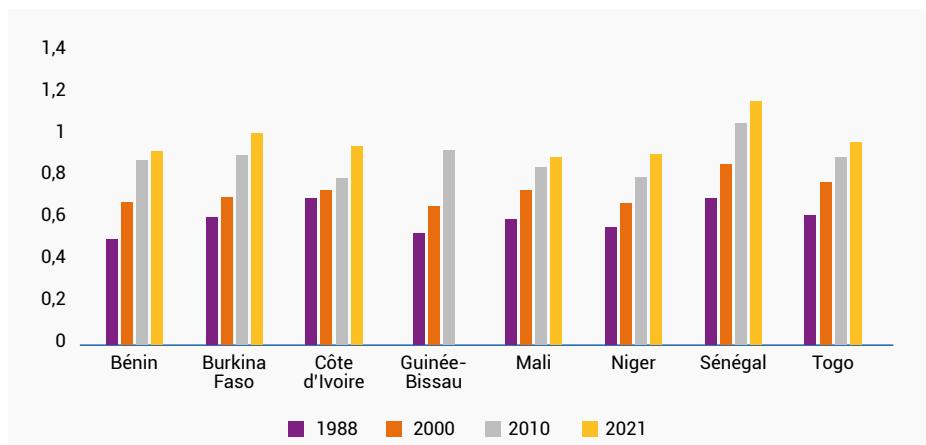
En dehors de ces maux, les maladies non transmissibles telles que l'hypertension artérielle, le diabète, le cancer, etc., prennent également de plus en plus d'importance dans la zone. En effet, le poids des maladies non-transmissibles dans l'explication des cas de mortalité s'est accru dans l'ensemble des États de l'Union.

Les systèmes de santé des pays de l'UEMOA présentent divers types de déficits qui limitent leurs performances et leur capacité de résilience face aux chocs sanitaires. Ces déficits concernent aussi bien la disponibilité des infrastructures, des fournitures, la quantité et la qualité du personnel médical que les difficultés liées à la gouvernance (Afrobarometer, 2019 ; 2021). Aucun État de l'Union ne parvient à satisfaire aux engagements issus de la déclaration d'Abuja de

2001 qui recommande que les États africains consacrent au moins 15% de leurs budgets au financement de la santé. Ainsi, les populations de l'UEMOA continuent d'avoir un accès limité à des soins de santé de qualité.

S'agissant du secteur de l'éducation, des progrès considérables ont été également enregistrés dans l'ensemble des États membres depuis le début des années 1990. Le nombre moyen d'années d'éducation a progressé au fil des années dans l'ensemble des États et les inégalités, entre les sexes, dans l'accès à l'éducation, ont été considérablement réduites, notamment dans le primaire. À titre illustratif, l'indice de parité entre les sexes du taux brut de scolarisation s'est amélioré dans tous les pays de l'Union (figure 30).

Figure 30. Évolution de l'indice de parité entre les sexes du taux brut de scolarisation dans les États membres de l'UEMOA



Source : Banque mondiale (*indicateurs de développement dans le monde*, 2022)

En dépit de ces progrès, de nombreux enfants demeurent en dehors des systèmes éducatifs nationaux en raison, entre autres, du niveau important d'abandons scolaires. Ces abandons scolaires interviennent en général avant la fin du cycle élémentaire et freinent l'accumulation de compétences à l'échelle des États. En outre, même à l'école, de

nombreux enfants achèvent le cycle d'éducation primaire avec un faible niveau d'apprentissage et de fortes lacunes en lecture, en écriture et en mathématiques. À titre d'exemple, les résultats aux tests effectués dans le cadre du PASEC de 2019 indiquent que 59,5% des enfants en Côte d'Ivoire, 61,1% au Togo et 69,9% au Niger n'ont pas les compétences suffisantes en

lecture en fin de cycle primaire. De même, de nombreux élèves connaissent de grandes difficultés en mathématiques pouvant les exposer au décrochage scolaire¹¹.

Les lacunes enregistrées dans le secteur de l'éducation dans les pays de l'Union résultent, entre autres, de difficultés liées à la disponibilité et la qualité des infrastructures scolaires, des enseignements dispensés dans de nombreuses écoles, de la pertinence des programmes de formation. Ces enseignements exposent très peu les apprenants aux avancées réalisées en matière de science, technologie, ingénierie et de mathématiques (UNESCO, 2020).

En outre, au niveau du secondaire, l'enseignement général reste surdimensionné et l'enseignement technique et professionnel demeure étroit. En effet, moins de 15% des apprenants sont enrôlés dans des cursus techniques et professionnels dans chacun des pays de la région tandis que les entreprises et les besoins de transformation structurelle

des économies de l'Union exigent davantage ce type de compétences.

Au niveau de l'enseignement supérieur, il ressort que plus de 80% des établissements sont caractérisés par un manque d'infrastructures, une faible utilisation des technologies modernes telles que les TIC et l'internet ainsi que par des bibliothèques mal équipées affectant négativement la qualité de l'enseignement et la pertinence des recherches entreprises.

Pour prendre en charge, les défis liés à l'éducation, plusieurs initiatives sont prises au niveau de l'Union telles que le Programme d'Appui et de Développement des Centres d'Excellence Régionaux de l'UEMOA visant à améliorer l'offre de formation de niveau Master et Doctorat ainsi que la recherche dans l'espace UEMOA. Cependant, beaucoup reste à faire pour doter les États membres de systèmes éducatifs performants et d'un capital humain compétitif et de qualité.

Tableau 7. Indices de capital humain des États membres de l'UEMOA (2020)

Pays	Indice de capital humain 2020	Classement/174
Bénin	0,40	147
Burkina Faso	0,38	155
Côte d'Ivoire	0,38	158
Mali	0,32	170
Niger	0,32	171
Sénégal	0,42	138
Togo	0,43	133

Source : Banque mondiale (*indicateurs de développement dans le monde*, 2022)

Note : données non disponibles pour la Guinée-Bissau



Emploi, pauvreté et protection sociale

Selon l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI) de 2017-2018, le taux de chômage reste faible dans l'ensemble des États membres (4,0%) mais le niveau de sous-emploi est élevé (31,1%) avec près de 92,0% des actifs engagés dans l'économie informelle. Pour sa part, le secteur formel, qui offre généralement des emplois de bonne qualité, représente 8,0% des emplois totaux.

Ainsi la plupart des emplois disponibles au sein de l'Union sont des emplois vulnérables, le taux d'emplois vulnérables s'affichant à 72,1%. Plus de 70% des individus en emploi, au sein de l'espace UEMOA, travaillent dans des conditions relativement précaires et ne bénéficient pas d'une protection sociale. Selon les résultats de l'enquête susmentionnée, 31,2% de la main-d'œuvre perçoit un revenu moyen inférieur au SMIG avec des variations notables selon les pays : Niger (63,8%), Mali (60,7%), Côte d'Ivoire (56,8%), Guinée-Bissau (49,5%), Burkina Faso (23,9%), Togo (13,8%), Bénin (12,7%) et Sénégal (3,8%).

La précarité des emplois au niveau de l'Union tient principalement au

faible niveau d'instruction de la main-d'œuvre. En effet, une grande frange de cette main-d'œuvre n'a pas achevé le cycle d'éducation primaire. Le niveau moyen d'éducation des individus en emploi dans les États membres de l'UEMOA est de 4,0 années. Ce niveau moyen d'instruction varie d'un pays à un autre se situant à 6,4 ans en Guinée-Bissau, 5,7 ans au Togo, 4,9 ans au Mali, 4,6 ans en Côte d'Ivoire, 3,7 ans au Burkina, 3,5 ans au Sénégal, 3,1 ans au Bénin et 2,7 ans au Niger. Il apparaît plus élevé pour les travailleurs salariés (7,7 ans) que pour les travailleurs indépendants (2,5 ans) justifiant que le premier type de travailleurs reçoive une rémunération mensuelle en moyenne plus élevée que les travailleurs indépendants (111.575 FCFA contre 84.253 FCFA).

S'agissant de l'état de la pauvreté dans l'Union, les résultats de l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de vie des Ménages (EHCVM) de 2018-2019 indiquent que son incidence varie de 37,8% au Sénégal, niveau le plus faible, à 47,7% en Guinée-Bissau, taux le plus élevé. Ainsi, au moins un habitant sur trois dans chaque État membre vit en dessous du seuil de pauvreté national (tableau 8).

Tableau 8. Indicateurs de pauvreté monétaire nationaux

États	Dépense annuelle moyenne normalisée par tête en FCFA	Seuil de pauvreté national en FCFA	Incidence de la pauvreté nationale en %
Bénin	367 678	246 542	38,5
Burkina	299 562	194 629	41,4
Côte d'Ivoire	512 810	345 520	39,4
Guinée-Bissau	341 810	271 072	47,7
Mali	378 428	269 485	42,1
Niger	263 222	181 782	40,8
Sénégal	507 350	333 441	37,8
Togo	384 736	273 619	45,5

Source : EHCVM-UEMOA, 1^{ère} édition, 2018-2019

L'enquête appréhende les principales causes ci-après de la pauvreté dans les États membres de l'Union : (i) faible niveau d'instruction des populations ; (ii) lieu de résidence des ménages, en particulier le milieu rural ; (iii) sexe du chef de ménage, notamment la direction du ménage par les femmes. L'enquête indique également, dans chacun des États membres, un lien étroit entre le statut de pauvreté et la taille des ménages. En particulier, plus cette taille est élevée, plus les membres sont susceptibles d'être pauvres. Ainsi, la lente transition démographique au sein de l'UEMOA contribue à impacter négativement les perspectives de réduction de la pauvreté et de développement durable au sein de l'Union. Pour sa part, la pauvreté influe sur la dynamique de la population, à travers notamment la croissance démographique, la pyramide des âges et la répartition rurale/urbaine.

L'ensemble de ces paramètres détermine largement les perspectives de développement des pays de l'UEMOA et d'amélioration du niveau de vie des populations pauvres. Ils appellent donc à un renforcement des efforts en matière, entre autres, d'éducation, de santé, notamment reproductive, d'autonomisation des femmes, d'aménagement du territoire. De tels efforts pourraient avoir une incidence sur les dynamiques démographiques, en permettant de réduire les taux de fécondité, faire baisser la mortalité maternelle et infantile, renforcer les opportunités existantes pour les populations,

notamment rurales et d'aider les individus, et particulièrement les jeunes femmes, à briser le cycle intergénérationnel de la pauvreté dans un contexte où les mécanismes de protection sociale sont limités.

En effet, il ressort que plus de 90% de la population, dans les huit États membres de l'UEMOA, ne bénéficie d'aucune forme de sécurité sociale. Si de nombreuses organisations, le plus souvent informelles, sont créées, ces dernières années, en vue d'assurer une forme de protection sociale aux populations non couvertes par les systèmes formels de sécurité sociale, celles-ci ne bénéficient pas, en général, d'un environnement juridique adapté¹². Ainsi, l'Union s'est dotée, en 2009, d'un texte portant réglementation de la mutualité sociale au sein de l'UEMOA pour prendre, entre autres, en charge ces lacunes. À côté de ces initiatives informelles, plusieurs États membres disposent de caisses de retraites et mettent notamment en œuvre des programmes d'assurance maladie universelle dans le secteur de la santé ainsi que de filets sociaux en vue de protéger notamment les populations vulnérables. Par ailleurs, en 2022, la Commission de l'UEMOA a pris des mesures en vue du renforcement des capacités des États membres dans les domaines de la réglementation pharmaceutique, de la prévention et de la réponse aux épidémies, notamment au niveau des points d'entrée aux frontières terrestres. Cependant, les impacts de ces initiatives restent encore peu perceptibles.

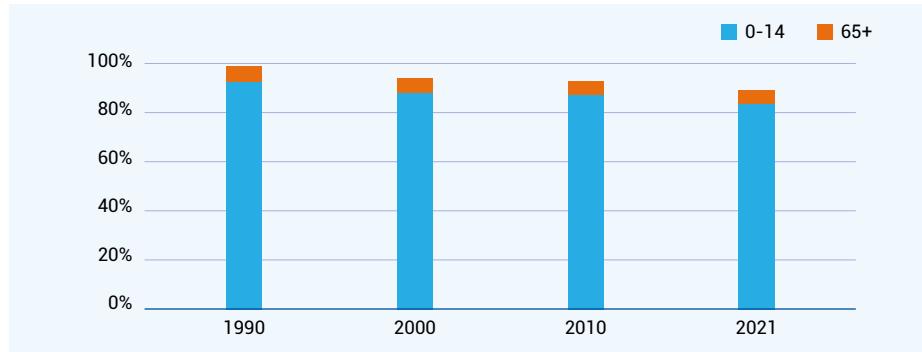
12 Elles prennent souvent l'appellation de « mutuelles »



Jeunesse

Le profil démographique de l'UEMOA est caractérisé par une population jeune avec un âge médian de 17 ans. 44,3% de cette population a moins de 15 ans et 64,2% moins de 25 ans. Le ratio de dépendance démographique est de 89% en 2021 contre 83% pour l'Afrique subsaharienne (ASS). Il indique qu'une personne active vivant dans l'Union, dont l'âge est compris entre 15 et 64 ans, a à sa charge 0,89 personne contre 0,83 en ASS.

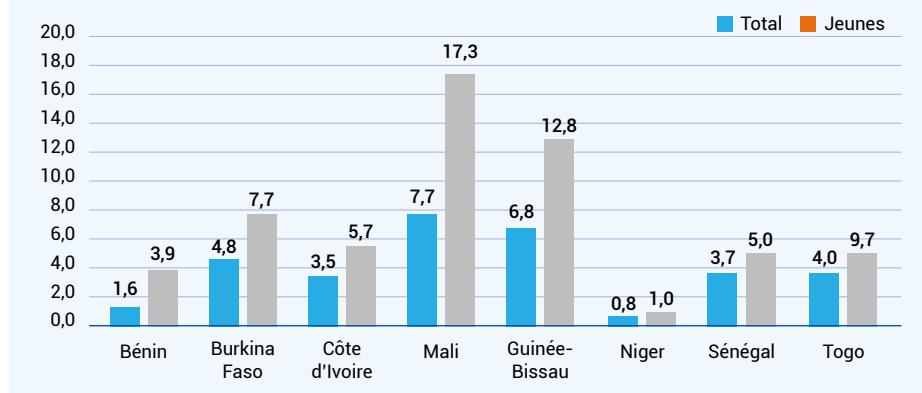
Figure 31. Évolution du ratio de dépendance dans l'UEMOA



Source : United Nations, World population prospects 2022

La proportion importante d'enfants et de jeunes est un atout majeur qui peut générer des dividendes démographiques en soutenant l'activité économique et en favorisant la transformation structurelle. Mais elle fait également peser des risques importants d'instabilité au niveau des États membres, en raison notamment des difficultés à satisfaire les besoins importants de cette population jeune, notamment en termes d'éducation, de santé, de logement, d'emploi, etc. Le marché du travail dans l'espace de l'UEMOA est marqué par une forte vulnérabilité de l'emploi et un chômage important chez les jeunes (figure 33). Le taux d'emploi précaire est de 40,9% chez les jeunes contre 25,5% au niveau de l'Union¹³.

Figure 32. Taux de chômage total et des jeunes (15-24 ans) en 2021



Source : Banque mondiale (indicateurs de développement dans le monde, 2022)

13 Rapport_final_regional.pdf (uemoa.int)

Les difficultés des jeunes à s'insérer dans des emplois décents au sein de l'UEMOA contribuent à alimenter la migration illégale vers les autres régions du monde, en particulier vers l'Occident, occasionnant des milliers de pertes en vies humaines dans les eaux de la Méditerranée ou dans le désert du Sahara ainsi que

le renforcement du terrorisme et des crises sécuritaires au sein des États membres. Il apparaît donc urgent de mettre en œuvre des actions concrètes en vue d'aider les jeunes à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent pour entrer sur le marché du travail et pour s'y maintenir.

Migration

Le modèle de migration de l'UEMOA est caractérisé par une intense migration interne, les migrations intra-régionales représentant près de 80% de l'ensemble des migrations dans cet espace. Ces migrations relèvent parfois de conditions économiques difficiles à certains endroits de l'Union, d'opportunités intéressantes à saisir ailleurs, de conflits armés, des conditions environnementales désastreuses ou encore d'autres causes de nature sociale. Les niveaux les plus élevés de migration intra-régionale proviennent de pays à faible revenu ou enclavés¹⁴ en direction des pays côtiers. Parallèlement à la migration interne, l'UEMOA est aussi caractérisée par la migration externe, parfois irrégulière, des résidents de l'Union vers l'Europe avec, notamment,



le durcissement des conditions d'obtention des visas européens. Le Niger constitue un important hub pour la migration irrégulière vers les pays de l'Afrique du Nord. Plus de 300 000 personnes ont été en transit au Niger pour l'Afrique du Nord et la Méditerranée en 2016 (CEA, 2019b). Les principaux pays d'origine des migrants transitant par le Niger sont le Sénégal, le Mali, et, dans une moindre mesure, la Côte d'Ivoire¹⁵. Les migrations irrégulières donnent souvent lieu à des trafics de tout genre (trafic d'enfants, trafic de femmes pour exploitation sexuelle, esclavage) et exposent les migrants à des risques élevés de décès, en particulier dans le désert du Sahara et durant la traversée de la mer méditerranée.

¹⁴ Données migratoires en Afrique de l'Ouest | Portail sur les données migratoires (migrationdataportal.org)

¹⁵ http://www.alticonsulting.com/wp-content/uploads/2016/03/Altai_Consulting_Free_Movement_and_Migration_in_West_Africa.pdf



Genre

Au cours de la dernière décennie, des avancées importantes ont été réalisées en matière de promotion et de protection des droits de la femme au sein de l'UEMOA. Celles-ci se sont traduites par le renforcement des cadres juridiques en la matière, notamment des engagements internationaux, africains ainsi que des Lois nationales¹⁶. En dépit de cet arsenal juridique, la zone UEMOA reste encore caractérisée par des inégalités assez marquées, liées au sexe. À titre illustratif, en 2021, les États membres de l'Union ont enregistré de faibles performances pour l'indice d'inégalité des sexes du PNUD ; ceux ayant des niveaux d'inégalité plus accentués sont notamment la Côte d'Ivoire, le Mali, le Burkina et la Guinée-Bissau.

Tableau 9. Performances des États membres de l'UEMOA pour l'indice d'inégalité des sexes en 2021

Pays	Score	Classement
Sénégal	0,530	131
Togo	0,580	149
Bénin	0,602	152
Niger	0,611	153
Côte d'Ivoire	0,613	155
Mali	0,613	155
Burkina Faso	0,621	157
Guinée-Bissau	0,627	159

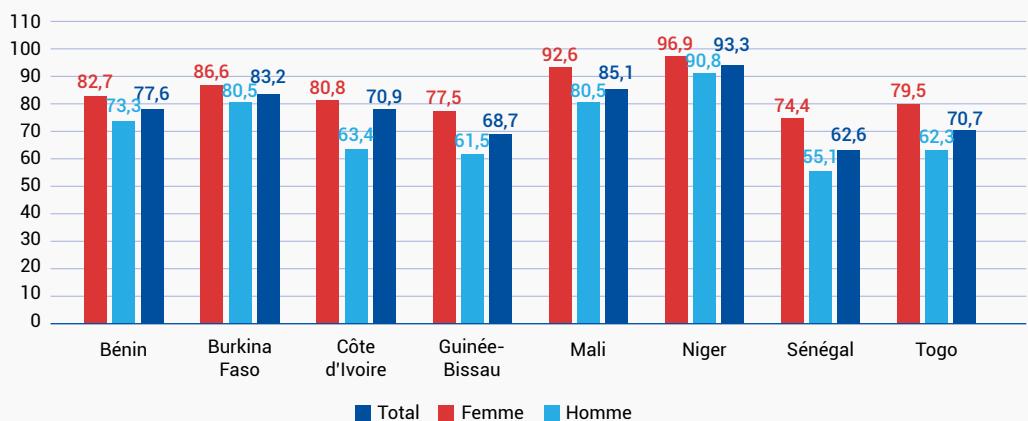
Source : PNUD (2022)

Les femmes de l'Union continuent d'avoir un accès limité à l'éducation, à la santé, à la propriété foncière et restent victimes de violences liées au sexe. En termes de représentation politique, elles sont encore largement sous-représentées au niveau des instances de décision, notamment des parlements. Seuls deux pays, à savoir le Sénégal et le Mali, sont au-dessus de la moyenne continentale de 26,0%. Au Mali, les femmes occupaient 26,5% des sièges à l'Assemblée nationale en 2020 tandis qu'elles occupent 42,7% des sièges, en 2023, au Sénégal. Les performances des autres pays varient de 6,3% de sièges occupés par les femmes au Burkina en 2020 à 25,9% au Niger à la même date (UIP, 2022).

En outre, en ce qui concerne l'emploi, la situation est également défavorable aux femmes dans l'ensemble des pays. Même en emploi, les femmes, résidant au sein de l'Union, sont plus souvent impliquées que les hommes dans des emplois vulnérables dans lesquels les conditions de travail sont précaires et où elles ne bénéficient pas, en général, d'une protection sociale.

¹⁶ Au niveau international, sept États membres de l'UEMOA (à l'exception du Niger) ont ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) et son protocole facultatif. En outre, au niveau continental, six pays de l'Union, à savoir le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Sénégal et le Togo ont également ratifié la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatifs aux droits des femmes en Afrique (CADHP), adoptée en 2003 par l'Union Africaine. À l'échelle nationale, tous les États de l'Union consacrent l'égalité de tous leurs citoyens (femmes et hommes) sans discrimination fondée sur le sexe. Par ailleurs, certains pays de cette zone ont adopté ou modifié la législation touchant aux droits des femmes et de la famille ou encore révisé les codes de la famille de sorte à réduire les discriminations entre hommes et femmes.

Figure 33. Proportions d'hommes et de femmes impliqués dans les emplois vulnérables dans les États membres de l'UEMOA en 2022



Source : Indicateurs de développement dans le monde, Banque mondiale (2024)

En vue de réduire les disparités entre hommes et femmes au sein de l'Union, la Commission de l'UEMOA s'est dotée d'une stratégie en matière de genre couvrant la période 2018-2027. Cette stratégie a été élaborée afin de contribuer à la promotion d'un environnement institutionnel et communautaire favorable à l'égalité et à l'équité entre femmes et hommes dans les domaines économique, politique, social, environnemental et culturel. En outre, ladite Commission a proposé un nouveau dispositif organisationnel pour rendre opérationnelle la transversalité du genre dans tous les secteurs, à savoir le Schéma Type d'Institutionnalisation

du Genre (STIG) dans les États membres de l'UEMOA. À travers le Département du Développement Humain (DDH), la Commission de l'UEMOA œuvre ainsi à la création d'un cadre favorable au renforcement du rôle de la femme dans le processus d'intégration régionale et de développement économique et social des États membres. Ces efforts sont également soutenus par la BOAD qui dispose d'une politique en matière de genre ayant pour but de promouvoir l'équité entre les individus de sexe différent ainsi qu'un développement humain et économique durable au sein de l'Union¹⁷.

17 Pour rappel, la première politique en matière de genre de la BOAD avait été adoptée en 2012.



Culture et tourisme

L'espace UEMOA constitue une zone très riche sur le plan culturel. Les relations complexes tissées entre les peuples de la région ainsi que le rayonnement de puissants empires précoloniaux, à l'instar de ceux du Mali et du Songhay, ont fait de cet espace, le creuset d'un patrimoine culturel diversifié qui inspire beaucoup la production artistique contemporaine. Ces ressources culturelles contribuent également à façonner son identité et à rendre l'offre touristique de l'Union attrayante. De même, le tourisme représente une opportunité pour la valorisation de la richesse culturelle de l'Union, la dynamisation de l'activité économique, la création d'emplois et la lutte contre la pauvreté.

Pour valoriser son patrimoine culturel et touristique, l'UEMOA s'est dotée d'une politique commune en matière culturelle et a mis en œuvre un Programme Régional de Développement du Tourisme en 2012. Cependant, ces deux instruments sont arrivés à échéance en 2020 et n'ont pas permis à l'Union d'exploiter pleinement les opportunités offertes par la richesse du patrimoine culturel et touristique¹⁸. La contribution du tourisme au PIB des États membres de l'Union reste relativement faible. Elle se situe en moyenne à environ 7,0% de ce PIB¹⁹. À titre de comparaison, cette contribution s'établit à, à peu près, 50% pour les Seychelles, 30% pour le Cabo Verde ou 16% pour la Gambie²⁰.



Dispositifs de prise en charge des questions sociales au sein de l'UEMOA

La prise en charge des questions sociales par les États membres de l'UEMOA est réalisée principalement dans le cadre de la mise en œuvre des politiques et programmes de développement nationaux et sectoriels propres à chaque pays. Cela à travers notamment des Ministères de la santé, de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse, de l'emploi, les offices de population et les initiatives communautaires.

En dehors des efforts réalisés au niveau de l'UEMOA, des initiatives sont

également prises au niveau régional, notamment par la CEDEAO et l'Union Africaine et au niveau international, par les partenaires, en vue du relèvement du niveau du capital humain sur le continent. Dans ce cadre, la CEDEAO s'est dotée, en juillet 2021, d'une stratégie de développement du capital humain fondée sur l'éducation, le développement des compétences et le travail. Ladite stratégie ambitionne d'améliorer, d'ici à 2030, le stock de capital humain disponible dans la sous-région ouest-africaine.

¹⁸ L'UEMOA tente également d'améliorer l'organisation du secteur à travers la mise en place d'un Système d'Information Régional sur la Culture (SIRC).

¹⁹ Annexe de la décision 11-2010-CM-UEMOA portant adoption du Programme régional de développement du tourisme

²⁰ Le tourisme en Afrique : une industrie en pleine expansion | Afrique Renouveau

Les défis, tendances lourdes et germes de changement liés à la démographie, au capital humain, au genre et à la jeunesse, à la migration, et à la culture et au tourisme

Dans l'UEMOA, plusieurs défis, tendances lourdes et germes de changement sont observés en matière de démographie, de capital humain, de genre et de jeunesse, de migration, de culture et de tourisme.

En ce qui concerne la démographie, la région connaît une croissance démographique rapide, avec une population jeune en augmentation. Cette évolution présente notamment des défis importants à relever en termes de besoins en éducation, en emploi et en services sociaux.

Pour ce qui est du capital humain, en dépit des progrès enregistrés, l'amélioration de la qualité et de l'accessibilité de l'éducation reste un défi majeur pour la région. Des réformes profondes des systèmes éducatifs qui permettent d'améliorer significativement les curricula et d'accroître sensiblement les proportions de jeunes et d'adultes disposant des compétences techniques et professionnelles nécessaires à la transformation des ressources naturelles, à l'accélération de la transformation structurelle des économies, à l'entrepreneuriat, à l'emploi et à l'obtention de travail décent constituent des enjeux cruciaux pour l'avenir de l'Union. Ainsi, des investissements supplémentaires sont nécessaires pour renforcer les systèmes éducatifs et stimuler à la fois des dispositifs pérennes et des mécanismes incitatifs au profit de la recherche et l'innovation au sein des États membres.

En outre, au niveau de la santé, l'accès aux services de santé de base de qualité, le renforcement des mécanismes de surveillance des maladies et épidémies ainsi que la réduction de la mortalité infantile et maternelle demeurent, entre autres, un défi important pour l'Union. À cet égard, des investissements accrus dans les infrastructures de santé et le renforcement

de la formation du personnel médical s'avèrent notamment nécessaires.

Par rapport au genre, malgré les progrès réalisés, des inégalités persistent entre les hommes et les femmes. L'autonomisation des femmes, l'accès à l'éducation et aux opportunités économiques, ainsi que la lutte contre la violence basée sur le genre sont des domaines qui nécessitent une attention particulière.

Se référant à la situation des jeunes, il est à souligner que le chômage reste un défi majeur à relever. Promouvoir la formation professionnelle et l'accès aux emplois décents est essentiel pour favoriser l'inclusion socioéconomique des jeunes et préserver la paix sociale.

Concernant la migration, la libre circulation des personnes et des biens au sein de l'Union présente des opportunités et des défis. Dans ce contexte, il est important de gérer les flux migratoires de manière efficace, en assurant la protection effective des droits des migrants et en créant des opportunités pour les populations afin de limiter la migration irrégulière.

Au titre de la culture et du tourisme, les principaux défis concernent la valorisation du patrimoine culturel et touristique. En dépit du potentiel qu'ils représentent pour le développement de la région et pour la création d'emplois, les actifs culturels et touristiques de l'Union restent insuffisamment exploités. L'amélioration des infrastructures et des services touristiques, tels que les hôtels, les transports, l'aménagement des sites touristiques ainsi que la lutte contre l'insécurité sont, entre autres, essentiels pour attirer les visiteurs et stimuler le secteur du tourisme. La richesse culturelle pourrait notamment servir de socle à l'entrepreneuriat et à l'innovation.

2.6. Environnement, changements climatiques, politique agricole, sécurité alimentaire : un environnement naturel menacé

La flambée des prix des aliments en 2022, ainsi que la pression grandissante en matière de sécurité alimentaire ont engendré une course d'acteurs étrangers et locaux vers les terres productives et de haute valeur dans de nombreux pays de l'Union. Ce phénomène connu sous le nom « d'accaparement des terres » apparaît aujourd'hui comme un défi majeur qui, s'il n'est pas correctement résolu, pourrait à terme contrarier les efforts de développement de la zone UEMOA. Une partie importante des terres les plus fertiles et proches des points d'eau font en effet l'objet de transactions, sous forme de location ou de vente, au profit le plus souvent des investisseurs internationaux espérant des gains importants. Les impacts d'une telle tendance sur la vie des populations locales plus vulnérables se feront ressentir notamment sur la sécurité alimentaire, sur l'environnement et entraîneront des bouleversements sociaux.

La dégradation des terres dans l'espace l'UEMOA est en partie liée aux érosions. Elle est également imputable à la salinisation des terres

sous l'effet d'une forte évaporation par temps de sécheresse où se conjuguent faible pluviométrie et forte insolation. Les causes humaines sont, entre autres, la mauvaise gestion des terres qui accélère leur dégradation, les problèmes socioéconomiques de l'accès inégal à la terre, les modes d'utilisation abusive, les forts taux d'occupation des terres dans des bassins et plateaux surpeuplés et dans les voisinages urbains. Ce phénomène est actuellement un défi majeur qui pourrait à terme contrarier les efforts de développement de la zone UEMOA, s'il n'est pas pris en charge et résolu au travers d'une politique efficace de conservation foncière au profit des générations à venir et de propriété foncière.

L'UEMOA a une biodiversité très riche, notamment dans ses aires protégées dont les plus remarquables sont inscrites sur la liste des sites du patrimoine mondial naturel de l'UNESCO. Cependant, chaque année, environ 1,2% de superficies forestières et de terres boisées sont dégradées à cause notamment du changement climatique, de l'utilisation extensive des terres et des incendies de forêts.

Un potentiel hydrique important sous pression

L'UEMOA abrite le fleuve Niger, troisième plus long fleuve d'Afrique avec ses 4 200 km. Il prend sa source dans la dorsale guinéenne à la frontière du Liberia. La superficie de son bassin versant est de 1 500 000 km² avec un débit moyen de 6 200 m³/s. Ce bassin est partagé entre neuf pays : Guinée, Mali, Niger, Bénin, Nigeria pour son cours principal ; Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire et Tchad pour ses affluents. À côté du fleuve Niger, la région est également drainée par le fleuve Sénégal (4 pays), la Volta (6 pays), le lac Tchad (8 pays), la Comoé (4 pays). L'Union dispose de 1 792 km de littoral maritime et d'une superficie de 3 506 126 km². Le Burkina Faso, le Niger et le Mali sont les trois pays sans littoral. Le plus grand pays producteur de ressources halieutiques de l'UEMOA en 2008 était le Sénégal (444 783 tonnes).

Cependant, la zone UEMOA connaît une dégradation des bassins versants et l'assèchement des têtes de source, le tarissement des cours d'eau, l'ensablement et la prolifération sauvage des espèces végétales aquatiques envahissantes. Les déversements de déchets solides et liquides, domestiques et industriels

à partir des agglomérations urbaines, des industries et des défluents des terres agricoles chargés de produits chimiques entraînent la pollution des nappes et des cours d'eau. Face à la pression de la demande en eau, principalement liée à la croissance démographique rapide, la plupart des pays de la sous-région sont destinés à faire face à une situation de stress hydrique. Les pays du Sahel sont les plus vulnérables, affichant une double tendance : la rareté structurelle des ressources en eau et la croissance démographique. Par exemple, le Burkina Faso, le Mali et le Niger sont confrontés à un stress hydrique élevé. Un niveau élevé de stress hydrique peut contribuer à une croissance économique lente et à l'insécurité alimentaire, à la concurrence pour les ressources et à des conflits potentiels entre les utilisateurs (FAO, 2019). La plupart des pays de l'Union sont confrontés à un problème d'insécurité chronique en matière d'eau, qui est appelé à s'aggraver en raison d'une demande en constante augmentation due à l'accélération de la croissance démographique, au développement du pastoralisme et au changement climatique.



D'énormes gisements de ressources extractives encore largement inexploités

La majorité des pays de l'UEMOA est riche en ressources naturelles, principalement en gaz, en pétrole et en minéraux. La plupart des pays de la zone enregistrent une tendance croissante de l'influence des ressources naturelles dans leur PIB. L'exploitation des ressources naturelles joue un rôle important dans l'économie du Burkina Faso, de la Guinée-Bissau, du Mali et du Niger, car elle représente entre 5 et 10% du PIB (tableau 10). Dans les États comme le Bénin, la Côte

d'Ivoire, le Togo et le Sénégal, qui ont des ouvertures sur l'océan atlantique, la rente des ressources naturelles a une proportion de moins de 5% dans les PIB (tableau 9). Cette faible proportion dénote une insuffisance du niveau d'exploitation des ressources naturelles des États membres de l'Union. Pourtant les sous-sols sont riches et disposent de ressources qui pourraient accompagner la croissance économique. Enfin, on note un faible niveau de transformation locale de la production.



Tableau 10. Rente des ressources naturelles (en % du PIB, pays du Sahel, années sélectionnées)

	1970	1990	2000	2010	2016	2020
Bénin	6.7	7.9	4.7	4.7	6.8	2.3
Burkina Faso	6.8	6.8	6.0	14.9	20.4	9.0
Côte d'Ivoire	5.9	4.1	4.3	6.4	5.9	2.0
Guinée-Bissau	6.4	18.1	11.9	14.9	19.3	10.5
Mali	4.1	4.1	3.6	12.2	12.6	9.4
Niger	2.2	5.3	9.1	10.0	14.1	5.6
Sénégal	1.8	2.4	3.1	4.2	5.4	3.2
Togo	6.4	6.1	8.7	17.5	19.8	4.3

Source : ECA from World Bank, 2020 World development indicator, available at:
<https://ourworldindata.org/grapher/natural-resource-rents>

Les questions liées au mode d'accaparement des rentes associées à l'exploitation de ces ressources naturelles dans les pays de l'Union déterminent l'influence de la gestion de ces ressources sur l'évolution géologique et posent de véritables problèmes de gouvernance et des conflits dans la région.

Plusieurs défis se posent dans le secteur des ressources minérales. Ils se traduisent par un faible niveau de contenu local marqué par une insuffisante implication des opérateurs économiques locaux dans la production des biens et services et une faible contribution à la richesse nationale marquée par une répartition inéquitable des revenus, un régime fiscal à revoir, un mécanisme pour assurer un développement local

et régional à concevoir. D'autres enjeux tels que l'insuffisance des ressources humaines surtout pour les négociations des contrats complexes ; la faible rentabilité et viabilité des sociétés minières locales du fait de la non-maîtrise des coûts de facteurs de production ; la prolifération des activités minières dominées par l'extraction et l'exportation de minerai brut avec une très faible transformation des produits localement ; les difficultés d'organisation, d'encadrement et de réglementation des exploitations minières artisanales et semi-mécanisées entraînant des risques sociaux et environnementaux et l'insuffisance de cartographie géologique se présentent.

Une région encore peu émettrice de pollutions environnementales



L'atténuation de la dégradation de l'environnement continue de dominer les débats politiques dans le monde entier, car la dégradation de l'environnement semble être une menace majeure pour le développement durable. Ce défi est également reconnu par les Nations Unies qui y ont consacré des Objectifs de Développement Durable (ODD)

notamment les villes et communautés durables (ODD 11), la consommation et la production responsables (ODD 12) et l'action en faveur du climat (ODD 13). Même si elle reste globalement faible dans la sous-région, la situation de la pollution environnementale est variable d'une zone à une autre dans l'espace UEMOA (tableau 11).

Tableau 11. Émissions de CO₂ dans la zone UEMOA

Pays	Quantité de CO ₂ émis (tonnes métriques par habitant)						
	1990	1995	2000	2005	2010	2015	2019
Bénin	0,06	0,05	0,2	0,36	0,51	0,5	0,6
Burkina Faso	0,05	0,06	0,08	0,08	0,14	0,2	0,24
Côte d'Ivoire	0,23	0,24	0,39	0,31	0,3	0,42	0,41
Guinée-Bissau	0,17	0,16	0,12	0,15	0,15	0,16	0,17
Mali	0,001	0,001	0,13	0,13	0,18	0,2	0,28
Niger	0,07	0,054	0,06	0,05	0,08	0,1	0,2
Sénégal	0,31	0,32	0,42	0,52	0,56	0,65	0,7
Togo	0,25	0,23	0,25	0,31	0,4	0,24	0,29

Source : <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/en.atm.co2e.pc?end=2019&locations=ZG&start=2019&view=map>

Les émissions de carbone par habitant, qui constituent un facteur majeur d'atténuation de la réalisation de ces objectifs, sont peu élevées dans l'UEMOA 1990 et 2019. Toutefois, hormis le Togo, on observe une augmentation progressive du niveau d'émission de CO₂ dans les États membres entre 2005 et 2019.

Des politiques de lutte contre le changement climatique dans l'espace UEMOA



Trois initiatives de la Commission de l'UEMOA en faveur de la lutte contre les effets néfastes du changement climatique sont menées au niveau de l'environnement, à savoir :

- (i) la lutte contre l'érosion côtière ;
- (ii) l'appui aux PANA ;
- (iii) le Programme régional de développement d'une plateforme agricole intégrée de production, de transformation et de conservation de produits alimentée par une centrale solaire thermodynamique (MICROSOL).

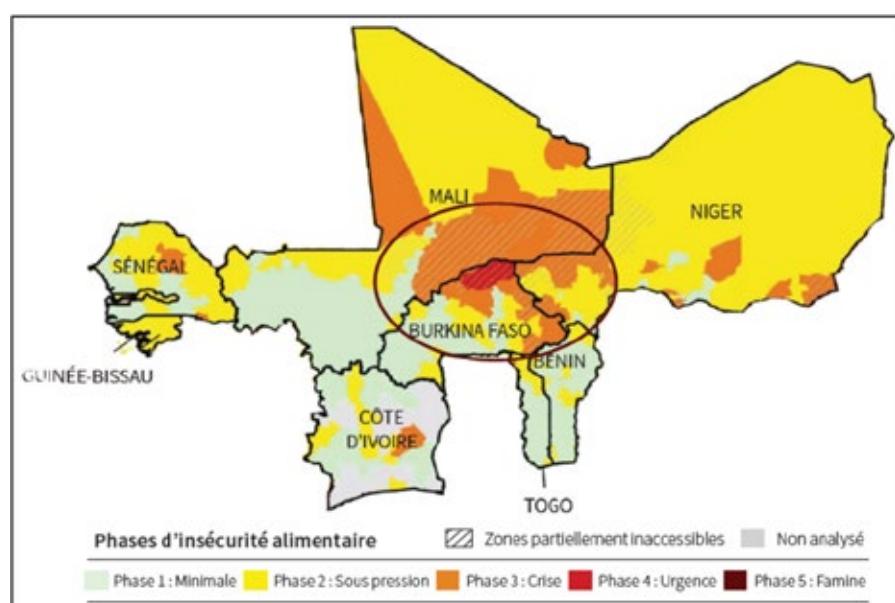


Production agricole et sécurité alimentaire

Les huit pays membres de l'UEMOA font face à une crise alimentaire et nutritionnelle majeure. Selon le Cadre harmonisé de mars et juin 2021, à l'entrée de la période de soudure de 2021, l'espace UEMOA comptait 8,1 millions de personnes en besoin d'assistance alimentaire

et nutritionnelle d'urgence, comparé à 5,7 millions de personnes en juin-août 2020. La précarité de la situation nutritionnelle dans la plupart des pays sahéliens a été renforcée par l'accès limité aux centres de santé dû à la pandémie de COVID-19 et à la crise sécuritaire.

Figure 34. Situation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la zone UEMOA en mars 2021



Source : Analyses du Cadre harmonisé, concertation régionale, Ouagadougou, Burkina Faso, mars 2021

L'insécurité civile reste l'un des principaux facteurs aggravants de cette situation alimentaire et nutritionnelle provoquant d'importants flux de personnes déplacées internes (plus de 1,1 million au Burkina Faso) et la fermeture de nombreux centres de santé et d'écoles, privant les enfants de cantine scolaire (wac.contact@oecd.org). Cela engendre une forte

hausse des besoins d'assistance alimentaire et humanitaire.

En 2023, 6 932 355 personnes sont touchées par une insécurité alimentaire et nutritionnelle de phase 3, 4 et 5 dans les pays membres (Tableau 12).

Tableau 12. Nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans la zone UEMOA de juin à août 2023

Pays	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4	Phase 5	Phase 3-5	%*	Population
Bénin	10 610 762	1 870 025	532 943	14 479		547 422	4%	13 028 208
Burkina Faso	15 825 479	4 277 587	1 882 044	291 233	22 480	2 195 757	10%	22 298 823
Côte d'Ivoire	18 025 849	2 915 210	870 329			870 329	4%	21 811 388
Guinée-Bissau	936 337	240 714	95 820			95 820	8%	1 272 872
Mali	18 616 632	2 915 871	721 833	39 054		760 887	3%	22 293 390
Niger	17 027 353	6 398 060	2 366 036	88 318		2 454 354	9%	25 879 767
Sénégal	3 078 418	672 203	7 786			7 786		14 117 529
Togo	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
TOTAL	84 120 830	19 289 670	6 476 791	433 084	22 480	6 932 355		120 701 977

Source : <https://food-security.net/datas/uemoa/>

Les conflits et l'insécurité civile constituent les principaux facteurs d'insécurité alimentaire et nutritionnelle aiguës au Burkina Faso, Mali et Niger. Les attaques terroristes ont causé des déplacements de populations internes et transfrontaliers à grande échelle et ont gravement perturbé les moyens de subsistance agricoles, la transhumance pastorale, les marchés et le commerce.

Les chocs économiques sont les principaux facteurs de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle aiguë au niveau du Bénin, de la Guinée-Bissau, du Sénégal, et du Togo. Dans ces pays, le nombre de personnes en insécurité alimentaire et nutritionnelle aiguë (Phases CH 3 à 5) pendant la période de soudure allant de juin à août 2023 était projeté à environ 6,85 millions. Cependant, les chocs économiques ont également été des facteurs importants dans les pays touchés par les conflits. Les niveaux d'endettement insoutenables et la croissance lente, en partie attribuables aux effets persistants de la guerre en Ukraine, ont eu un impact négatif sur les économies nationales et ont

réduit les possibilités budgétaires de pouvoir mettre en œuvre des mesures de protection sociale (CILSS, 2023).

Les phénomènes météorologiques extrêmes ont été un facteur additionnel de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle aiguë en 2022 en raison des inondations qui ont perturbé les marchés et les moyens de subsistance et causé des pertes localisées de récoltes, limitant la disponibilité et l'accès local aux aliments. L'aggravation des effets néfastes du changement climatique fragilisent les systèmes alimentaires des États membres. En dehors de ces facteurs, l'insécurité alimentaire résulte habituellement de la faiblesse de la productivité agricole, du déficit d'infrastructures, notamment dans les zones rurales, de la pauvreté, de l'urbanisation rapide, de la démographie galopante, de l'accès limité des paysans aux intrants agricoles, etc.

La production agricole est très sensible aux aléas climatiques. En décembre 2001, l'UEMOA a adopté sa Politique Agricole de l'Union (PAU). Les grandes orientations de cette

politique sont définies par l'Acte additionnel n° 03/2001, qui en précise notamment les objectifs, le champ d'application, les principes directeurs et les axes d'intervention. L'objectif global de la PAU est de contribuer durablement à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social des États membres et à la réduction de la pauvreté en milieu rural. De manière spécifique, et au premier rang, la question de la réalisation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans l'Union a nécessité la création du Comité de Haut Niveau sur la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (CHN-SAN), en 2011, par la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement. Il convient également de signaler qu'une initiative conjointe (CEDEAO, CILSS et L'UEMOA) de mise en place et d'opérationnalisation du Conseil Régional de Sécurité Alimentaire (CORESA) est en cours.

Dans la zone UEMOA, nous observons trois initiatives en faveur de la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques : la lutte contre l'érosion côtière, l'appui aux PANA, et le Programme régional de développement d'une plateforme agricole intégrée de production, de transformation et de conservation de produits alimentée par une centrale solaire thermodynamique (MICROSOL). En 2005, le programme régional de lutte contre l'érosion côtière a été lancé par l'UEMOA en vue d'assurer la préservation de ses potentialités socio-économiques.

La BOAD s'implique également dans la préservation de l'environnement à travers sa Stratégie Environnement et Climat 2015-2019. Vision de la Stratégie Environnement et Climat 2015-2019 de la BOAD « des ressources naturelles gérées au profit d'un développement propre et résilient aux effets adverses des changements climatiques dans les États membres. » s'inscrit dans les

orientations définies lors du Sommet de RIO de 2012 (RIO+ 20) sur le développement durable. Cette vision permet également à la BOAD d'être en phase avec les différentes politiques en matière d'environnement et de climat au niveau de la sous-région. Objectif de la vision de la Stratégie Environnement et Climat de la BOAD : « faire de l'environnement un nouveau pôle de croissance pour la Banque ». Les piliers sont de : i) renforcer les capacités des unités opérationnelles dans le domaine des évaluations environnementales ; ii) développer des outils et des mécanismes efficaces de financement et de mobilisation de ressources pour soutenir la gestion environnementale et la lutte contre les changements climatiques et ; iii) renforcer le leadership de la BOAD dans la sous-région sur les questions environnementales.

Au cours de l'année 2020, la Banque a continué ses interventions en faveur de la création de conditions d'une croissance économique partagée et résiliente sur fond de crise sanitaire de la COVID-19. Des prêts d'un montant global de 142,5 milliards FCFA ont été octroyés, en vue de développer des agro-élevages et des aménagements hydroagricoles, de réaliser des infrastructures de désenclavement et d'énergie, de promouvoir la finance inclusive et adresser des besoins dans les domaines de l'habitat social et de l'éducation. Les objectifs desdits projets sont : i) la libération et la sécurisation de 57 000 ha de terre au profit des éleveurs et agro-éleveurs pour la production fourragère, l'installation d'un Campement Pilote Pastoral (CPP) et le renforcement de 126 campements d'éleveurs ; ii) l'aménagement de 40 000 ha de périmètres en vue de réduire les pertes d'eau par infiltration de 3 200 000 m³ et d'augmenter de 52 000 tonnes par an la quantité de riz paddy produite.

La Banque a poursuivi ses initiatives sur les changements climatiques

dans le cadre de sa collaboration avec les mécanismes financiers de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). S'agissant du Fonds Vert pour le Climat (FVC), le maintien des efforts s'est traduit par l'approbation auprès de ce Fonds du projet d'électrification rurale au Sénégal pour un montant de 49 milliards FCFA à un taux concessionnel sur une maturité de 40 ans. Dans le cadre des engagements des États de l'Union au titre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, la Banque a démarré l'instruction de trois projets climat, à savoir : (i) le projet d'hybridation des moteurs Diesel des plateformes multifonctionnelles avec système solaire au Togo pour un don de 1,3 milliard FCFA ; (ii) le projet

de mise à l'échelle des pratiques d'agriculture climato-intelligente à l'Est de la Guinée-Bissau pour un don de 5,8 milliards FCFA et (iii) le projet régional de promotion de l'agriculture climato-intelligente en Afrique de l'Ouest, concernant cinq (05) pays (Bénin, Burkina Faso, Niger, Ghana et Togo) pour un don de 8,1 milliards FCFA. Avec le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), la Banque a conforté sa position comme entité accréditée auprès dudit Fonds à travers le processus d'auto-évaluation de ses normes fiduciaires approuvé par le secrétariat du Fonds. Au titre du Fonds d'Adaptation (FA), les diligences ont été poursuivies dans une perspective de ré-accréditation auprès dudit Fonds.

Les défis, tendances lourdes et germes de changement liés à l'environnement, aux changements climatiques, à la politique agricole et à la sécurité alimentaire

Les variables pollution de l'environnement, climats, ressources foncières et forestières, ressources en eau, production agricole et sécurité alimentaire impactent l'évolution du système UEMOA.

Il existe plusieurs tendances lourdes liées aux différentes variables susmentionnées à savoir : le faible niveau de maîtrise de l'eau pour le développement agricole, la persistance de l'insécurité alimentaire, la réduction progressive des ressources en eau et la forte dépendance aux énergies fossiles.

Malgré l'existence de tendances lourdes, le système UEMOA subit des mutations qui impactent son évolution. Ce sont l'augmentation du niveau d'émission du CO₂, de 1,141 Tonne métrique / habitant en 1990 à 2,89 tonnes métriques / habitants

en 2019 (<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/en.atm.co2e.pc?end=2019&locations=ZG&start=2019&view=map>) (des chiffres), l'intérêt marqué pour la promotion d'une agriculture moderne et la mise en œuvre de projets de développement dans le secteur du vivrier.

Cependant, des incertitudes critiques telles que la variabilité climatique, les conflits fonciers, les déficits structurels entre la production et la consommation menacent les politiques agricoles et environnementales mises en œuvre. L'augmentation des températures, la hausse du niveau des mers, la modification des régimes de précipitations et autres conditions météorologiques extrêmes sont des menaces pour le développement socio-économique des pays. En 2019, des pluies diluviales ont fait sortir

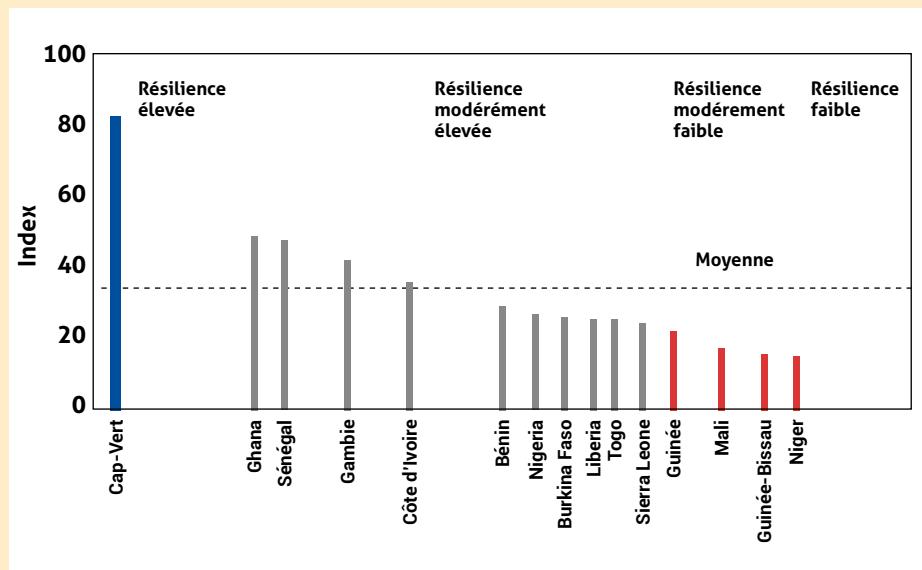
le fleuve Niger de son lit et ont touché plus de 210 000 personnes, faisant 57 morts, détruisant 16 000 maisons, causant des pertes de récoltes et endommageant des installations hydro-agricoles.

Selon l'Indice de résilience climatique pour l'Afrique, calculé dans le rapport sur les Perspectives économiques en Afrique de l'Ouest 2022, entre 2010 et 2019, les trois pays de l'UEMOA les moins résilients sont le Niger, la Guinée-Bissau, le Mali (BAD,

2022). Selon la même étude de la BAD (Perspectives économiques de l'Afrique de l'Ouest 2022), le Sénégal est le pays le plus résilient de la zone UEMOA face aux chocs climatiques.

Cette vulnérabilité à la zone UEMOA face aux chocs climatiques pourrait découler de son faible niveau de développement socio-économique, du manque de ressources augmentant le risque de non atteinte des objectifs de développement durable.

Figure 35. Score de l'indice de résilience climatique pour les pays de l'Afrique de l'Ouest de 2010 à 2019



Source : BAD, Perspectives économiques de l'Afrique de l'Ouest 2022

Les politiques sectorielles élaborées par l'UEMOA et ses Institutions constituent des forces du système, car elles permettent d'anticiper certains chocs et de résorber les contraintes de développement observées.

2.7. Principales réalisations de l'Union

Depuis sa création, l'UEMOA a enregistré des acquis réels dans un contexte où de nouveaux défis se posent à elle en relation avec l'environnement tant interne qu'international.

Réalisations de la Commission de l'UEMOA

Au titre de la consolidation de la gouvernance économique régionale et de la performance des États membres, l'UEMOA est un modèle de zone d'intégration réussie entre pays en développement notamment dans les domaines de l'exercice de la surveillance multilatérale et de l'harmonisation des pratiques de gouvernance financière dans ses États membres. Le mécanisme de la surveillance multilatérale, mis en œuvre à partir de 1996 et renforcé par les Pactes de convergence de 1999 et de 2015 ont eu, malgré les difficultés rencontrées, le mérite de faire observer une certaine discipline budgétaire par l'ensemble des pays de l'Union.



Sur le plan de l'économie réelle, l'UEMOA était l'une des zones les plus dynamiques au monde avant la pandémie de COVID-19, avec un taux de croissance moyen de 6,5% pendant presqu'une décennie (2010-2019), et une inflation maîtrisée en dépit de quelques chocs exogènes liés à la montée des prix des produits alimentaires. La gestion budgétaire des États membres se renforce progressivement avec un déficit de 4,0% du PIB et un taux d'endettement contenu dans la norme communautaire de 70%.

Pour la modernisation du cadre de gestion des finances publiques et la mise en œuvre des principes de bonne gouvernance, de nombreuses directives ont été prises

et effectivement appliquées par l'ensemble des États depuis 2006, les appuis techniques et les actions de renforcement des capacités ont été poursuivis par la Commission.



Dans le cadre de la réalisation d'un marché commun profitable aux entreprises et aux populations, l'Union douanière est, dans une large mesure, effective depuis 2000 avec la mise en place du Tarif Extérieur Commun (TEC) et de ses mécanismes de gestion. Le TEC UEMOA a servi de base à l'élaboration du TEC CEDEAO. La surveillance commerciale a contribué à améliorer l'application des dispositions communautaires relatives à l'activité commerciale. Les Comités nationaux de facilitation des échanges sont fonctionnels dans tous les États membres et le processus de dématérialisation des opérations commerciales et douanières est en cours. Afin de valoriser davantage le potentiel de l'espace communautaire en termes de produit pour un meilleur accès aux marchés régionaux et internationaux, le mois d'octobre est institué, depuis 2019, mois du consommer local dans les États membres de l'UEMOA. Pour consolider les acquis, une stratégie de valorisation des produits locaux est en cours de finalisation.

La Commission a également poursuivi les initiatives en vue de contribuer à accroître et à diversifier l'offre de produits exportables.

À ce titre, il a été élaboré, en 2022, un plan d'actions de commercialisation de l'anacarde avec pour objectif d'améliorer les plus-values tirées de cette filière. Il a été également lancé la phase opérationnelle du projet Talents Africains à l'International (TAI) qui permettra de renforcer le partenariat entre entreprises de l'Union et de promouvoir les échanges commerciaux. À travers ce projet, des jeunes volontaires de l'Union seront affectés dans les entreprises afin non seulement de renforcer leurs compétences mais aussi de permettre aux entreprises adhérentes de nouer des partenariats commerciaux.

La Commission poursuit la consolidation de l'Union douanière à travers notamment les réflexions menées au sein du Comité Consultatif de l'Union Douanière et de la Libre Circulation sur la mise en place du régime de la libre pratique dans l'espace UEMOA, à la suite de la réalisation et à la validation de l'étude y relative. Un agenda de mise en œuvre du cadre institutionnel du projet de réforme a été proposé avec l'action phare de « Mise en place du régime de la libre pratique ».



En matière de fiscalité intérieure, en vertu des dispositions de son Traité, l'UEMOA a, depuis 1998, réalisé l'harmonisation des législations fiscales des États membres. Cette harmonisation a concerné la fiscalité indirecte dont notamment la TVA et les droits d'assises. En matière de fiscalité directe, elle a rapproché les textes applicables aux impôts sur les bénéfices et les revenus des capitaux mobiliers. En 2006, l'Union a adopté un programme de transition fiscale dont l'objectif fondamental est la mobilisation optimale des recettes fiscales basée principalement sur les performances de la fiscalité intérieure, en vue d'assurer aux États membres, les moyens d'un financement

endogène de leurs programmes de développement.



En ce qui concerne spécifiquement **la Régulation du Marché des Biens et Services de l'Union**, il convient de souligner des acquis notables dans l'instauration d'une concurrence saine et loyale dans le marché commun. En effet, depuis l'adoption des règlements et directives en matière de concurrence en 2002, une soixantaine d'affaires contentieuses et non contentieuses en matière de concurrence ont fait l'objet d'examen. Ainsi, dans le cadre de la surveillance des marchés, les enquêtes de concurrence réalisées par la Commission avec la collaboration des structures nationales de concurrence dans la quasi-totalité des secteurs économiques ont permis l'adoption de plusieurs décisions qui ont contribué à lever des obstacles majeurs à un bon fonctionnement du marché intérieur de l'Union.

De même, des actions visant au renforcement de l'efficience des dispositifs et des mécanismes d'administration des règles de concurrence des Organes de l'Union et des États membres ont été mises en œuvre.

Enfin, après deux décennies d'expérimentation des règles de concurrence, la Commission a ouvert le chantier de la réforme du cadre juridique et institutionnel de la concurrence en vue d'assurer une meilleure implication des États membres dans la régulation de la concurrence à travers un partage des compétences entre la Commission et ceux-ci.

Dans le domaine de la libre circulation des personnes, les textes communautaires adoptés par l'Union relatifs à la libre circulation et au droit d'établissement reposent sur les principes i) de l'abolition entre les

ressortissants des États membres, de toute discrimination fondée sur la nationalité, en ce qui concerne la recherche et l'exercice d'un emploi à l'exception des emplois dans la Fonction Publique ; ii) du droit de se déplacer et de séjourner sur le territoire de l'ensemble des États membres ; et iii) du droit de continuer à résider dans un État membre, après y avoir exercé un emploi. En matière du droit d'établissement, les textes actuellement adoptés par l'Union, concernent les médecins, les architectes, les experts comptables et comptables agréés, les avocats, les pharmaciens et les chirurgiens-dentistes.



Dans le domaine des transports, la mise en œuvre des programmes a permis la construction, entre autres, de routes, de Postes de Contrôle Juxtaposés aux frontières et de stations de pesage sur les principaux corridors de l'Union, ainsi que la rénovation de certains aéroports. Les actions ont porté sur, entre autres, (i) le contrôle régional de la charge à l'essieu pour la préservation des infrastructures routières, (ii) la coordination de la mise en œuvre des programmes routiers régionaux, (iii) la réalisation des études techniques routières sur les corridors routiers communautaires, (iv) la mise en œuvre du Plan directeur d'aménagement des Corridors pour l'Anneau de Croissance en Afrique de l'Ouest (CACAO), et (v) la coordination régionale de la mise en œuvre du projet de l'autoroute Yamoussoukro - Ouagadougou ainsi que les projets de construction des Postes de Contrôle Juxtaposés et des stations de pesage. De plus, il y a le Programme communautaire de développement qui représente un compact de 242 projets dans les 15 pays de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), estimé à 28 milliards

USD dont un tiers dédié aux seules infrastructures de transport.

Par ailleurs, une impulsion décisive a été donnée depuis plus de cinq ans, dans le cadre du transport routier, pour l'application du Règlement relatif au contrôle du gabarit, du poids et de la charge à l'essieu des véhicules lourds de transports de marchandises dans les États membres de l'UEMOA.

Dans le cadre de la gouvernance du secteur du transport aérien, l'Unité Régionale de Supervision de la Sécurité et de la Sûreté de l'Aviation Civile (URSAC) de l'UEMOA a permis la mise en œuvre des fonctions dévolues à une organisation régionale de supervision de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile, en attendant l'opérationnalisation de l'Agence Communautaire de Supervision de la Sécurité et de la Sûreté de l'Aviation Civile (ACSAC). Les activités de la Commission se sont traduites par un renforcement des capacités de supervision de la sécurité et de la sûreté, perceptible dans le rehaussement du niveau de conformité de la mise en œuvre des mesures de sécurité et de sûreté de l'aviation civile dans les États membres. Un programme spécial d'appui aux États membres dont l'Effective Implémentation (EI) est inférieure à 60% a également été mis en œuvre par la Commission.

Concernant toujours l'URSAC, les activités menées par la Commission en 2022 ont permis d'obtenir des résultats significatifs, notamment (i) la certification des aéroports de Ouagadougou et de Cotonou, (ii) l'adoption d'un guide relatif aux mesures de reprise des activités dans le secteur des transports aériens dans le contexte de la COVID-19, (iii) l'adoption d'une nouvelle méthodologie de conduite des évaluations et menaces contre la sûreté de l'aviation civile et la gestion des risques associés à ces menaces ainsi que (iv) l'adoption d'un manuel

harmonisé et complet à l'intention des inspecteurs d'aviation civile des États membres pour la certification des exploitants, des organismes de maintenance, (v) la navigabilité des aéronefs et (vi) la relecture du projet de Règlement communautaire relatif aux licences du personnel aéronautique.

Dans le contexte de la COVID-19, la Commission a joué un rôle de premier plan dans l'harmonisation et la coordination des mesures pour la gestion de la pandémie et la reprise des activités dans le secteur des transports avec les États membres et les organisations internationales.

Concernant le transport ferroviaire, la Commission a adopté, le 07 mars 2024, la Décision instituant le « Projet Régional de la Boucle Ferroviaire Abidjan-Ouagadougou-Niamey-Cotonou-Lomé », en abrégé « Projet de la Boucle Ferroviaire ». L'adoption de ladite Décision facilitera la recherche de financement pour la construction des chaînons manquants et la réhabilitation des lignes existantes en synergie avec les États concernés par le projet et l'appui des partenaires techniques au développement.

Pour ce qui concerne le transport aérien, la réalisation des actions prioritaires du Programme Régional de Développement du Transport Aérien (PRDTA) a conduit la Commission à poursuivre la mise en œuvre du Projet d'Appui au Secteur du Transport Aérien en Afrique Centrale et Occidentale (PASTACO) financé par la Banque Africaine de Développement (BAD).



En matière d'aménagement du territoire, dans le but de faire face aux distorsions spatiales et inverser les tendances lourdes en cours de renforcement, la Commission a élaboré le Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER) qui

vise à favoriser un développement intégré et cohérent du territoire communautaire. La Commission de l'UEMOA a adopté en 2022 les textes d'application de la Décision n°05/2020/CM/UEMOA en date du 28 septembre 2022 portant approbation du Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER) de l'UEMOA. Le suivi de cet outil de planification et de développement, de l'évolution de l'espace communautaire en général sera assuré à travers l'Observatoire Régional d'Analyse et de Suivi du Territoire Communautaire (ORASTEC) dont la plateforme Web-SIG est opérationnelle. Par ailleurs, il a été réalisé l'Atlas régional édité et diffusé.

Pour Renforcer le développement local décentralisé, la Commission a réalisé des investissements d'intérêts transfrontaliers identifiés dans les Schémas d'Aménagement Transfrontaliers (SATI SKBo) et IIRSAHEL (Initiative pour l'Intégration de l'Infrastructure Régionale au Sahel) à savoir des forages et systèmes d'Adduction d'Eau Potable (AEP) dans l'espace SKBo ; des pistes et ouvrages de franchissement dans le Groupe Local de Coopération Transfrontalière (GLCT). Par ailleurs, la Commission a formulé deux nouveaux programmes ci-dessous et a mobilisé des financements pour leur opérationnalisation : i) le Programme de Coopération Transfrontalière Locale, Phase 2 (PCTL 2) et ii) le Programme Régional d'Appui à la Décentralisation Financière (PRADEF).



Dans le domaine de la gestion environnementale, en particulier au titre de la gestion du littoral, les avancées enregistrées concernent l'adoption des Règlements communautaires consacrant l'insertion dans le corpus juridique de l'UEMOA des Protocoles additionnels à la Convention d'Abidjan relatifs à : (i) la pollution provenant de

sources et d'activités terrestres, (ii) les normes environnementales associées aux activités pétrolières et gazières offshore, (iii) la gestion intégrée des zones côtières, (iv) la gestion durable de la mangrove et (v) la politique régionale de gestion intégrée des océans, sont signés et des plans d'actions pays de mise en œuvre sont élaborés dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Investissement pour la Résilience des Zones Côtières en Afrique de l'Ouest (WACA ResIP) financé par IDA/Banque Mondiale. Les actions de la Commission ont également contribué à la récupération/restauration de 45 000 ha de terres dans le cadre de la lutte contre l'érosion côtière et l'ensablement du bassin du fleuve Niger.



En matière de gestion des ressources en eau, la Commission a contribué, dans le cadre du programme d'hydraulique villageoise, à l'accès des populations de l'Union à l'eau potable avec plus de 3 420 forages construits.



En matière d'élevage et de pêche, elle a œuvré à l'harmonisation des réglementations sur les intrants agricoles (semences, pesticides, engrains, médicaments vétérinaires), la sécurité sanitaire et phytosanitaire, la gestion de la pêche et l'aquaculture. La Commission a soutenu les filières agricoles prioritaires (riz, maïs, coton, bétail-viande, aviculture), mis en place des infrastructures de production irriguée (aménagement de 2 174 ha dans la zone de l'Office du Niger au Mali et de 1 000 ha de bas-fond dans chacun des sept autres États membres), de stockage et de commercialisation des productions (renforcement des capacités de stockage des États membres à hauteur de 250 000 tonnes). En outre, elle a mis en place le Système d'Information Agricole Régional (SIAR) comme un instrument de mise en œuvre de la PAU.



En matière de développement agricole et de promotion de la sécurité alimentaire, elle a œuvré à l'harmonisation des réglementations sur les intrants agricoles (semences, pesticides, engrains, médicaments vétérinaires), la sécurité sanitaire et phytosanitaire, la gestion de la pêche et l'aquaculture. La Commission a soutenu les filières agricoles prioritaires (riz, maïs, coton, bétail-viande, aviculture), mis en place des infrastructures de production irriguée (aménagement de 2 174 ha dans la zone de l'Office du Niger au Mali et de 1 000 ha de bas-fond dans chacun des sept autres États membres), de stockage et de commercialisation des productions (renforcement des capacités de stockage des États membres à hauteur de 250 000 tonnes). En outre, elle a mis en place le Système d'Information Agricole Régional (SIAR) comme un instrument de mise en œuvre de la PAU.



Dans le domaine du développement humain, les actions conduites ont permis, entre autres, de contribuer : (i) au renforcement des systèmes de santé de la réglementation pharmaceutique et de la protection sociale ; (ii) à l'amélioration du système de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle à travers l'adoption d'une

architecture commune des diplômes universitaires, l'harmonisation des curricula, l'appui à la recherche scientifique, le renforcement des capacités des universités publiques et des ministères de tutelle, le soutien à 20 centres d'excellence régionaux, octroi de bourses d'études, etc. ; (iii) à l'harmonisation de l'examen du Baccalauréat au sein de l'Union avec l'adoption d'une Charte portant sur l'organisation d'un Baccalauréat unique au sein de l'UEMOA ; (iv) à la consolidation des actions de promotion féminine à travers la création d'un réseau des opératrices économiques, à l'amorce d'une évolution conceptuelle de la question du Genre en vue d'instaurer un environnement institutionnel favorable à la réalisation de l'équité et l'égalité de genre ; (v) à la promotion des expressions culturelles de la sous-région à travers le soutien à des manifestations culturelles telles que le FESPACO, la Dak'Art, le MASA, le FIMA, Clap Ivoire, la Biennale de la photographie de Bamako, le FITHEB.



Dans le cadre de la paix et de la sécurité au sein de l'espace UEMOA, la Commission a, entre autres, mis en place un Fonds Régional de Sécurité (FRS). Le FRS a bénéficié, à ce jour, d'une dotation de 80 milliards de FCFA dont plus de 62 milliards de FCFA ont été débloqués au titre de la contribution de la Commission pour les appuis financiers aux centres nationaux d'alerte précoce et au renforcement des capacités opérationnelles des forces de défense et de sécurité des trois (3) pays du front (Burkina Faso, Mali et Niger).



Dans le domaine de l'énergie, la Commission a entrepris l'amélioration du cadre réglementaire et programmatique à travers notamment

l'adoption de la Directive relative à la promotion et au développement des énergies renouvelables, l'adoption de la Stratégie de Développement de Pôles Énergétiques dans l'espace UEMOA (SDPE) d'un coût global de **14 846 milliards de FCFA**. Cette stratégie vise à mettre en valeur les ressources énergétiques là où elles sont abondantes en vue de réaliser des économies d'échelle et de tirer profit des avantages comparatifs des différentes sources de production. Elle s'articule autour de cinq axes stratégiques : i) le renforcement des cadres institutionnel et réglementaire du secteur de l'électricité ; (ii) la valorisation du potentiel des ressources énergétiques disponibles ; (iii) le renforcement des infrastructures des réseaux de transport et l'interconnexion de tous les pays de l'Union ; (iv) le développement de la production d'électricité en qualité et quantité suffisante et à moindre coût pour l'ensemble des acteurs économiques et (v) la mobilisation des financements innovants et concessionnels pour accélérer la mise en œuvre du développement des pôles énergétiques. La déclinaison des projets et leur priorisation ont permis de constituer un portefeuille de projets des pôles énergétiques pour la période 2023-2027 comprenant 195 projets dont 98 en recherche de financement d'un montant de 7 541 milliards de FCFA. On note également l'appui à l'application des Directives relatives à l'efficacité énergétique des équipements électroménagers et dans la construction des nouveaux bâtiments. La Commission poursuit le suivi conjoint avec la BOAD des projets financés sur le Fonds de Développement Énergie (FDE-IRED) ainsi que le financement et la réalisation, dans le cadre du Programme Régional de Développement des Energies Renouvelables (PRODERE), de 44 minicentrales solaires et réseau électrique de distribution basse tension dans les États membres.

En effet, en collaboration avec la Commission de l'UEMOA et la BCEAO, la BOAD à travers l'Initiative Régionale pour l'Énergie Durable (IRED), a contribué au financement des projets énergétiques. Ces financements ont contribué non seulement à l'accroissement des capacités de production d'énergie dans les États membres mais également à la construction de plus de 3 500 km de lignes électriques d'interconnexion entre eux, ainsi qu'au renforcement, pour une puissance de plus de 1 350 MW, des moyens de production, de transport et de distribution sur les réseaux inter-États.



Dans le domaine de l'économie numérique, depuis 2022, des assistances et des appuis financiers ont été apportés aux États membres pour la digitalisation des services publics dans le cadre de projets pilotes de cases numériques visant à réduire la fracture numérique. Un Programme Régional de Développement de l'Économie Numérique (PRDEN) a été élaboré sur la base des conclusions des trois études. Le PRDEN a été approuvé par la réunion des Ministres en charge de l'économie numérique, du 11 novembre 2022. À cet effet, 31 fiches projets du PRDEN sont élaborées et des annonces de financement des projets des bailleurs de fonds et PTF ont été obtenues à l'issue de la table ronde tenue les 27 et 28 novembre 2023 à Abidjan.



En matière de développement de l'entreprise, l'amélioration du climat des affaires et de l'investissement, le renforcement de la compétitivité

des entreprises et la promotion de la qualité ont été poursuivis. Pour ce qui concerne l'amélioration du climat des affaires et de l'investissement, l'Initiative Régionale pour l'amélioration du Climat des Affaires (IRCA), adoptée en septembre 2019, a connu un début de mise en œuvre en 2022 par l'installation du Comité Régional du Climat des Affaires (CORECA). Pour la promotion des Partenariats Public-Privé (PPP), la Commission de l'UEMOA a poursuivi ses actions qui ont abouti, le 30 septembre 2022, à l'adoption des textes réglementaires et de la stratégie de promotion des PPP.



S'agissant de l'**harmonisation des législations** des États membres, la Commission a fait adopter avec les États membres des textes communautaires destinés à servir de cadre commun de réglementation des réformes, des politiques communautaires et des pratiques au niveau des États membres. Pour favoriser l'accélération de l'application desdites réformes et politiques communautaires au sein de l'Union, la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement a institué une revue annuelle par Acte additionnel n°05/2013/CCEG/UEMOA du 24 octobre 2013. En 2023, au total, 131 textes communautaires ont fait l'objet de la revue annuelle dans tous les États membres dont 69 Directives, 41 Règlements, 18 Décisions, 2 Protocoles additionnels et 1 Recommandation. Ces réformes sont relatives à la gouvernance économique et à la convergence (26 textes), au marché commun (42 textes) et aux réformes sectorielles (63 textes).



Réalisations de la BCEAO

Les actions conduites par la BCEAO ont permis de : (i) moderniser et renforcer l'efficacité du cadre de conduite de la politique monétaire ; (ii) consolider la stabilité financière au sein de l'Union ; (iii) moderniser et sécuriser le système de paiement ainsi que (iv) améliorer l'accès des États, entreprises et particuliers au crédit à coût réduit. La BCEAO a également contribué à poser les fondements nécessaires pour une intégration monétaire réussie au sein de la CEDEAO.

Dans le cadre de la conduite de la politique monétaire, la dernière réforme institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO, entrée en vigueur le 1^{er} avril 2010, a permis de moderniser le cadre de gestion de l'Union, en mettant aux normes internationales l'ensemble des règles et opérations de la Banque Centrale. Cette réforme a assigné à la politique monétaire un objectif explicite et prioritaire de stabilité des prix, et renforcé l'indépendance des organes de la BCEAO dans la formulation de la politique monétaire et dans le choix des moyens nécessaires pour lui permettre de réaliser cet objectif.

Le nouveau cadre stratégique de la politique monétaire issu de cette réforme est défini par une cible d'inflation (2% avec une marge de fluctuation de plus ou moins 1 point de pourcentage) et un horizon précis (24 mois) pour la réalisation de l'objectif de stabilité des prix. Cette approche vise à offrir un point d'ancre nominal aux anticipations d'inflation des agents économiques et à garantir la cohérence du processus de décision des Autorités monétaires.

Sur le plan opérationnel, le cadre de politique monétaire est désormais organisé autour de la fixation des taux directeurs (taux minimum de soumission aux appels d'offres et taux du guichet de prêt marginal) et de coefficients des réserves obligatoires

compatibles avec l'objectif de stabilité des prix. Le dispositif des réserves obligatoires est maintenu pour compléter et renforcer celui des taux directeurs. La cible opérationnelle de la BCEAO est un taux de court terme du marché monétaire, susceptible d'influencer le coût moyen des ressources bancaires et celui du crédit à la clientèle bancaire. Le pilotage des taux du marché monétaire par la BCEAO est réalisé à travers les opérations d'open market. Principal instrument de régulation de la liquidité, la politique d'open market permet d'effectuer régulièrement des opérations d'injection ou de ponction de liquidité.

La réforme de 2010 a également renforcé l'indépendance de la Banque Centrale à travers l'institution d'un nouvel organe, le Comité de Politique Monétaire, chargé de la formulation de la politique monétaire.

Dans un environnement en perpétuelle mutation, la BCEAO a accordé une attention particulière à **la consolidation de la stabilité financière** à travers notamment : (i) *les activités du Comité de Stabilité Financière de l'UMOA (CSF-UMOA)*, (ii) *la transposition des règles de Bâle II et Bâle III, en vue de la consolidation du cadre prudentiel*, (iii) *la mise en place du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution de l'UMOA* et (iv) *la création d'un Fonds de Stabilité Financière*. En outre, pour renforcer les cadres comptable et prudentiel des établissements de crédit assujettis, la Banque Centrale a procédé à la relecture de certains textes dont notamment (i) *la Loi portant réglementation bancaire*, (ii) *la Convention régissant la Commission Bancaire et son Annexe*, et (iii) *la Loi Uniforme relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive (LBC/FT/FP)*.

Quant à l'amélioration du financement des économies, la BCEAO s'est fortement impliquée dans l'identification et la mise en œuvre des actions devant concourir à accroître le financement des économies dans la Zone.

Les actions peuvent être regroupées en deux catégories : (i) **les actions visant le renforcement d'un environnement favorable à ce financement** et (ii) **la mise en place d'instruments de diversification du financement des économies.**

Au titre du renforcement d'un environnement favorable aux financements intermédiaires, il peut être cité : (i) **le renforcement de la capacité des établissements de crédit pour un financement sain des économies**, (ii) **la création des Bureaux d'Information sur le Crédit (BIC) dans l'Union**, avec un démarrage officiel, depuis le 1^{er} février 2016 par les activités de la Société CREDITINFO WEST AFRICA, agréée en qualité de BIC dans les États membres de l'UMOA.

Les mesures prises par la Banque Centrale en faveur des financements désintermédiaires ont visé les acteurs des secteurs public et privé. Au titre du secteur public, il peut être noté : (i) **la création de UMOA-Titres par la BCEAO**, le 15 mars 2013, notamment pour soutenir et organiser les émissions de titres publics par adjudication sur le marché financier régional, (ii) **la mise en place d'un Système Automatisé de Gestion de Titres et de la Liquidité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (SAGETIL-UMOA)**, le 31 mars 2014, dans le cadre de la dynamisation du marché secondaire, (iii) **la mise en place d'un corps de Spécialistes en Valeurs du Trésor pour dynamiser le fonctionnement du marché des titres publics.**

Les actions conduites par la BCEAO ont également permis **la mise en place d'un dispositif de soutien au financement des PME/PMI**, qui vise à apporter une réponse à la

problématique de l'accès des PME/PMI au financement bancaire, à travers les incitations offertes par la Banque Centrale aux établissements de crédit et une meilleure organisation de l'accompagnement de cette catégorie d'entreprise.

Dans le cadre du **développement de l'inclusion financière** au sein de l'UEMOA, la BCEAO a lancé plusieurs initiatives parmi lesquelles la mise en œuvre du Plan d'Actions pour la Préservation et la Consolidation de la Viabilité du Secteur de la Microfinance (PAPCVSM) dans l'UEMOA ainsi que celle de la Stratégie Régionale d'Inclusion Financière (SRIF). Au titre de la Stratégie Régionale d'Inclusion Financière dans l'UEMOA, la BCEAO a notamment procédé au cours de l'année 2023 (i) **au renforcement des capacités des acteurs du secteur de la microfinance ainsi qu'à (ii) la mise en œuvre du programme régional d'éducation financière dans l'UEMOA**, (iii) **la poursuite de l'étude de faisabilité pour la mise en place d'un système d'identification unique des usagers des services financiers dans l'UEMOA**, (iv) **l'appui des États dans la digitalisation de leurs paiements.**

Dans ses attributions, la Banque Centrale est chargée de promouvoir **le bon fonctionnement et d'assurer la supervision et la sécurité des systèmes de paiement dans l'UMOA**, en vue de maintenir la confiance des populations dans les instruments de paiement et la stabilité du système financier au sein de l'Union. Dans ce cadre, les actions de la BCEAO ont porté notamment sur la modernisation continue des systèmes et moyens de paiements de l'Union et l'élargissement de l'accès aux systèmes de paiement. Elle a également accordé une attention particulière à la surveillance des systèmes et services de paiement ainsi qu'à la redynamisation du Comité Ouest-Africain d'Organisation et de Normalisation Bancaire et Financière (CONOBAFI).

Concernant la **modernisation des systèmes et moyens de paiements** de l'Union, les principales actions accomplies ont porté notamment sur la mise en conformité des systèmes de paiement gérés par la BCEAO avec les standards internationaux, la connexion de toutes les banques de l'Union au Groupement Interbancaire Monétique de l'UEMOA (GIM-UEMOA), la mise en place d'un Fonds Régional de Garantie du règlement des soldes de compensation en vue de maîtriser le risque de liquidité, la mise en place d'un dispositif de continuité des opérations dans les systèmes de paiement, la mise en place d'un dispositif d'Avance Intra-Journalière (AIJ) au niveau du Système de Transfert Automatisé et de Règlement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA), la promotion de l'utilisation des instruments de paiement modernes ainsi que l'adoption par le Conseil des Ministres de la Décision n°31 du 29/09/2015/CM/UMOA exigeant le règlement en francs CFA des transactions électroniques et la réduction des frais de retrait par cartes.

Au titre de **l'élargissement de l'accès aux systèmes de paiement**, les travaux réalisés ont permis notamment de favoriser l'accès des institutions financières non bancaires aux systèmes de paiement de la BCEAO afin de développer l'utilisation de l'infrastructure sous-régionale de paiement. Ainsi, des Trésors Publics Nationaux participent directement au Système Interbancaire de Compensation Automatique de l'UEMOA (SICA-UEMOA) et à STAR-UEMOA. En outre, GIM-UEMOA, le Dépositaire Central de la BRVM, la BOAD, et le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution de l'UMOA interviennent dans STAR-UEMOA. Par ailleurs, des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) ont été connectés à SICA-UEMOA à travers des banques partenaires. Le règlement des

opérations des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) sur le marché des titres publics émis par voie d'adjudication, à partir des comptes de leurs banques partenaires dans STAR-UEMOA, est également rendu possible.

Dans le cadre de la **surveillance des systèmes et services de paiement**, la BCEAO a adopté une politique dédiée depuis novembre 2006. Cette dernière définit les orientations générales de la surveillance des systèmes de paiement de l'UEMOA (cadre juridique, objectifs poursuivis, champ de la surveillance, outils et méthodologie), en vue de contribuer au maintien de la stabilité financière dans l'Union par une promotion de l'efficience, de la fiabilité et de la sécurité des systèmes de paiement. L'Institut d'émission a, en outre, entrepris des travaux qui ont permis d'améliorer de façon continue la conformité des systèmes de paiement de l'UEMOA aux Principes pour les Infrastructures de Marchés Financiers (PFMI) édictés par la Banque des Règlements Internationaux (BRI). Elle a également mis en place un dispositif sectoriel de gestion des risques liés à la participation des Trésors Publics aux systèmes de paiement ainsi qu'une cartographie sectorielle des risques liés aux services de paiement numériques. La BCEAO a, par ailleurs, publié sur son site web, des analyses et recommandations sur la sécurité et l'efficience des services de paiement électronique offerts dans l'UEMOA.

De par son histoire et son expérience concrète, la BCEAO accorde une importance capitale aux **questions d'intégration monétaire et financière** impliquant les États membres de l'UEMOA, en particulier le Programme de Coopération Monétaire de la CEDEAO (PCMC) visant la création d'une monnaie unique et d'une Banque Centrale commune en Afrique de l'Ouest.

Réalisations de la BOAD

Pour la BOAD, en vue de soutenir les économies de l'Union, 8 174,4 milliards de FCFA de financements cumulés (période 1976-2023) ont été octroyés, dont 70% au profit des États et de leurs démembrements et 30% au secteur privé. Les domaines prioritaires concernés sont le transport et TIC/digitalisation (39%), l'énergie et ressources naturelles (23%), la production agricole et sécurité alimentaire (14%), la finance et assurance (13%), l'éducation et santé (6%) et l'immobilier et l'habitat (4%). Les décaissements ressortent à 5 496,9 milliards de FCFA, soit un taux de décaissement de 67,2%.

Dans le cadre de son rôle structurant et d'animation du marché financier régional, la Banque a contribué à mettre en place depuis 1994 plusieurs outils d'intégration financière : Caisse Régionale de Refinancement Hypothécaire de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (CRRH-UEMOA), African Guarantee Fund West Africa (AGF) ex-Fonds de Garantie des Investissements Privés en Afrique de l'Ouest, Société Ouest Africaine de Gestion d'Actifs (SOAGA), Dépositaire Central/Banque de Règlement (DCBR), CAURIS Management, BOAD Titrisation, etc. Elle soutient également, par des prises de participations et lignes de refinancement, l'émergence de groupes bancaires régionales tels que Coris Bank International, Sonybank, Bank Of Africa, Vista Bank, OraGroup, Banque de Développement du Mali, NSIA Group, etc.

Par ailleurs, la BOAD est partie prenante à l'élaboration et la mise en œuvre des Stratégies et Programmes communautaires (PACITR, PER I, PER II, IRED, Programme de Sécurité Alimentaire (PSSA)). Au niveau des défis climatiques, elle a mis en place et anime le Centre de Collaboration Régionale (CCR) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques. Elle joue aussi dans l'Union un rôle **contracyclique** majeur face à diverses crises (économique et énergétique, alimentaire, sanitaire, etc.) avec un financement total aux États de 894,8 milliards de FCFA, soit 11% de ses concours cumulés à fin décembre 2023. Il peut être cité : le PSSA (2008), l'IRED (2009), Programme COVID-19 (2020), Programme Songtaaba (2022).

Au fil des ans, l'UEMOA a progressé dans ses efforts d'intégration économique et monétaire avec des stratégies, des cadres réglementaires clairement définis, des actions concrètes, des acquis réels, une capacité et des outils d'adaptation aux chocs exogènes. Cependant, les enjeux et défis entraînent des attentes fortes des différentes parties prenantes de l'espace communautaire pour l'avenir ; lesquelles aspirations sont présentées dans la section suivante.





Réalisations de l'AMF-UMOA

L'Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine (AMF-UMOA), précédemment appelée Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF), est l'Organe de régulation du marché financier régional de l'UEMOA, créé le 03 juillet 1996. Sa mission principale est d'organiser et de contrôler l'appel public à l'Épargne d'une part, et d'habiliter et de contrôler les intervenants sur le Marché Financier Régional d'autre part. Ses actions visent, entre autres, l'attractivité du marché financier régional et la protection des épargnants.

Au titre de l'attractivité du marché financier régional, l'Union s'est dotée le 30 septembre 2022, d'un cadre réglementaire spécifique au marché de capitaux islamiques. Il s'agit d'une décision modificative du Règlement Général relatif à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle du marché financier régional pour consacrer l'ancre de l'instrument et du Règlement relatif aux titres financiers islamiques, Sukuk autogérées et fonds d'émission de Sukuk, et aux sociétés d'émission dans l'UEMOA.

L'AMF-UMOA a également publié divers textes dont un nouveau cadre d'émission de titres publics par syndication ainsi qu'un Guide relatif aux émissions d'obligations Vertes, Sociales et Durables sur le marché financier régional.

En matière de protection des épargnants, le Conseil des Ministres a, en juin 2022, révisé le dispositif des sanctions pécuniaires applicables sur le marché financier régional afin de le mettre en cohérence avec les textes récemment adoptés.

Le marché a été également doté d'une Loi Uniforme relative aux infractions boursières. Ce Texte communautaire, instrument juridique de répression adéquat applicable de façon uniforme dans tous les États de l'Union, offre aux investisseurs la garantie d'un marché transparent et intègre, qui détermine clairement l'interaction entre l'AMF-UMOA et les juridictions répressives nationales dans l'application de cette Loi et qui complète le dispositif de Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LBC/FT).

Au niveau opérationnel, le nombre d'acteurs agréés s'est établi à deux cent quatre-vingt-deux (282) en 2023 contre deux cent soixante et un (261) en 2022 et deux cent quarante-six (246) en 2021, traduisant l'accroissement constant des activités observé sur le marché sur les dix (10) dernières années.

À la suite de l'opérationnalisation du cadre réglementaire de la Bourse en Ligne adopté en 2018, vingt-huit (28) Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) sur les trente-cinq (35) agréées ont été autorisées à appliquer ce dispositif.

Ainsi, au titre des opérations financières réalisées sur le marché primaire, le montant total de ressources mobilisées depuis la création du marché s'est établi à 20 239 milliards de FCFA au 31 décembre 2023, dont 15 974 milliards mobilisés sous forme de titres de créances, 1 399 milliards en titres de capital et 1 308 milliards sous forme de titrisation de créances. Les interventions des États de l'Union représentent près de 74% du montant total mobilisé sur le marché.

Réalisations de la Cour de Justice de l'UEMOA (CJ UEMOA)

La Cour de Justice est l'Organe juridictionnel de l'Union qui assure notamment l'interprétation conforme du Traité et des actes dérivés à travers ses activités judiciaires et non judiciaires. Elle a véritablement démarré ses activités en 1996 après l'adoption des différents textes régissant son statut et son règlement de procédures.

Dans le cadre de son fonctionnement régulier, la Cour a tenu plusieurs assemblées plénières, des assemblées intérieures et des assemblées générales consultatives et des audiences en Chambre du Conseil

au cours desquelles d'importantes décisions (arrêts, ordonnances, avis, etc.) ont été rendues.

En termes de résultats, environ cinquante-deux (52) arrêts ordinaires ont été rendus depuis la création de la Cour et sept (7) autres arrêts relatifs aux renvois préjudiciels. En outre, vingt-quatre (24) avis ont été émis depuis 1996 lorsque la Cour a été saisie par un organe compétent de l'UEMOA. À cela s'ajoutent de nombreuses ordonnances rendues par la juridiction dans le cadre de son pouvoir d'administration judiciaire.

Réalisations de la Cour des Comptes (CC)

Depuis sa création, la Cour des Comptes a fait d'importantes réalisations dans la mise en œuvre des activités d'audit et de vérification, l'harmonisation des procédures, fixation des normes communes de contrôle et renforcement des capacités, et le renforcement des capacités et coopération avec les Institutions Supérieures de Contrôle (ISC).

Au titre des activités d'audit et de vérification, les travaux effectués par la Cour des Comptes ont permis de contrôler les comptes et la gestion des Organes de l'UEMOA, d'établir et d'adopter les rapports définitifs de contrôle, au titre des exercices 1996 à 2022, accompagnés des certificats de conformité, lesquels certificats de contrôle comportent des opinions sur la fiabilité des comptes et la régularité des opérations de recettes et de dépenses. À ces réalisations, s'ajoutent l'examen et l'appréciation des Rapports Annuels de Performances élaborés par la Commission de l'UEMOA, le contrôle des régies d'avances créées au sein des Organes de l'UEMOA, le contrôle

de l'exécution des conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée signées entre les agences d'exécution de l'UEMOA et d'établir des rapports de contrôle et le contrôle des comptes annuels (2002 à 2022) de l'Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA (AMF-UMOA), anciennement dénommée Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF).

Au titre de l'harmonisation des procédures, fixation des normes communes de contrôle et renforcement des capacités, les activités menées sont, entre autres, l'organisation des réunions annuelles statutaires des Présidents des Cours des comptes des États membres et des Conseillers à la Cour des Comptes de l'UEMOA, la relecture et la mise à jour des manuels de vérification à l'usage des Cours des comptes de l'espace UEMOA.

Au titre du renforcement des capacités et coopération avec les Institutions Supérieures de Contrôle (ISC), la Cour des Comptes inscrit, chaque année, dans son programme d'activités, au moins deux sessions de formation.

Réalisations du Comité Interparlementaire (CIP)

Conformément à sa mission de contrôle parlementaire, le CIP a régulièrement réalisé ses activités statutaires, notamment les sessions ordinaires et extraordinaires ainsi que les séminaires thématiques qui lui ont permis de contribuer à la mise en œuvre du processus d'intégration de l'Union. Les principaux domaines du CIP sont :

- (i) l'accompagnement à la mise en œuvre des réformes, politiques et programmes communautaires ;
- (ii) le renforcement de la paix et de la démocratie à travers la diplomatie parlementaire ;
- (iii) l'observation des élections dans les États membres ;
- (iv) le renforcement du partenariat parlementaire au niveau africain et mondial.

Réalisations de la Chambre Consulaire Régionale (CCR)

Dans le cadre du mandat qui est le sien, en tant qu'Organe consultatif de l'Union, la CCR-UEMOA, depuis sa création, a régulièrement accompagné la Commission de l'UEMOA et les États membres ainsi que les autres Organes de l'Union avec ses avis, recommandations et propositions sur les grands chantiers et/ou

sujets, notamment sur les politiques sectorielles communes, le Tarif Extérieur Commun (TEC), l'Accord de Partenariat Économique avec l'UE, la réduction des coûts des services et prestations bancaires, la mise en place des Bourses de sous-traitance, l'opérationnalisation du Transit inter-État (TRIE), etc.

En outre, elle a examiné diverses problématiques en rapport avec ce qui est apparu au secteur privé communautaire comme les cinq (5) défis auxquels l'UEMOA est appelée à répondre avec efficacité pour consolider l'intégration régionale, à savoir :

- (i) la promotion d'un Partenariat Public-Privé dynamique ;
- (ii) le développement du commerce intra-régional ;
- (iii) la capitalisation des marchés communautaires et de la ZLECAF ;
- (iv) l'amélioration constante de l'environnement communautaire des affaires et la compétitivité des économies de l'Union ;
- (v) la diversification et l'amélioration du commerce avec l'extérieur.

Réalisations du Conseil du Travail et du Dialogue Social (CTDS)

Le CTDS a démarré ses activités en juillet 2010, et de 2015 à nos jours l'Organe a formulé à son initiative, 18 Avis sur des sujets tels que (i) le Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité de l'UEMOA, le Règlement n°01/2014/cm/UEMOA du 27 mars 2014 portant Code Communautaire de l'Artisanat de l'UEMOA ; (ii) le processus d'élaboration et d'adoption des actes communautaires ; (iii) les Programmes et Chantiers de l'Union dans un contexte de rareté des ressources ; (iv) le Partenariat Public-Privé (PPP) ; (v) la Couverture du Risque Maladie (CRM) dans l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine ; (vi) la portabilité des droits des travailleurs migrants à la sécurité sociale dans l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine ; (vii) l'égalité de chance et de traitement en milieu

professionnel dans l'UEMOA ; (viii) la promotion de la Responsabilité Sociale des Entreprises et de la Déclaration de Principes Tripartite sur les Entreprises Multinationales et la Politique Sociale au sein des États membres de l'UEMOA ; (ix) le dialogue social dans les Fonctions publiques des États membres de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine ; (x) la prévention des conflits de travail facteur de productivité et de résilience dans les États membres de l'UEMOA, etc.

Par ailleurs, le Conseil accompagne les partenaires sociaux des États membres dans les actions de renforcement de capacités des acteurs, l'actualisation de la réglementation du travail notamment les Codes du Travail et les Conventions collectives.

Réalisations du Conseil des Collectivités Territoriales (CCT)

Installé officiellement en avril 2012, le CCT-UEMOA est composé de six (6) représentants par État membre, pour un mandat de deux ans renouvelable. Il dispose d'une feuille de route sur la base de laquelle elle a signé des accords et conventions de financement avec certains Partenaires Techniques et Financiers dont la Coopération suisse, la Coopération française, etc.

On note ainsi, la convention de financement pour la mise en œuvre de la phase I du PCTL avec la Commission de l'UEMOA et la Confédération suisse ; la convention de financement pour la mise en œuvre de la phase II du PCTL avec la Commission de l'UEMOA et la Confédération suisse.

En termes d'acquis depuis sa création, le CCT-UEMOA a ouvert des chantiers majeurs et posé des jalons extrêmement importants ; la convention de financement pour la mise en œuvre du PRADEU avec la Coopération française ; l'appui aux faïtières des collectivités territoriales situées dans les zones transfrontalières, l'appui aux faïtières des collectivités territoriales situées dans les zones transfrontalières dans l'élaboration et la mise en œuvre des Schémas d'Aménagement Transfrontaliers Intégrés ; et l'appui à la décentralisation financière.



3

Aspirations des parties prenantes de l'espace **UEMOA**

Les aspirations des principaux acteurs du « système UEMOA » ont été obtenues grâce à un dialogue inclusif, libre et participatif. Ce dialogue a porté sur divers sujets, notamment la question de l'intégration régionale, le rôle, l'organisation, le fonctionnement et le financement de l'UEMOA, ainsi que les interrelations avec les autres parties prenantes. Ces aspirations constitueront le socle sur lequel sera élaborée la Vision de l'UEMOA pour les années à venir.

3.1. Aspirations au sujet de l'intégration des peuples, des États et rôle de l'UEMOA

Les principales attentes des États concernent :

- (i) le renforcement de la stratégie de l'UEMOA en matière de lutte contre l'insécurité dans l'espace ;
- (ii) le renforcement de la souveraineté des États membres comme un levier de développement économique au niveau de l'Union ;
- (iii) le renforcement de la souveraineté monétaire de l'Union ;
- (iv) le développement des infrastructures et leurs interconnexions ainsi que l'harmonisation des politiques sectorielles et intersectorielles pour une intégration régionale effective ;
- (v) le renforcement des capacités institutionnelles et des ressources humaines des institutions en vue de garantir l'État de droit et un meilleur suivi-évaluation de l'exécution des programmes et projets engagés par les institutions ;
- (vi) le renforcement de la coopération entre l'UEMOA et les autres Organisations, de même que l'amélioration des systèmes d'information et de communication entre les institutions ;
- (vii) le respect des engagements en matière d'investissement dans le capital humain (éducation et santé) ainsi que la garantie d'une sécurité sociale pour tous et le renforcement de l'unité et la solidarité régionale.

En outre, le principe de subsidiarité, bien qu'étant souvent rappelé dans les documents de la Commission et effectivement mis en œuvre dans ses actions avec les États, a été évoqué comme une pratique qu'il faut observer de façon plus stricte.

Au titre des principales attentes du secteur privé, celles-ci sont relatives à la mise en place :

- (i) d'une Union effectivement intégrée sans frontières en interne avec des infrastructures routières, énergétiques, etc. de qualité et intégrées ;
- (ii) de la formation d'un marché unique ;
- (iii) de l'amélioration et la facilitation de l'accès aux financements ;
- (iv) de la création d'un environnement d'affaires stable ;
- (v) du développement du capital humain et de pôles de technologies pour l'essor industriel de l'UEMOA ;
- (vi) de la transformation locale des produits et la valorisation des produits locaux ;

(vii) de l'instauration de l'*État de droit et la promotion de l'autonomisation de la femme.*

Pour ce qui est de la société civile, les attentes majeures relevées sont :

- (i) la promotion des droits fondamentaux et de la bonne gouvernance comme réponse au problème de sécurité et d'instabilité politique ;
- (ii) le renforcement du rôle de la société civile et l'effectivité du contrôle communautaire ;
- (iii) l'affirmation de la souveraineté de l'Union et son positionnement stratégique sur l'échiquier international communautaire ;
- (iv) la promotion du développement durable pour une transition écologique ;
- (v) la promotion de la sécurité alimentaire et des initiatives d'emplois en faveur de la jeunesse ;
- (vi) l'effectivité de la libre circulation des personnes dans l'espace.

Concernant les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), les principales attentes énoncées portent sur :

- (i) *la priorisation de l'éducation des jeunes filles dans les États membres de l'Union ;*
- (ii) la promotion des actions visant une plus grande intégration régionale ;
- (iii) le respect des engagements pris vis-à-vis des Partenaires Techniques et Financiers en matière d'allocations budgétaires à l'éducation, la formation professionnelle et la santé ;
- (iv) l'amélioration de l'efficacité de la collaboration des Commissions de l'UEMOA avec les secteurs public et privé, la société civile et tous les Partenaires Techniques et Financiers.



3.2. Aspirations portant sur les relations avec les parties prenantes/acteurs du système et leurs implications

Pour ce qui est des aspirations des acteurs **des secteurs public/privé/société civile/PTF** concernant les relations de coopération et de collaboration mutuelles, elles sont résumées ci-après :

- (i) une coopération de l'Union avec les partenaires techniques actuels sur les priorités communes ;
- (ii) la création d'un cadre de collaboration entre les PTF et la société civile afin d'assurer une meilleure coordination des projets ;
- (iii) la mise en place d'un cadre d'harmonisation des outils d'encadrement et d'accompagnement des entreprises afin de les rendre compétitives et de réduire les disparités entre États membres ;
- (iv) l'implication du secteur privé dans la mobilisation des ressources destinées au développement de la zone ;
- (v) l'élargissement des possibilités de coopération, de synergie d'actions, de cofinancement avec les Partenaires Techniques et Financiers dans le cadre de la mise en œuvre de projets régionaux dans les domaines d'intérêt prioritaire actuel qui impacteront la vie quotidienne des femmes et jeunes ;
- (vi) le renforcement de la coopération de l'UEMOA avec les autres institutions/organisations régionales.

Au titre de la **coopération avec la CEDEAO**, les souhaits exprimés sont de :

- (i) faire de l'UEMOA, un espace communautaire dynamique dans sa coopération avec les autres institutions/organisations régionales ;
- (ii) parvenir à une UEMOA et une CEDEAO complémentaires avec une reconnaissance mutuelle de leurs compétences.

Enfin, en ce qui concerne la **coopération avec les autres partenaires techniques**, les attentes ci-après ont été recensées :

- (i) la poursuite de l'allocation des ressources financières à l'Union pour soutenir le processus d'intégration, la croissance et le développement ;
- (ii) l'élargissement des possibilités de coopération, de synergie d'actions, de financement dans le cadre de la mise en œuvre de projets régionaux dans les domaines d'intérêt prioritaire (paix et sécurité) ;
- (iii) le positionnement géostratégique et géopolitique conforme aux aspirations du peuple et participation au rayonnement et à la promotion du développement socioéconomique de l'Union.

3.3. Aspirations des Organes et Institutions spécialisées de l'UEMOA

La Commission

La Commission exprime le souhait de disposer d'un mécanisme ou d'un instrument permettant de contrôler et de surveiller ses engagements, d'assurer l'actualisation des orientations politiques des États membres pour l'intégration régionale. Des aspirations ont porté plus spécifiquement sur les plans organisationnel et opérationnel. Sur le plan organisationnel, le souhait est de disposer d'une Commission de l'UEMOA avec un leadership renforcé, gérée au moyen des normes internationales (certifications internationales ISO 9001, etc.). Au niveau opérationnel, les souhaits portent sur une Commission de l'UEMOA qui facilite des échanges par voies terrestre, ferroviaire et aérienne entre capitales. La Commission devrait pouvoir veiller à l'établissement d'une économie de l'espace complètement digitalisée disposant d'un système d'information industrielle hautement performant et opérant en toute liberté dans la ZLECAF avec une fiscalité maîtrisée. Par ailleurs, elle devrait être forte dans le domaine, du social et du genre, et disposer de statistiques fiables dans tous ses domaines d'intervention.

La Cour de Justice

Ses aspirations sont, entre autres, une Cour de Justice qui dispose de textes plus souples de sorte à s'adapter plus rapidement aux enjeux de l'heure ; la dématérialisation des procédures pour permettre aux parties de saisir la Cour dans les délais ; sans oublier l'augmentation du niveau d'appropriation du droit communautaire au niveau des citoyens et des juridictions nationales.

La Cour des Comptes

À ce niveau, les aspirations exprimées sont :

- (i) une Cour des Comptes qui soumet son contrôle à l'ensemble des autres Organes de l'UEMOA pour une meilleure gouvernance ;
- (ii) l'adoption et l'application à l'échelle de l'UEMOA des quatre manuels d'audit élaborés par la Cour pour une harmonisation des contrôles des huit pays de l'UEMOA ;
- (iii) un accent particulier à mettre sur le contrôle des revenus tirés des ressources naturelles.

Le CTDS

Concernant les aspirations du CTDS, on note le souhait de relever les défis liés aux crises sécuritaires, sociales, sanitaires et alimentaires, au changement climatique, à la gouvernance et à l'emploi des jeunes en vue d'améliorer les conditions de vie des populations ; l'amélioration des moyens de fonctionnement du CTDS pour la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions, notamment la promotion de la justice sociale, l'instrumentalisation du dialogue social au profit de la gouvernance, la portabilité des droits sociaux des travailleurs, la protection des droits des minorités et des groupes vulnérables, la promotion de l'emploi et la poursuite de la formulation des avis.

Le CIP

Au niveau du Comité Interparlementaire (CIP), les voeux émis ont porté sur l'installation du Parlement de l'Union conformément au Traité portant création du Parlement de l'UEMOA ratifié par l'ensemble des États membres, et sur la mise à disposition d'instruments juridiques en matière de paix et de sécurité pour lui permettre de jouer pleinement son rôle de prévention et de médiation.



La BCEAO

S'agissant de la BCEAO, ses attentes s'articulent autour de : (i) l'application stricte des mesures du pacte de convergence qui a été acté depuis 2003 ; (ii) plus de solidarité entre les États dans les prises de décision, ce qui impactera certainement l'efficacité des actions initiées par la Commission de l'UEMOA ; (iii) l'effectivité de l'intégration économique de la zone à travers la mise en œuvre effective d'une chaîne de valeur régionale ; (iv) l'amélioration du niveau d'accès au financement et à la technologie ; (v) la libre circulation des personnes, des biens et des capitaux sur l'ensemble de la zone afin de favoriser une croissance économique inclusive et l'amélioration de l'environnement des affaires.



La BOAD

Les aspirations de la BOAD portent sur les points suivants : (i) renforcer la résilience des Organes régionaux grâce auxquels nos pays arriveront à absorber les chocs exogènes ; (ii) pouvoir drainer des ressources concessionnelles au profit de la Commission ; (iii) donner la possibilité à la BOAD d'orienter ses financements vers les priorités des États et de la région ; (iv) renforcer la gouvernance politique et financière de la BOAD pour appuyer les projets intégrateurs.



L'AMF-UMOA

Concernant l'Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine (AMF-UMOA), elle a émis le souhait d'une réforme de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM), la conduite de réformes pour développer le marché financier régional, et le financement du secteur privé.

4

Analyse structurelle

L'analyse structurelle s'est déroulée de façon participative par visioconférence du 13 au 17 mars 2023. Elle a été réalisée par un groupe de travail de 17 personnes, composé d'acteurs et d'experts du domaine étudié issus de la Commission de l'UEMOA, des experts de l'administration publique, du secteur privé et de la société civile des États membres de l'UEMOA, avec la facilitation technique de la CAPEC-CUAPTD.

Pour la conduite de l'analyse structurelle, l'équipe d'experts a donc retenu une liste finale de 43 variables²¹ considérées comme les plus représentatives des six (6) thèmes de la rétrospective. Ces variables sont présentées dans le tableau 13 ci-après :

Tableau 13. Liste des variables retenues par l'équipe d'experts par thème

Thèmes de la rétrospective	Variables
Géopolitique internationale, gouvernance, paix et sécurité	Géopolitique, Gouvernance institutionnelle, État de droit, Stabilité sociopolitique, Sécurité, Corruption
Situation économique, transformation structurelle et intégration régionale	Intégration régionale, Échanges intracommunautaires, Surveillance multilatérale, Situation monétaire, Viabilité de la dette de l'État, Commerce international, Libre circulation des personnes et des biens
Industries, économie numérique, énergie, secteur privé et mines	Développement industriel, Développement de l'économie numérique, Énergie, Développement du secteur privé, Environnement des affaires, Développement de l'industrie minière
Aménagement du territoire, infrastructures et transports	Urbanisation, Schéma de Développement de l'Espace Régional, transport routier, transport ferroviaire, transport maritime, transport aérien
Démographie, capital humain, genre et jeunesse	Démographie, Santé, Éducation, Formation technique et professionnelle, Qualité de l'emploi, Pauvreté, Protection sociale, Migration, Jeunesse, Genre, Culture, Tourisme, Innovation et recherche
Environnement, changement climatique, politique agricole et sécurité alimentaire	Environnement naturel, Changement climatique, Politique agricole, Sécurité alimentaire

Source : CAPEC-CUAPTD

Consécutivement à la validation des variables, les experts ont évalué l'influence de chacune sur les autres. Cet exercice, réalisé à partir du logiciel Matrice d'Impact Croisé Multiplication Appliquée à un Croisement (MICMAC), a débouché sur l'obtention de la matrice d'influence directe, des plans influence-dépendance, des graphes et tableaux de classement des variables en influence et dépendance.

En outre, l'analyse du positionnement des variables a permis de dégager les messages clés d'avenir, et de mettre en évidence les enjeux et défis futurs auxquels fait face le système UEMOA. Par ailleurs, la proximité géographique et sémantique des variables dans le plan influence-dépendance du MICMAC a permis de dégager des macro-variables ou patatoïdes, reformulés en thèmes prospectifs, en vue de la construction des scénarios.

²¹ L'analyse structurelle cherche à estimer le niveau d'influence des variables afin d'en identifier celles qui sont les plus structurantes. Mais, derrière ces variables, se trouvent des acteurs qui organisent le jeu et conditionnent la dynamique du système UEMOA. Ainsi, si la démarche adoptée n'a pas privilégié l'utilisation du jeu des acteurs par la méthode prospective MACTOR, l'analyse structurelle aborde implicitement le jeu des acteurs à travers les personnes ou institutions liées à chacune des variables sélectionnées.

4.1. Messages clés prospectifs

Le classement opéré, à partir du logiciel MICMAC, a permis d'identifier des messages clés dont le dénouement ou non va conditionner l'évolution du système. Ces messages sont principalement décryptés par l'interprétation faite du positionnement des variables dans les plans influence-dépendance indirecte et indirecte potentielle. Les principaux résultats ou enseignements à tirer de cette étape de la réflexion prospective sont présentés ci-après :

Une typologie de variables marquée par la prédominance des variables dépendantes et autonomes

De façon générale, la lecture du plan influence-dépendance indirecte laisse apparaître quatre types de variables (cf. annexe). Il s'agit des variables motrices ou d'entrée, des variables relais ou enjeux, des variables dépendantes ou de sortie, et des variables autonomes ou exclues (cf. tableau 14).

Tableau 14. Typologie des variables

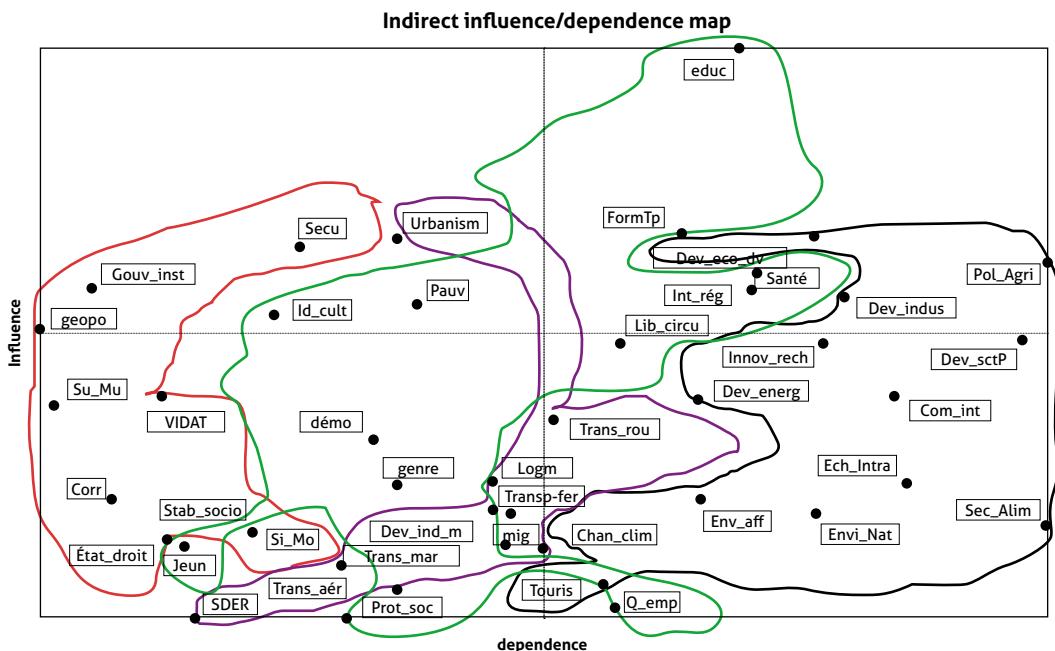
6 variables motrices ou d'entrée
Géopolitique – gouvernance institutionnelle – sécurité – urbanisation – identité culturelle - pauvreté
7 variables relais ou enjeux
Éducation – formation technique et professionnelle – développement de l'économique numérique – santé – intégration régionale – développement industriel – politique agricole
12 variables dépendantes ou de sortie
Libre circulation des biens et des personnes, recherche et innovation – développement énergétique – développement du secteur privé – transport routier – commerce international – échanges intracommunautaires – sécurité alimentaire – environnement des affaires – environnement naturel – qualité des emplois - tourisme
18 variables autonomes ou exclues
Surveillance multilatérale – viabilité de la dette – démographie – situation monétaire – démographie – genre – corruption – état de droit – stabilité sociopolitique – développement de l'industrie des mines – transport maritime – transport ferroviaire – transport aérien – protection sociale – Schéma de Développement de l'Espace Régional – jeunesse – migration – logement – changement climatique

Sur les 43 variables du système, 18 sont des variables autonomes, 12 sont des variables dépendantes, 7 sont considérées comme des variables relais ou enjeux et 6 sont classées dans le cadran des variables motrices (voir tableau de typologie des variables).

Un système sous influence de variables endogènes et des mutations de l'environnement géopolitique

La dynamique du système UEMOA est gouvernée par des variables qui relèvent majoritairement de l'environnement interne. En effet, la Sécurité, l'Urbanisation, la Pauvreté, l'Identité culturelle, la Gouvernance institutionnelle interviennent comme celles qui cumulent à la fois le niveau de motricité le plus élevé et de dépendance le plus faible (figure 37).

Figure 36. Plan d'influences/dépendances indirectes



Source : CAPEC-CUAPTD à partir du logiciel MICMAC

Ces variables sont les moteurs de la dynamique actuelle de l'Union. En effet, la pauvreté, l'urbanisation généralement mal maîtrisée et ses répercussions négatives sur les conditions de vie des populations des villes ainsi que les difficultés en matière de gouvernance institutionnelle dans les États membres et au niveau de la Commission et des autres Institutions de l'UEMOA, constituent des défis majeurs à relever pour la sécurité et le développement dans l'Union. Ces facteurs affectent négativement la dynamique de développement de l'UEMOA. Ils se trouvent influencés par le contexte international, notamment les influences extérieures, à travers la variable « Géopolitique internationale », qui conditionnent l'évolution de l'environnement interne.

En outre, la variable « Identité culturelle », qui s'exprime par la reconnaissance des populations de leur appartenance à la zone en tant que citoyens, constitue un actif à préserver pour bâtir l'avenir de l'UEMOA à l'horizon 2040.

Le capital humain, le développement de l'industrie, de l'économie numérique, de l'agriculture et le renforcement du processus d'intégration régionale : des enjeux majeurs de développement pour l'Union

De grands enjeux sont au cœur du développement actuel et futur de l'UEMOA. Ils concernent le développement du capital humain (éducation, formation technique et professionnelle, santé), de l'industrie, de l'économie numérique, de l'agriculture ainsi que le renforcement du processus d'intégration régionale (figure 37). Ces enjeux relèvent essentiellement de l'environnement interne. Ils exercent une forte influence sur le système UEMOA et sont fortement dépendants de son évolution. Ils constituent par nature les sources d'instabilité du système. Toute évolution enregistrée dans l'un des secteurs touchant à ces enjeux est susceptible de répercussions plus ou moins importantes sur les autres secteurs du système et donc sur la dynamique d'ensemble de l'UEMOA. À cet égard, la capacité des États membres de l'UEMOA ainsi que de la Commission et des autres Institutions spécialisées de l'UEMOA à trouver des réponses appropriées à ces questions cruciales, sera très déterminante pour le développement de l'Union.

En particulier, les variables « éducation » et « formation technique et professionnelle », situées au-dessus de la diagonale principale et de toutes les autres variables du plan influence-dépendance indirecte, affectent un grand nombre de variables du système et conditionnent fortement la dynamique d'ensemble de l'Union (cf. annexe 2).



4.2. Patatoïdes majeures issues de l'agrégation des variables du système UEMOA

Quatre patatoïdes majeures qui sont des regroupements des variables ont été identifiées en fonction de leur proximité sémantique et géographique dans le plan influence-dépendance indirecte.

1

Patatoïde 1 :

Transformation structurelle (y compris innovation) et développement durable

Variables : intégration régionale, développement de l'économie numérique, politique agricole, développement industriel, développement du secteur privé, commerce international, développement énergétique, sécurité alimentaire, ressources naturelles, innovation et recherche, commerce international, échanges intra-régionaux, environnement des affaires, tourisme, changement climatique.

Le regroupement de ces variables dans la patatoïde "Transformation structurelle (y compris innovation) et développement durable" s'explique par leur interdépendance et leur contribution commune à la réalisation d'une croissance économique durable (respectueuse de l'environnement), équitable et équilibrée, ainsi qu'à la promotion du développement dans la région. En effet, l'intégration régionale vise à renforcer la coopération économique et l'interconnectivité entre les pays ; ce qui favorise la croissance économique et le développement durable à long terme (Auclair & Dauphin, 2018 ; Momeka et al., 2022). Pour sa part, le développement de l'économie numérique peut contribuer à la transformation structurelle en stimulant l'innovation, la productivité et la compétitivité des entreprises, tout en favorisant une croissance durable et inclusive (Nubukpo et al., 2020). En ce qui concerne la politique agricole, elle peut, lorsqu'elle est bien conçue, promouvoir une agriculture durable, augmenter la productivité agricole, assurer la sécurité alimentaire

et contribuer au développement rural (Elah & Ngouna, 2014). Quant au développement industriel, il est essentiel pour favoriser la diversification des économies en contribuant à les faire passer du statut d'économies fortement dépendantes des ressources naturelles à celui d'économies basées sur la production de biens et de services à forte valeur ajoutée.

Par ailleurs, un secteur privé dynamique et prospère est essentiel pour favoriser la croissance économique, l'innovation, l'investissement et la création d'emplois durables. Le commerce international peut stimuler la croissance économique, faciliter le transfert de connaissances et de technologies, promouvoir la spécialisation productive et favoriser le développement durable. La sécurité alimentaire consiste à garantir un accès suffisant à une alimentation nutritive et de qualité pour tous, en mettant l'accent sur la durabilité de la production agricole et la gestion des ressources naturelles.

L'innovation et la recherche sont des moteurs de la transformation structurelle en favorisant la création de nouvelles technologies, de nouveaux produits et de nouvelles formes d'organisation qui peuvent contribuer au développement durable (Richez-Battesti et al., 2012).

De plus, les échanges commerciaux et économiques au sein d'une région peuvent renforcer la coopération régionale, favoriser la spécialisation productive et stimuler le développement économique durable (Iyoha & Okim, 2017). Un environnement des affaires

favorable est essentiel pour attirer les investissements, promouvoir l'entrepreneuriat et favoriser la croissance économique durable. Le tourisme durable peut contribuer au développement économique, à la création d'emplois et à la préservation des ressources naturelles et culturelles. Le changement climatique, qui est un défi mondial, nécessite une transformation structurelle pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, favoriser l'adaptation aux impacts du changement climatique et promouvoir une économie à faible intensité de carbone (Ladan, M. T. 2018).

Patatoïde 2 :

Dynamiques géopolitique, macroéconomique et institutionnelle

2

Variables : gouvernance institutionnelle, géopolitique, sécurité, corruption, état de droit, surveillance multilatérale, situation monétaire, stabilité sociopolitique, viabilité de la dette.

Ce thème englobe des aspects liés aux institutions gouvernementales, aux dynamiques géopolitiques et aux facteurs macroéconomiques qui influencent le développement économique et social d'une région ou d'un pays. La gouvernance institutionnelle se réfère à la qualité et à l'efficacité des institutions gouvernementales, y compris la transparence, la responsabilité, la prise de décision et l'efficacité administrative. La géopolitique concerne les relations de pouvoir et d'influence entre les pays, les frontières, les ressources naturelles et les facteurs géographiques qui façonnent les dynamiques régionales et internationales. La sécurité englobe les aspects militaires, politiques et sociaux qui influencent la stabilité d'une région, notamment la sécurité nationale, la sécurité régionale et la sécurité internationale.

La corruption, l'État de droit et la stabilité sociopolitique sont des variables institutionnelles. La corruption fait référence à l'abus de pouvoir à des fins personnelles ou illégitimes ; ce qui peut avoir des conséquences néfastes sur la gouvernance institutionnelle, la confiance des investisseurs et le développement économique. Quant à l'État de droit, il se réfère à la primauté du droit, à l'indépendance du système judiciaire et au respect des droits fondamentaux ; ce qui contribue à la stabilité institutionnelle, à la confiance des investisseurs et à la croissance économique. La stabilité socio-politique concerne la cohésion sociale, l'harmonie politique et la capacité des institutions à résoudre les conflits sociaux ; ce qui est essentiel pour favoriser un environnement propice au développement économique.

La surveillance multilatérale, la situation monétaire et la viabilité de la dette font référence à l'aspect macroéconomique. La surveillance multilatérale implique la coopération entre les pays, les organisations internationales et les institutions financières pour surveiller et évaluer les politiques économiques, monétaires et budgétaires, afin de promouvoir la stabilité financière et économique. La situation monétaire fait référence à la stabilité, la valeur et

l'efficacité des systèmes monétaires, y compris les taux de change, l'inflation, la politique monétaire et la gestion des réserves. La viabilité de la dette se réfère à la capacité d'un pays à rembourser sa dette de manière durable sans compromettre sa stabilité économique et sa capacité à répondre aux besoins sociaux. La viabilité de la dette est un indicateur de la capacité de financement de développement dont dispose une économie (Suma, 2007).

3

Patatoïde 3 :

Infrastructures et aménagement du territoire

Variables : transport routier, transport ferroviaire, transport maritime et fluvial, transport aérien, logement, migration, urbanisation, SDER.

Les variables ci-dessus se regroupent sous le thème "infrastructures et aménagement du territoire" car elles concernent les réseaux routiers, ferroviaires et les voies navigables utilisées pour le déplacement des personnes et des marchandises. Le logement fait référence aux infrastructures résidentielles et aux bâtiments utilisés pour l'habitat des individus, y compris les maisons, les appartements et les structures d'accueil.

La migration, l'urbanisation sont des facteurs de l'aménagement du territoire. La migration se réfère aux mouvements de population d'une région à une autre, impliquant souvent la nécessité de développer des infrastructures et des services pour accueillir les migrants.

L'urbanisation concerne le processus de développement et de croissance des zones urbaines, nécessitant la planification et le développement d'infrastructures pour répondre aux besoins de la population urbaine croissante. Quant au SDER (Schéma de Développement de l'Espace Régional), il représente un outil de planification territoriale utilisé pour guider le développement équilibré et durable d'un espace régional, y compris l'aménagement du territoire et la gestion des infrastructures. Ces variables sont toutes liées à la mise en place d'infrastructures de transport efficaces, au développement de logements adéquats, à la gestion de la mobilité et à la planification territoriale, qui sont essentiels pour favoriser un développement durable et équilibré (Arimah, 2017).

Patatoïde 4 :

Capital humain, identités culturelles et bien-être social

Variables : santé, éducation, formation technique et professionnelle, pauvreté, genre, identité culturelle, démographie, libre circulation des personnes et des biens protection sociale, qualité de l'emploi, jeunesse.

4

Le regroupement des variables socio-démographiques "santé, éducation, formation technique et professionnelle, pauvreté, genre, identité culturelle, démographie, libre circulation des personnes et des biens, protection sociale, qualité de l'emploi et jeunesse" dans la patatoïde "capital humain, identités culturelles et bien-être social" peut être expliqué par leur pertinence commune pour évaluer et améliorer le développement global et le bien-être de l'Union.

Ces variables sont toutes liées à des aspects clés du capital humain et du bien-être social²². La santé est essentielle pour le bien-être individuel et collectif, et elle affecte la productivité et la qualité de vie. L'éducation et la formation technique et professionnelle sont des déterminants importants de l'acquisition de connaissances et de compétences nécessaires au développement personnel et à l'employabilité. Quant à la pauvreté et à la protection sociale, elles ont un lien étroit avec les inégalités socio-économiques qui sont également en rapport avec le bien-être. Pour leur part, le genre et l'identité culturelle

sont des facteurs importants pour comprendre les différences d'accès aux opportunités et aux droits, ainsi que les dynamiques sociales et culturelles qui influencent ce bien-être. La démographie, la libre circulation des personnes et des biens, ainsi que la qualité de l'emploi, sont des aspects qui impactent directement les conditions de vie et les opportunités économiques des populations (Bocquier & Traoré, 2000). Enfin, la jeunesse, en tant que groupe démographique, qui représente l'avenir de l'UEMOA, a des besoins spécifiques en termes notamment d'éducation, d'emploi et de participation à la vie économique, politique et sociale qui contribuent à son épanouissement (Fox & Gandhi, 2021).

L'interdépendance de ces variables et leur impact sur le développement et la qualité de vie au sein de l'espace UEMOA justifient l'intérêt de leur regroupement dans le cadre d'une même patatoïde et souligne également l'importance d'une approche holistique et intégrée pour promouvoir un développement durable et équitable au sein de cette Union.

²² Le bien-être social est un état d'aboutissement dans lequel les besoins humains élémentaires sont satisfaits et dans lequel les personnes sont capables de coexister pacifiquement dans des communautés proposant des opportunités de développement. Cet état d'aboutissement est caractérisé par l'accès et la mise à disposition pour tous des services répondant aux besoins de base (boire, manger, se loger, se soigner), l'accès à une éducation (primaire, secondaire, supérieure), le retour ou la relocalisation des personnes déplacées par un conflit violent et la restauration du tissu social et de la vie en communauté.



5

Scénarios

Les scénarios décrivent les futurs possibles de l'espace UEMOA jusqu'en 2040. Ils ont été construits à partir de la démarche de l'analyse morphologique, qui consiste à explorer les futurs possibles d'un système, à partir de la combinaison des hypothèses associées à ses variables ou à ses composantes. Ainsi, à une première étape de cette démarche, une combinaison des hypothèses à l'intérieur de chacun des quatre thèmes prospectifs issus de l'analyse structurelle ((i) Transformation structurelle et développement durable, (ii) Dynamiques géopolitique, macroéconomique et institutionnelle, (iii) Infrastructures et aménagement du territoire, et (iv) Capital humain, identités culturelles et bien-être social) a permis d'obtenir les profils de scénarios thématiques. Dans un second temps, la combinaison des scénarios thématiques a permis de définir les scénarios globaux.

Ces différents scénarios globaux ont été baptisés à travers des noms évocateurs et font l'objet d'un exposé narratif qui explicite ces futurs possibles.

Le Délacement des Lianes

L'UEMOA sur le Fil du Rasoir

Le Vol des grues couronnées

L'aigle majestueux

5.1. Profils morphologiques des scénarios globaux

Quatre scénarios globaux ont été construits. Le scénario global pessimiste est symbolisé par l'image du "Déplacement des Lianes", le scénario tendanciel par celle de "L'UEMOA sur le Fil du Rasoir", le scénario alternatif par l'image du "Vol des grues couronnées" et enfin le scénario optimiste par celle de "l'aigle majestueux". Les profils morphologiques de ces scénarios globaux sont appréhendés dans le tableau 15 et se déclinent dans les grandes hypothèses ci-dessous.

Tableau 15. Espace morphologique des scénarios globaux

HYPOTHÈSE PESSIMISTE	HYPOTHÈSE TENDANCIELLE	HYPOTHÈSE OPTIMISTE
Question clé : Quelles sont les perspectives de transformation structurelle et de développement durable de l'UEMOA à l'horizon 2040 ?		
Une UEMOA économiquement et durablement affaiblie et en perte de progression	Une Union peinant à amorcer une véritable transformation structurelle et durable	La marche résolue vers le développement durable
Question clé : Quelles sont les trajectoires possibles en termes de géopolitique et de gouvernance pour l'UEMOA et en synergie avec la CEDEAO, à l'horizon 2040 ?		
Une UEMOA en proie à un effondrement de ses Institutions et de sa position géostratégique et géopolitique dans un contexte de crise sécuritaire généralisée	Une UEMOA en quête du renforcement de ses Institutions dans un contexte de sécurité et de stabilité peu maîtrisées, avec un maintien de son positionnement sur la scène internationale	Une Union en paix, stable avec des Institutions fortes et résolument engagée, en synergie avec la CEDEAO, sur la scène internationale
Question clé : Quelle sera la dynamique en matière d'aménagement territorial et de développement des infrastructures ?		
L'UEMOA, un territoire en déclin	L'UEMOA, un territoire à l'aménagement inhibé par des politiques sectorielles communes peu appropriées	L'UEMOA, un territoire intégré autour d'une politique communautaire d'aménagement du territoire appropriée et efficace
Question clé : Quelles sont les perspectives envisageables en matière de développement du capital humain et du bien-être social ?		
Une UEMOA au capital humain et au bien-être en dégradation	Une Union au bien-être et aux compétences insuffisants	Une UEMOA au capital humain plus productif et épanoui
SCÉNARIOS GLOBAUX (4) :		
Le Déplacement des lianes	L'UEMOA sur le Fil du Rasoir	Le Vol des grues couronnées
L'aigle majestueux		

● hypothèse alternative

5.2. Hypothèses des scénarios globaux et narratif du scénario de référence

Scénario global pessimiste :

"Le Délacement des Lianes"



Ce scénario fait référence au logo de l'UEMOA qui représente des lianes entrelacées pour exprimer deux notions fortes : la solidarité et la complémentarité des États et des peuples de l'Union. Dans un avenir sombre, l'UEMOA se trouve plongée dans une crise sans précédent. La région est désormais étouffée par les contraintes d'une économie affaiblie et en déclin. Au cœur de cette débâcle, les lianes entrelacées qui autrefois symbolisaient la solidarité et la complémentarité entre les États membres, ainsi que leur force et leur résilience collectives se sont lentement desserrées, exposant à une fragmentation de l'Union. L'UEMOA est emprisonnée dans des difficultés insurmontables, laissant peu de place à l'optimisme.

À l'horizon 2040, l'engagement communautaire des États membres de l'UEMOA est remis en question, pendant que les économies au sein de la zone manquent de faire l'objet d'une transformation structurelle.

Hypothèses sous-jacentes

- Une UEMOA économiquement et durablement affaiblie et en perte de progression ;
- Une UEMOA en proie à un effondrement de ses Institutions et de sa position géostratégique et géopolitique dans un contexte de crise sécuritaire généralisée ;
- L'UEMOA, un territoire en déclin ;
- Une UEMOA au capital humain et au bien-être en dégradation.

Narratif du scénario

Dans le scénario "Le Délacement des Lianes", l'UEMOA se trouve plongée dans une crise économique sans précédent d'ici 2040. Les indicateurs socioéconomiques continuent de se détériorer, exacerbant les tensions sociales et politiques dans la région. Malgré ses efforts pour renforcer la surveillance multilatérale et la viabilité de la dette, l'UEMOA ne parvient pas à maintenir une situation monétaire stable et à prévenir une nouvelle crise de la dette, en raison de facteurs endogènes et exogènes tels qu'une gouvernance peu efficace, une

volatilité persistante des cours des matières premières et une instabilité géopolitique.

La mauvaise gestion des finances publiques, devenue la règle dans chaque État membre, impacte négativement la capacité de mobilisation des ressources intérieures de l'espace UEMOA. Il en résulte des besoins criards de financement du développement durable et le non-respect des règles communes de gestion des finances publiques destinées à conforter la

stabilité de la monnaie commune. La détérioration continue de l'environnement macroéconomique dans les États membres affecte le climat des affaires et le développement du secteur privé, conduisant à une nouvelle dévaluation du franc CFA. Ainsi, la région est confrontée à de graves défis en raison d'une combinaison de facteurs, tels qu'une gouvernance faible, des conflits persistants et la non-maîtrise des chocs environnementaux et climatiques.

Le secteur manufacturier, censé être le moteur de la transformation structurelle, peine à décoller en raison du manque d'investissements, d'innovation technologique et de modernisation des outils de production. Le secteur extractif, profitant de l'absence de mécanismes adéquats de gestion optimale des ressources naturelles et de l'environnement, continue l'exploitation abusive et rentière des ressources naturelles, provoquant une dégradation accélérée de l'environnement et du cadre de vie de la population. Les effets du changement climatique sont de plus en plus nocifs sur les conditions de vie des populations.

Les crises sécuritaires s'étendent à plusieurs pays de l'Union, entraînant une instabilité politique et sécuritaire généralisée dans la zone. Les conflits armés s'intensifient, de même que les réseaux d'extrémisme violent, de criminels et de trafiquants qui plongent la région dans un environnement d'instabilité et d'insécurité impropre aux investissements et au bon déroulement des activités économiques.

Ce climat d'insécurité est renforcé notamment par l'existence de dissensions politiques entre les États qui fragilisent la Commission ainsi que les Organes et Institutions spécialisées de l'UEMOA. Ces

dernières perdent leur légitimité et leur influence sur les politiques économiques nationales. En outre, la multiplication des coups d'État et des changements anticonstitutionnels devient un phénomène récurrent dans l'espace UEMOA en raison de l'échec des politiques publiques et des difficultés à consolider la démocratie dans les États membres. Le dispositif institutionnel de l'UEMOA est de plus en plus instable et fragile. Avec la création d'autres groupements d'États et la persistance de l'insécurité liée au terrorisme, l'Union connaît une nouvelle dynamique géopolitique qui entraîne des divergences de plus en plus marquées. En rapport avec les difficultés accrues de mobilisation du Prélèvement Communautaire de Solidarité (PCS), la Commission n'est pas en mesure d'assumer pleinement ses missions. La dynamique et les idéaux d'intégration de l'Afrique de l'Ouest sont fragilisés à maints égards, tant au sein de l'UEMOA stricto sensu qu'à l'échelle plus large de la CEDEAO. La crédibilité et la force institutionnelle de l'UEMOA en pâtissent.

Les échanges intra-communautaires, au lieu de se renforcer, s'affaiblissent, passant à l'horizon 2040, de leur niveau de 13-15%²³ actuel du total des échanges des pays de l'Union, à 10% à peine. De même, le niveau d'industrialisation se dégrade au lieu de se renforcer : le poids de l'industrie dans le PIB chute ainsi de 22% à 17%, et la part des biens manufacturés dans les exportations stagne à 11%.²⁴ Il n'émerge pas de filières compétitives à forte valeur ajoutée. Par conséquent, avec des exportations toujours composées essentiellement des matières premières et des importations concernant quasi exclusivement des produits finis, la balance commerciale de la zone continue de se dégrader, le déficit commercial passe ainsi de 8,7% du PIB en 2022²⁵ à 12% en 2040.

²³ BCEAO

²⁴ Données 2022 : BCEAO et Banque Mondiale

²⁵ Banque Mondiale, BCEAO et OMC

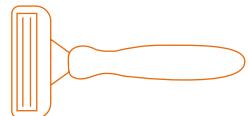
Le tissu économique reste peu dense et l'économie demeure fortement informelle, avec moins de 60 entreprises formelles pour 10 000 habitants. Tous les États de l'Union souffrent de l'atonie économique globale de la zone, chaque État s'appuyant désormais essentiellement sur ses politiques nationales pour essayer de sortir la tête de l'eau.

En outre, un recul est observé dans la coopération entre l'UEMOA et la CEDEAO. Les pays de l'Union peinent à avoir une position commune dans les discussions relatives au processus d'intégration avec la CEDEAO en raison des divergences politiques

intrarégionales, en raison notamment de tensions politiques, économiques et culturelles croissantes. La complexité et la multidimensionnalité de ces crises et défis structurels laissent entrevoir un destin communautaire sombre. L'UEMOA est devenue méconnaissable par rapport à ses jours glorieux. Elle entre en déliquescence. L'Union est en passe de se désintégrer. « L'utilité » de l'UEMOA est fortement remise en cause. En lieu et place du renforcement des liens entre les États, matérialisés par les lianes dans le logo de l'Union, on assiste plutôt au déplacement des lianes.

Scénario global tendanciel :

"L'UEMOA sur le Fil du Rasoir"



Se retrouver sur le fil du rasoir est une expression à considérer au sens figuré, et signifie se trouver dans une situation délicate dont l'issue est incertaine, être dans une situation instable, critique et parfois dangereuse. Ce scénario traduit ainsi l'image d'une Union tirailée entre les promesses d'un avenir meilleur et les défis persistants qui entravent sa croissance. Bien que des progrès aient été réalisés, l'Union continue de lutter pour amorcer une transformation structurelle durable, cherchant désespérément les moyens de stimuler une croissance économique véritablement inclusive et équitable. Malgré les progrès accomplis, les compétences et le bien-être au sein de l'UEMOA restent insuffisants. Le désir ardent d'une monnaie unique pour dynamiser l'intégration économique sous-régionale reste une utopie.

Hypothèses sous-jacentes

- Une Union peinant à amorcer une véritable transformation structurelle et durable ;
- Une UEMOA en quête du renforcement de ses Institutions dans un contexte de sécurité et de stabilité peu maîtrisées, avec un maintien de son positionnement sur la scène internationale ;
- L'UEMOA, un territoire à l'aménagement inhibé par des politiques sectorielles communes peu appropriées ;
- Une UEMOA aux compétences et au bien-être insuffisants.

Narratif du scénario

À l'horizon 2040, malgré les efforts entrepris, l'UEMOA fait face à des défis économiques et structurels importants. La diversification économique tarde à se concrétiser, avec une forte dépendance aux exportations de matières premières. Les tentatives de promouvoir un secteur manufacturier dynamique ont rencontré des obstacles, notamment la corruption et des pratiques clientélistes qui ont nui à l'amélioration du climat des affaires. La mobilisation moindre du Prélevement Communautaire de Solidarité (PCS) fragilise la Commission. Malgré des instances communes, les Institutions de l'UEMOA ne fonctionnent pas suffisamment en synergie. De même, une complémentarité insuffisante renforce l'impression de doublons entre l'UEMOA et la CEDEAO. Le contexte sécuritaire demeure tendu avec des divergences persistantes, exacerbées par des contradictions. Dès lors, les cadres géopolitique et sécuritaire instables manquent d'insuffler une dynamique nouvelle, qui favoriserait le développement durable des économies de la zone UEMOA.

Sur le plan politique, bien que des actions aient été entreprises pour consolider la démocratie et garantir des élections libres, des tensions subsistent. Des conflits ethniques et religieux, alimentés par des groupes radicaux armés et des trafiquants de drogue, persistent. La persistance de la pauvreté et l'exclusion sociale alimentent également des mouvements de contestation.

La transformation structurelle des économies de l'UEMOA reste donc insuffisante, et l'industrialisation manque de décoller. Malgré les initiatives en faveur de l'intégration régionale et continentale, on constate la non-émergence de

filières compétitives exportant des produits à forte valeur ajoutée : les économies de l'UEMOA demeurent essentiellement rentières, peu industrialisées, et à faible valeur ajoutée. Au fil du temps, le niveau d'industrialisation se dégrade, avec un poids de l'industrie dans l'économie qui passe de 22% à 20% du PIB entre 2024 et 2040. Corrélativement, la part des biens manufacturés dans les exportations stagne à 11%²⁶ : l'UEMOA reste une zone fortement extravertie, exportant essentiellement des matières premières brutes vers l'Europe et l'Asie. Les échanges intra-communautaires restent à un niveau faible, plafonnant à quelque 15% du total des échanges des pays de l'Union. La balance commerciale de la zone continue dès lors de se dégrader, avec un déficit commercial projeté à 12% du PIB en 2040, contre 8,7% en 2022²⁷. Avec la persistance de taux infimes de création d'emplois formels, le problème critique de l'emploi des jeunes perdure et se renforce avec l'afflux rapide de nouvelles générations sur le marché de travail, conséquence de la pyramide des âges au sein de la zone. Le tissu économique reste clairsemé et l'économie demeure fortement informelle, avec moins de 60 entreprises formelles pour 10 000 habitants.

En ce qui concerne l'agriculture et l'autosuffisance alimentaire, bien que des politiques aient été adoptées pour accroître la production agricole, la transformation des produits agricoles reste marginale et les investissements étrangers continuent de se concentrer sur les industries extractives.

Pour garder le cap du développement économique, l'UEMOA maintient ses relations bilatérales, régionales et multilatérales avec les puissances économiques.

²⁶ BCEAO et Banque Mondiale

²⁷ BCEAO

Malgré le contexte géopolitique international, marqué par une redéfinition des rôles des acteurs traditionnels et l'émergence de nouvelles puissances, l'Union a préféré la coopération avec tous les grands acteurs du développement et cherche à affirmer son autonomie sur la scène internationale. De plus, on assiste au renforcement de la synergie d'actions entre l'UEMOA et la CEDEAO qui parviennent à s'engager davantage sur des projets d'envergure régionale. Cependant, les capacités des Institutions spécialisées demeurent limitées dans l'accompagnement des pays à l'atteinte des objectifs de développement. Les réformes liées à la monnaie commune sont entravées par les divergences politiques et économiques au sein de la région.

L'urbanisation se poursuit, mais les plans d'urbanisme ne sont pas toujours respectés en raison de la faiblesse institutionnelle et de la corruption. Les investissements dans les infrastructures de transport se développent, mais l'appropriation

du Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER) reste incomplète.

Des progrès sont réalisés dans le développement du capital humain, avec des investissements dans le domaine de la santé et de l'éducation. Cependant, le secteur informel continue de prédominer dans la création d'emplois et de nombreux emplois demeurent précaires, sans protection sociale. La transformation structurelle de l'économie de l'Union reste un défi à relever. En 2040, la zone UEMOA est dans une situation fragile. Malgré d'importantes initiatives, l'impact de l'UEMOA sur le développement économique des États membres n'est pas suffisamment perceptible. Dans un contexte économique difficile, l'UEMOA est de plus en plus perçue comme un doublon et un parent pauvre de la CEDEAO, et ses ressources diminuent en conséquence. L'UEMOA est dans une situation fragile et instable. Elle se débat en 2040 dans le scénario du fil du rasoir.

Scénario global alternatif ou de référence :

Le Vol des grues couronnées



*La Grue couronnée (*Balearica pavonina*) est une espèce d'oiseaux de la famille des grues qui vit dans la savane aride de l'Afrique au sud du Sahara. Une image d'un groupe de grues en vol, formant un V, représente l'unité et la progression vers un avenir durable. Cette image est choisie pour représenter une UEMOA qui, à l'horizon 2040, a entrepris une transformation profonde, adoptant des politiques novatrices et des stratégies axées sur le développement durable. Les pays de l'Union s'élèvent donc tel un vol gracieux de grues, symbolisant la marche résolue vers un avenir de développement durable et d'épanouissement communautaire.*

Ce scénario de référence constitue la colonne vertébrale de la Vision de l'Union à l'horizon 2040 et repose sur les hypothèses sous-jacentes suivantes.

Hypothèses sous-jacentes :

- La marche résolue vers le développement durable ;
- Une UEMOA en quête du renforcement de ses Institutions dans un contexte de sécurité et de stabilité peu maîtrisées, avec un maintien de son positionnement sur la scène internationale ;
- L'UEMOA, un territoire intégré autour d'une politique communautaire d'aménagement du territoire appropriée (par tous les acteurs) et efficace ;
- Une UEMOA disposant d'un capital humain plus productif et épanoui.

Narratif du scénario de référence

À l'horizon 2040, l'UEMOA a réussi à mettre en œuvre des réformes structurelles majeures après avoir relevé les défis liés à la pandémie de COVID-19 et aux répercussions de la guerre en Ukraine. Ces réformes ont créé un climat favorable aux affaires pour le secteur privé. L'Union a réduit les écarts en matière d'infrastructures socioéconomiques sur son territoire grâce à une mise en œuvre efficace de la Politique d'Aménagement du Territoire Communautaire. Les infrastructures d'interconnexion régionale se sont développées, soutenues par la BOAD en collaboration avec des partenaires extérieurs. Les capacités énergétiques et la digitalisation des services publics ont été renforcées. Sur le plan macroéconomique et financier, la stabilité a été maintenue, avec une inflation maîtrisée, une régulation financière solide et une meilleure application des règles prudentielles.

Cet environnement propice a entraîné une transformation rapide des économies de l'Union, une diversification de la production et une meilleure intégration dans les chaînes de valeur mondiales. Les exportations se sont orientées vers des produits manufacturés à plus forte valeur ajoutée, réduisant la dépendance aux matières premières. L'autosuffisance alimentaire s'est

améliorée grâce à une augmentation de la productivité agricole et à l'essor de l'agro-industrie.

Le commerce intrarégional s'est développé, améliorant la position extérieure de l'UEMOA dans le commerce international. Les réserves de change ont augmenté, soutenant la politique monétaire de la BCEAO et stimulant le marché financier régional. Les réformes ont également attiré de nouveaux investisseurs, bien que le marché financier ne soit pas encore très profond.

Sur le plan social, les réformes ont renforcé le capital humain de l'Union, améliorant la santé, l'éducation et le bien-être des citoyens. Le secteur privé formel est dynamisé et crée continuellement des emplois décents, réduisant la pauvreté et les inégalités sociales. Portées par une Vision 2040 ambitieuse et partagée, les Institutions de l'UEMOA renforcent leur cohérence d'action et leur impact. L'UEMOA se maintient comme un modèle d'intégration régionale, et s'insère de façon plus harmonieuse au sein de l'espace CEDEAO.

Locomotive de cette nouvelle dynamique, la Commission met en œuvre une politique de compétitivité qui favorise la transformation structurelle progressive de l'Union.

Les politiques sectorielles portées par la Commission, plus volontaristes et mieux ciblées, créent des conditions plus favorables au développement de l'industrie de la zone UEMOA. Elles promeuvent notamment une convergence économique renforcée, la baisse du coût de l'énergie, une meilleure connectivité régionale, le développement de zones industrielles, un accès facilité au large marché de l'Union pour le "made in UEMOA", ou encore le renforcement des investissements. Par-delà la croissance soutenue, le développement industriel favorise la transformation en profondeur des économies de l'Union. Davantage de matières premières sont désormais valorisées sur place, par une industrie locale de plus en plus diversifiée. Le développement de l'agriculture et l'émergence d'une industrie agro-alimentaire régionale dynamique renforcent la sécurité alimentaire, tout en permettant un redressement progressif de la balance commerciale. En effet, le poids de l'industrie dans le PIB remonte de 22% à 25%, et la part des biens manufacturés dans les exportations double quasiment, de 11% à 20%. Par leur impact combiné, le déficit commercial connaît donc une baisse soutenue, passant de 8,7% du PIB en 2022 à seulement 2% en 2040. À l'inverse, les échanges intra-communautaires décollent, accompagnant la mise en place progressive de chaînes de valeur régionales intégrées. Entre 2022 et 2040, leur poids double, passant de 13-15% à 30% du total des échanges de l'Union. En parallèle, le tissu économique se densifie, offrant à la jeunesse de l'Union de plus en plus d'opportunités d'emplois formels. Entre 2022 et 2040, l'UEMOA passe de 52 à 150 entreprises formelles pour 10 000 habitants²⁸. Avec des économies plus compétitives, l'UEMOA s'insère de façon plus avantageuse dans la CEDEAO, tout comme dans la ZLECAF.

Au niveau régional, l'UEMOA a contribué à préparer les États membres à relever les défis de l'intégration régionale, notamment la mise en place de la nouvelle monnaie commune, l'ECO. Cependant, l'utilisation du franc CFA persiste dans l'espace en raison des difficultés dans certains pays de la ZMAO. L'Union reste sensible aux évolutions géopolitiques mondiales, avec un positionnement international inchangé.

En outre, au niveau interne, un ensemble de difficultés continuent à se poser en matière de gouvernance politique et institutionnelle. Les institutions politiques en vigueur restent fragiles en dépit des progrès réalisés. Si la menace terroriste n'est plus très présente dans la zone, les problèmes de gouvernance ainsi que les fragilités inhérentes sont souvent à l'origine d'instabilités sociales qui contribuent à affecter négativement l'attractivité de l'espace et la dynamique de transformation structurelle. De plus, le risque de changements anticonstitutionnels de gouvernement persiste au sein de la zone, mais les actions de l'UEMOA dans la résolution des crises politiques ont gagné en légitimité grâce à l'introduction de nouveaux mécanismes explicitement définis dans son Traité. En 2040, la zone UEMOA réussit à s'insérer dans une nouvelle trajectoire de croissance forte et durable. Le dynamisme économique de l'Union favorise le développement de l'esprit communautaire, y compris auprès des populations, qui en ressentent de plus en plus l'impact. Les capacités d'adaptation aux changements climatiques se renforcent et l'insécurité alimentaire est maîtrisée. La zone connaît un souffle nouveau, qui bénéficie également au développement de la CEDEAO. En 2040, l'UEMOA a réussi à sortir du scénario du fil du rasoir, pour rentrer dans celui, bien plus favorable, du vol des grues couronnées.

Scénario global optimiste :

L'aigle majestueux



L'aigle, grand rapace planeur, symbolise la beauté, la force et le prestige, tout en évoquant la vitalité et la puissance. Souvent considéré comme une créature majestueuse, de par son apparence imposante, ses plumes et son vol gracieux, il représente la liberté grâce à son vol en haute altitude et à son exploration de vastes territoires. Il fait preuve de courage lors de la chasse et pour protéger son territoire. Sa longévité exceptionnelle évoque persévérance et durabilité. L'image de l'aigle majestueux reflète la résilience et la grandeur de l'UEMOA, devenue une région unifiée, prospère, tournée vers un avenir prometteur, où des conditions environnementales, des dynamiques économiques et des facteurs sociaux convergent vers un développement exceptionnel et une présence internationale respectable.

Hypothèses sous-jacentes

- Une UEMOA structurellement transformée, largement industrialisée de façon durable, forte ;
- Une UEMOA plus forte sur la scène internationale opérant dans un environnement de stabilité, de paix renforcée et de sécurité consolidée au moyen d'institutions fortes, crédibles et résilientes ;
- Une UEMOA en synergie avec la CEDEAO, dans le cadre de la mise en œuvre de la monnaie unique ;
- L'UEMOA, un territoire intégré autour d'une politique d'aménagement appropriée et des politiques sectorielles de transport et de logement efficaces ;
- La fin de l'orage : une communauté intellectuellement enrichie et épanouie.

Narratif du scénario

En 2040, l'UEMOA est transformée en une région largement industrialisée et intégrée, jouant un rôle majeur sur la scène internationale. L'intégration régionale favorise le commerce intrarégional, soutenue par des réformes en aménagement du territoire et une monnaie unique. Les chaînes de valeur régionales sont solides, contribuant à l'industrialisation et à la transformation des économies de la région. L'action conjointe des États membres en matière de gouvernance et de sécurité, à travers des politiques communautaires efficaces axées sur le développement intégral, a permis de maîtriser des risques d'instabilité,

notamment le terrorisme. La stabilité, la paix et la sécurité sont renforcées par des institutions fortes, crédibles et résilientes aux chocs internes et extérieurs. Les interventions de l'UEMOA dans les crises politiques trouvent leur pleine légitimité grâce à un nouveau cadre réglementaire et juridique.

Les politiques commerciales et macroéconomiques, ainsi qu'un cadre institutionnel incitatif, soutiennent cette transformation structurelle des économies de l'Union. Les Institutions de l'UEMOA, telles que la BOAD et la BCEAO, travaillent en

étroite collaboration pour financer le développement industriel. Les politiques monétaires favorisent le secteur privé et le marché financier régional se développe. Le positionnement géostratégique et géopolitique fait également de l'Union, un acteur incontournable dans les échanges régionaux et internationaux et particulièrement au niveau continental, notamment dans le cadre de la ZLECAF.

L'intégration monétaire en Afrique de l'Ouest est achevée avec l'utilisation effective d'une monnaie commune dans tout l'espace CEDEAO. La stabilité, la paix et la sécurité sont renforcées, soutenues par des institutions solides et une bonne gestion des ressources. Les réformes institutionnelles renforcent l'indépendance de l'UEMOA aux côtés de la CEDEAO.

Les politiques communautaires d'investissements se concentrent sur les infrastructures socioéconomiques et éducatives, améliorant le bien-être des citoyens et renforçant les compétences technologiques. La communauté jouit d'une citoyenneté commune et d'une culture enrichie, reposant sur des valeurs partagées. Plutôt que de l'affaiblir, les dissensions accélèrent les réformes et renforcent l'engagement communautaire des États membres. Ces derniers s'accordent sur les réformes les plus critiques, et signent un nouveau Pacte visant à renforcer leur solidarité et l'intégration de leurs économies respectives. La Commission de l'UEMOA augmente et diversifie ses ressources, renforce son efficacité et consolide sa position institutionnelle. Portées par une vision 2040 ambitieuse et partagée, les Institutions de l'UEMOA renforcent leur cohérence d'action et leur impact. Modèle d'intégration régionale, l'UEMOA se positionne à l'avant-garde de la dynamique d'intégration de la CEDEAO et de la ZLECAF. La Commission met en œuvre

une politique de compétitivité qui accélère la transformation structurelle de l'Union. Les politiques sectorielles volontaristes, mieux ciblées et plus durables, portées par la Commission créent les conditions favorables d'un développement accéléré de l'industrie dans la zone UEMOA. La convergence économique, la baisse du coût de l'énergie, la connectivité régionale améliorée, l'essor spectaculaire des zones industrielles, l'accès universel au large marché régional de l'Union pour tous les biens et services "made in UEMOA", le développement privilégié du secteur privé régional, la promotion massive des investissements et le développement des IDE à forte valeur ajoutée, sont autant de signes éclatants du dynamisme économique de la zone. L'industrialisation et la transformation structurelle de l'UEMOA s'accélèrent. Les matières premières sont valorisées sur place, par une industrie locale fortement diversifiée. Le développement concomitant de l'agriculture et des industries agro-alimentaires régionales assure dès lors la souveraineté alimentaire, tout en entraînant un redressement spectaculaire de la balance commerciale. Le poids de l'industrie dans le PIB est en hausse significative, passant de 22% à 30%. De même, la part des biens manufacturés dans les exportations triple quasiment, en passant de 11% à 30%. Sous leur effet combiné, le déficit commercial chronique (8,7% du PIB en 2022) est jugulé, et la balance commerciale de l'UEMOA en 2040 est désormais équilibrée. Dans un marché progressivement uniifié, les échanges intra-communautaires se développent et se banalisent, accompagnant la mise en place de chaînes de valeur régionales véritablement intégrées. Dès lors, leur poids triple entre 2022 et 2040, passant de 13-15% à 50% du total des échanges de l'Union. Dans la même lancée, le tissu économique se densifie, les économies se formalisent,

la jeunesse de l'Union est mieux formée, prête pour l'offre renforcée de nouveaux métiers, et le chômage connaît une réduction drastique. Entre 2022 et 2040, l'UEMOA passe de 52 à 500 entreprises formelles pour 10 000 habitants. Avec des économies plus compétitives, l'UEMOA s'insère de façon très avantageuse dans la CEDEAO et dans la ZLECAF.

En 2040, la zone UEMOA s'insère dans un cercle vertueux de croissance forte et durable. Le dynamisme économique de l'Union favorise le développement de l'esprit communautaire, y compris auprès des populations, qui en ressentent de plus en plus l'impact.

La résilience et les capacités d'adaptation aux changements climatiques se renforcent, appuyées par une forte mobilisation de partenariats internationaux. L'UEMOA s'insère dès lors dans un cercle vertueux de développement durable. Sa nouvelle dynamique bénéficie également au développement de la CEDEAO, dont elle devient un moteur. En 2040, l'UEMOA a réussi à sortir résolument du scénario du fil du rasoir, et dans le sillage de sa transformation remarquable, s'inscrit désormais dans la trajectoire vertueuse de l'aigle majestueux.





6

Vision, Piliers et Orientations stratégiques

6.1. La Vision 2040 de l'UEMOA

La Vision de l'Union est, par définition, l'ensemble formé par la description du futur souhaité, la raison d'être, et les valeurs de l'UEMOA. Elle est, par nature, politique, un projet de société, un dessein collectif forgé sur un système de valeurs partagées et sur une volonté collective de bâtir un avenir commun.

Le processus de formulation de la nouvelle vision s'est appuyé sur le scénario de référence dénommé « Le Vol des grues couronnées » et sur les aspirations des populations recueillies lors des missions circulaires effectuées dans les États membres. Cette Vision prend donc pour base les acquis de l'Union, notamment en matière économique, sociale, institutionnelle et politique, et se projette en vue de la réalisation de progrès plus marqués à l'horizon 2040.

Ainsi, la Vision 2040 de l'UEMOA est énoncée comme suit :



« L'UEMOA, un espace économique et monétaire durablement intégré, paisible et prospère, ouvert sur l'Afrique, avec une position stratégique consolidée dans le monde ».

L'UEMOA, un espace économique et monétaire durablement intégré, paisible et prospère, ouvert sur l'Afrique, avec une position stratégique consolidée dans le monde.

À travers cette nouvelle Vision, l'espace ambitionne d'approfondir le processus d'intégration entre ses États membres et de jouer un rôle catalyseur de l'intégration en Afrique de l'Ouest, relever le défi de la quête d'une paix durable et de l'amélioration du bien-être de ses populations. Ce faisant, il se repositionne sur les scènes régionale et internationale par le truchement d'une meilleure prise en charge des défis persistants et émergents.

6.2. Piliers de la Vision et Orientations stratégiques

La Vision 2040 de l'UEMOA repose sur cinq (5) piliers qui détermineront les grandes lignes d'actions de sa concrétisation. Les orientations stratégiques qui en découlent sont déclinées en actions prioritaires. Lesdites orientations seront également traduites dans des documents de stratégie de moyen terme des Organes, des Institutions et des États membres de l'UEMOA.

6.2.1. Les piliers

La Vision repose sur cinq piliers.

PILIER 1

L'UEMOA, un espace sécurisé doté d'Institutions fortes

À l'horizon de la Vision 2040, l'UEMOA aspire à devenir un espace sécurisé, doté d'Institutions fortes, qui favorisent la stabilité et la confiance au sein de la région. Ce pilier repose sur la conviction que la sécurité et la solidité des Institutions sont des prérequis pour assurer le développement durable et l'épanouissement des populations. Ainsi, l'Union s'engage à promouvoir la sécurité en favorisant notamment la coopération et le dialogue entre les États membres, en encourageant la résolution pacifique des différends et en soutenant les initiatives visant à prévenir les conflits et le terrorisme et à maintenir la stabilité régionale. En outre, l'Union s'engage à mettre en place des Institutions solides qui garantissent, entre autres, la primauté du droit, la démocratie, la transparence et la bonne gouvernance.

PILIER 2

L'UEMOA, un espace économique, monétaire et financier durable, et prospère

À l'horizon 2040, l'UEMOA ambitionne de bâtir un espace économique régional durable, prospère reposant sur un environnement des affaires transparent et des Institutions financières solides. Ce pilier repose sur la conviction que la qualité de l'environnement des affaires, notamment la stabilité monétaire et financière sont essentielles pour assurer la prospérité économique et le développement durable des États membres. La promotion d'un tel environnement s'avère essentielle pour accélérer la transformation structurelle de l'économie, favoriser la modernisation du secteur agricole, développer les chaînes de valeur régionales et promouvoir les modes de consommation et de développement durables.

PILIER 3**L'UEMOA, catalyseur de l'aboutissement de l'intégration en Afrique de l'Ouest**

À l'échéance 2040, l'UEMOA ambitionne de se positionner comme le catalyseur de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest, œuvrant pour le renforcement des liens entre les États membres de la région grâce notamment à une coopération économique, monétaire, sociale, culturelle et politique plus étroite. Dans ce contexte, l'UEMOA travaillera au renforcement de la libre circulation des personnes, des capitaux, des biens et des services en éliminant les barrières commerciales et non tarifaires, et en facilitant la mobilité et les échanges au sein de la région. L'Union œuvrera également au renforcement des actions en faveur de l'harmonisation et de la mise en œuvre effective des politiques communautaires, en vue de développer un environnement propice aux investissements et à la création d'emplois. L'UEMOA travaillera à l'accélération du processus de mise en œuvre de la monnaie unique de la CEDEAO. En outre, elle encouragera la coordination et la coopération entre les institutions régionales et les autres partenaires clés.

PILIER 4**L'UEMOA, un espace avec une population épanouie**

D'ici 2040, l'UEMOA entend devenir un espace économique régional prospère et inclusif. À cet effet, les États membres devront travailler avec les Organes et les Institutions de l'UEMOA afin de favoriser l'épanouissement réel des populations de l'espace. Ce qui exige de développer des systèmes éducatif, sanitaire et de protection sociale solides, capables de soutenir l'élan de transformation économique, politique et sociale. Ainsi, l'accent devra notamment être mis sur l'accès à une éducation de qualité et équitable, permettant aux jeunes et aux femmes d'acquérir les compétences nécessaires pour devenir des entrepreneurs performants qui créent des entreprises dynamiques. Les systèmes éducatifs de l'Union devront également dynamiser la recherche et développement et l'innovation technologique en prenant, entre autres, pour appui la richesse culturelle au sein de l'espace ainsi qu'inclure aux citoyens des valeurs essentielles, telles que la discipline, l'intégrité, l'honneur, l'amour du travail, de respect des règles et lois, etc. pour garantir la stabilité, la cohésion sociale et l'épanouissement. En ce qui concerne la santé, il sera nécessaire d'améliorer l'accès des populations aux soins de qualité et d'accélérer la transition démographique, en particulier en renforçant l'accès à la santé reproductive en vue de capturer le dividende démographique.

PILIER 5**I'UEMOA, une Union consolidant sa position stratégique sur les scènes régionale et internationale**

À l'horizon 2040, l'UEMOA ambitionne d'avoir un positionnement géopolitique et géostratégique renforcé sur les scènes régionale et internationale. Cette ambition passe notamment par le développement de politiques économiques et financières cohérentes, des efforts d'approfondissement du marché financier régional, une gestion appropriée des risques financiers, une amélioration de la mobilisation des ressources internes et une consolidation des acquis en matière de gouvernance. Ces éléments sont essentiels à la stabilité ainsi qu'au renforcement de l'autonomie financière et de la diversification des économies de l'Union. En particulier, le renforcement de la diversification des économies de l'Union contribuerait à les rendre moins vulnérables aux chocs négatifs et moins dépendants de l'aide financière internationale. En dehors des éléments susmentionnés, la consolidation de la position stratégique de l'Union implique également une diversification des partenaires stratégiques et la mise en œuvre d'une diplomatie active en vue de participer activement aux négociations, de faire valoir ses positions sur des questions d'intérêt commun et de défendre les intérêts des États membres dans le cadre notamment des accords et politiques internationales.



6.2.2. Les Objectifs, orientations stratégiques et axes d'intervention

Les piliers de la Vision ont été reformulés en objectifs stratégiques. Ces objectifs de long terme sont ensuite déclinés en orientations stratégiques. Pour la définition des orientations stratégiques, la méthode de l'arbre de pertinence a été utilisée. Elle a pour but, in fine, d'aider à la sélection d'actions élémentaires en vue de satisfaire à des objectifs stratégiques. Il s'agit de mettre en relation différents niveaux hiérarchisés d'un problème, allant du général (pilier et objectif stratégique) au particulier (orientations stratégiques). De façon concrète, cette méthode consiste à décliner les objectifs stratégiques (piliers) en orientations stratégiques. Cette méthode permet d'éviter les redondances, de découvrir de nouvelles idées, justifier les choix effectués, améliorer la cohérence et enfin de structurer les objectifs et les moyens. Chaque orientation stratégique est déclinée en axes d'intervention pour guider la planification.

1 Objectif stratégique 1 : Faire de l'UEMOA une Union paisible et dotée d'institutions fortes

L'examen de l'expérience des pays qui réalisent des progrès importants en matière économique et sociale montre que ceux-ci forgent des institutions de qualité et respectent les droits humains et les libertés individuelles, gages de paisibilité et de stabilité. S'inspirant de ces modèles de réussite, l'UEMOA devra œuvrer, au cours des 17 prochaines années, à la consolidation et à la modernisation de ses institutions, y compris les institutions démocratiques, au renforcement de la gouvernance, des mécanismes de prévention et de gestion des conflits et de la sécurité interne.

Tableau 16. Déclinaison de l'objectif global 1 en orientations stratégiques selon les départements et organes de la commission de l'UEMOA

Pilier 1 : L'UEMOA, un espace sécurisé doté d'institutions fortes		
ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	ACTIONS PRIORITAIRES	ACTEURS RESPONSABLES
ORS 1 : Renforcer la sécurité interne de l'espace UEMOA	<ul style="list-style-type: none"> (1) Renforcement de la coopération entre les pays membres de l'UEMOA en matière de sécurité ; (2) Développement de stratégies régionales de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent ; (3) Renforcement des capacités et des équipements des forces de sécurité des pays membres de l'UEMOA. 	États membres (Conseil des Ministres en charge de la sécurité)

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	ACTIONS PRIORITAIRES	ACTEURS RESPONSABLES
ORS 2 : Développer des institutions démocratiques et redevables	<ul style="list-style-type: none"> (1) Renforcement de la gouvernance et des pouvoirs des institutions de contrôle, de prévention et de répression de la corruption ; (2) Révision des textes communautaires pour les adapter à l'évolution des contextes économique et sociopolitique dans les différents États membres ; (3) Promotion d'une culture de transparence, d'intégrité, de redevabilité et de responsabilité ; (4) Développement de stratégies efficaces de communication et de vulgarisation des textes et actions des Institutions de l'UEMOA ; (5) Encouragement de la participation active des citoyens dans les processus décisionnels (consultations publiques, sondages, votes pour des questions jugées importantes...) ; (6) Promotion de l'éducation civique pour sensibiliser les citoyens à leurs droits et responsabilités ; (7) Renforcement de la liberté d'expression et de la protection des médias. 	États membres, Institutions de l'Union
ORS 3 : Mettre en place des mécanismes de prévention et de gestion des conflits communautaires	<ul style="list-style-type: none"> (1) Formation des leaders communautaires, des médiateurs et des agents de résolution des conflits sur les compétences en communication, la négociation, la médiation et la gestion des tensions intercommunautaires ; (2) Organisation de campagne de sensibilisation et d'éducation sur la résolution pacifique des conflits, les droits de l'Homme, la tolérance et le respect mutuel ; (3) Promotion de l'inclusion sociale et de la participation équitable de toutes les communautés ; (4) Établissement de systèmes d'alerte précoce et de prévention des conflits ; (5) Promotion du développement économique et de l'équité sociale (réduction des disparités économiques et sociales, inclusion). 	États membres
ORS 4 : Moderniser la gouvernance des Institutions de l'Union à travers, entre autres, le développement des TIC, de l'évaluation, de la prospective, de la veille stratégique et par le renforcement de la qualité des statistiques	<ul style="list-style-type: none"> (1) Mise en place des mécanismes d'évaluation rigoureux ; (2) Évaluation de l'impact des politiques et des programmes de l'UEMOA ; (3) Renforcement des capacités statistiques des pays membres, adoption des normes statistiques internationales, coordination des activités statistiques régionales ; (4) Développement d'une culture de l'anticipation (former les acteurs clés à la prospective, encourager la réflexion sur les futurs possibles...) ; (5) Mise en place d'une veille stratégique active et systématique ; (6) Accélération de la digitalisation et de la dématérialisation des procédures administratives. 	États membres, Institutions de l'Union

Source : CAPEC-CUATPD

2 Objectif stratégique 2 : Construire un espace économique, monétaire et financier durable, et prospère

À l'horizon 2040, l'UEMOA ambitionne de bâtir un espace économique, monétaire et financier durable et prospère. La réalisation de cet objectif passe par le soutien des Institutions de l'Union et des États membres afin notamment de (i) renforcer la stabilité de l'environnement macroéconomique et la contribution du secteur financier au financement de l'économie, (ii) accélérer la transformation de la structure productive des économies par l'industrialisation, (iii) favoriser la mise en place d'une véritable fiscalité de développement, (iv) moderniser le secteur agricole et développer les chaînes de valeur régionales, (v) lutter contre les effets du changement climatique et (vi) renforcer la gestion des ressources naturelles.

L'UEMOA réalisera cet objectif à travers les orientations stratégiques présentées dans le tableau ci-après.

Tableau 17. Déclinaison de l'objectif stratégique en orientations stratégiques selon les départements et Organes de la commission de l'UEMOA

Pilier 2 : L'UEMOA, un espace économique, monétaire et financier durable, prospère		
Orientations stratégiques	Actions prioritaires	Acteurs responsables
 Objectif stratégique : Construire un espace économique, monétaire et financier durable, et prospère	<ul style="list-style-type: none"> (1) Maintien de la stabilité des prix ; (2) Renforcement de la politique macroprudentielle ; (3) Meilleure gestion des flux de capitaux ; (4) Mise en place de systèmes de gestion des finances publiques transparents et efficaces et d'une fiscalité de développement ; (5) Approfondissement des marchés monétaire et financier régional ; (6) Appui à la mise en place de couverture des prêts non performants du système bancaire. 	États membres et Institutions de l'Union (Commission, BCEAO, BOAD, AMF)
ORS 2 : Accélérer la transformation structurelle par l'industrialisation	<ul style="list-style-type: none"> (1) Développement de chaînes de valeur régionales ; (2) Modernisation du secteur agricole ; (3) Développement d'infrastructures dans les secteurs de l'énergie, du transport, des télécommunications, de l'aménagement du territoire, de l'économie numérique ; (4) Promotion de la recherche, de l'innovation et des progrès technologiques. 	États membres, Institutions de l'Union

Orientations stratégiques	Actions prioritaires	Acteurs responsables
ORS 3 : Mobiliser de façon plus efficace les ressources fiscales et douanières	(1) Élargissement de l'assiette fiscale et douanière ; (2) Renforcement des contrôles et lutte contre la fraude fiscale et douanière ; (3) Renforcement d'une synergie entre administrations fiscale et douanière ; (4) Orientation de la gestion des administrations fiscale et douanière vers l'efficacité ; (5) Consolidation des performances fiscales et douanières ; (6) Promotion du civisme fiscal.	États membres, Institutions de l'Union
ORS 4 : Prendre en compte le changement climatique et gérer durablement les ressources naturelles	(1) Mise en place de politiques d'éducation et de sensibilisation du public au changement climatique ; (2) Amélioration de la résilience des moyens d'existence des populations rurales ; (3) Appui aux plans nationaux d'adaptation au climat ; (4) Renforcement de la gouvernance des biens naturels ; (5) Professionnalisation du secteur d'extraction minière ; (6) Mise en place de mécanismes transparents et économies de l'environnement ; (7) Prise en compte des générations futures.	États membres, Institutions de l'Union

Source : CAPEC-CUATPD

3

Objectif stratégique 3 :

Faire de l'UEMOA la locomotive régionale de l'intégration en Afrique de l'Ouest

À l'horizon 2040, l'UEMOA vise à devenir la force motrice de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest. Pour atteindre cette ambition, l'Union doit approfondir son propre processus d'intégration économique, monétaire et financière, notamment grâce à une harmonisation des politiques, un renforcement de la surveillance multilatérale et un accroissement des efforts en vue de réaliser la convergence macroéconomique, une élimination des obstacles aux échanges commerciaux, une accélération de la mise en œuvre du SDER dans les politiques sectorielles et, une amélioration de la dotation de l'espace en infrastructures régionales d'interconnexion. En tant que locomotive régionale de l'intégration en Afrique de l'Ouest, l'UEMOA devra également jouer un rôle de premier plan dans le cadre de la coopération et des partenariats avec la CEDEAO, en favorisant l'accélération de la mise en œuvre de la monnaie unique, et avec les autres organisations régionales en ce qui concerne la mise en œuvre des chantiers régionaux.

Sur cette base, l'objectif stratégique 3 se décline en quatre orientations stratégiques présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 18. Déclinaison de l'objectif global 3 en orientations stratégiques selon les Institutions de l'UEMOA

Pilier 3 : L'UEMOA, catalyseur de l'aboutissement de l'intégration en Afrique de l'Ouest		
 Objectif stratégique : <i>Faire de l'UEMOA la locomotive régionale de l'intégration en Afrique de l'Ouest</i>	Actions prioritaires	Acteurs responsables
ORS 1 : Renforcer l'intégration productive, commerciale et financière au sein de l'UEMOA et en Afrique de l'Ouest	(1) Consolidation du marché régional ; (2) Accroissement du Commerce intrarégional et participation efficace à la mise en œuvre de la ZLECAF ; (3) Renforcement de la Compétitivité régionale ; (4) Promotion d'un marché financier régional.	Commission de l'UEMOA, États membres
ORS 2 : Renforcer la convergence macroéconomique, la surveillance multilatérale et l'harmonisation des politiques au sein de l'UEMOA, ainsi que le processus de la mise en route de la monnaie unique CEDEAO	(1) Renforcement du dispositif de surveillance multilatérale ; (2) Mise en place de la monnaie unique pays de la CEDEAO ; (3) Assainissement du cadre macroéconomique et renforcement de l'efficacité de la gestion des finances publiques ; (4) Renforcement du Climat des Affaires et des Investissements et lutte contre les crimes financiers ; (5) Harmonisation des réglementations et des normes au sein de l'UEMOA ; (6) Mise en place d'indicateurs de performance et d'alerte précoce ;	Commission de l'UEMOA, États membres

Orientations stratégiques	Actions prioritaires	Acteurs responsables
	(7) Mise en place des mécanismes de partage d'informations réguliers, des réunions de coordination, et des initiatives de renforcement des capacités pour les fonctionnaires et les décideurs ; (8) Renforcement des capacités institutionnelles, humaines et des systèmes statistiques.	
ORS 3 : Améliorer la libre circulation des personnes et des biens et le droit d'établissement des professions libérales dans l'UEMOA et en Afrique de l'Ouest	(1) Application effective des textes communautaires Renforcement des mesures de lutte contre les entraves à l'application des textes communautaires ; (2) Réduction des obstacles à la libre circulation des personnes, des biens et des services dans l'espace UEMOA ; (3) Promotion du droit d'établissement des professions libérales dans l'UEMOA et en Afrique de l'Ouest.	Commission de l'UEMOA, États membres
ORS 4 : Renforcer le développement des infrastructures des systèmes de transport et la mise en œuvre du SDER dans les politiques sectorielles	(1) Accélération du niveau de mise en œuvre des directives du SDER dans les politiques sectorielles au sein de la Commission et des États membres ; (2) Développement des transports routier, ferroviaire, aérien et maritime en lien avec les normes internationales ; (3) Développement du secteur de l'énergie ; (4) Renforcement des réseaux d'interconnexion et de l'efficacité énergétique ; (5) Développement des TIC ; (6) Promotion des chaînes de valeur intégrées autour des secteurs/filières prioritaires.	Commission de l'UEMOA, BOAD, États membres

Source : CAPEC-CUATPD

4 Objectif stratégique 4 :

Bâtir un espace communautaire cohésif, avec une population bien éduquée et épanouie

D'ici 2040, l'UEMOA ambitionne de devenir un espace communautaire cohésif, avec une population bien éduquée et épanouie. Cette aspiration doit se traduire par une amélioration substantielle des conditions de vie des populations et une réduction significative de la pauvreté à travers notamment la création de volumes importants d'emplois décents (en particulier pour les jeunes et les femmes), l'élimination des inégalités (y compris entre les sexes) et l'utilisation optimale du potentiel démographique de l'Union. Ainsi, les États membres de l'UEMOA devront :

- (i) accentuer les investissements dans le capital humain ;
- (ii) renforcer les efforts d'autonomisation des femmes et des jeunes ;
- (iii) améliorer la protection sociale ;
- (iv) investir davantage dans la recherche et développement, la Science et la technologie, la transformation numérique ainsi que l'innovation en prenant notamment appui sur la richesse culturelle de l'Union.

Ainsi, l'objectif stratégique 4 est décliné en quatre orientations stratégiques présentées dans le tableau ci-après :

Tableau 19. Déclinaison de l'objectif global 4 en orientations stratégiques

Pilier 4 : L'UEMOA, un espace avec une population épanouie		
Orientations stratégiques	Actions prioritaires	Acteurs responsables
 Objectif stratégique : <i>Bâtir un espace communautaire cohésif, avec une population bien éduquée et épanouie</i> ORS 1 : Améliorer la qualité des systèmes éducatifs et de formation technique et professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> (1) Développement du système éducatif et des compétences ; (2) Amélioration de la gouvernance des systèmes éducatifs ; (3) Développement des sciences, de la recherche, de la technologie et de l'innovation ; (4) Développement des TIC et économie numérique ; (5) Promotion du transfert de compétences et des technologies ; (6) Promotion des centres régionaux d'excellence ; (7) Amélioration du niveau de scolarisation de la jeune fille ; (8) Adaptation des programmes aux besoins du marché du travail ; (9) Amélioration des infrastructures et équipements. 	Commission de l'UEMOA États membres

Orientations stratégiques	Actions prioritaires	Acteurs responsables
ORS 2 : Renforcer les systèmes sanitaires et de protection sociale	(1) Amélioration de l'accès des populations à des services de santé de qualité à moindre coût ; (2) Amélioration de l'offre de santé ; (3) Développement de la santé reproductive ; (4) Développement de la couverture maladie universelle ; (5) Renforcement des dispositifs de surveillance des épidémies et des maladies ; (6) Amélioration de la gouvernance des systèmes de santé ; (7) Amélioration du niveau d'accès aux médicaments ; (8) Amélioration de la protection sociale ; (9) Investissement dans les infrastructures et équipements de santé (moderniser et étendre les infrastructures, fournir des équipements médicaux adéquats, mettre en place des technologies de télémédecine...).	Commission de l'UEMOA États membres
ORS 3 : œuvrer à l'autonomisation des femmes, des jeunes et à la réduction de la pauvreté et des inégalités	(1) Promotion de l'autonomisation des femmes et des jeunes ; (2) Développement de l'entrepreneuriat ; (3) Promotion du travail décent ; (4) Promotion de la lutte contre la pauvreté, (5) Promotion de l'égalité homme-femme ; (6) Promotion de l'égalité des chances pour tous, y compris les personnes en situation de handicap.	États membres
ORS 4 : Renforcer l'identité culturelle, l'inclusion et la cohésion sociale au sein de l'UEMOA	(1) Promotion du patrimoine culturel et protection des droits culturels ; (2) Développement des industries culturelles et de l'art créatif ; (3) Promotion de la diversité culturelle ; (4) Promotion des cadres d'échanges culturels et de la coopération interculturelle ; (5) Promotion des valeurs partagées ; (6) Développement du sport ; (7) Développement du dialogue interculturel ; (8) Promotion de l'inclusion sociale ; (9) Promotion du tourisme.	Commission de l'UEMOA États membres

Source : CAPEC-CUATPD

5

Objectif stratégique 5 : *Faire de l'UEMOA une Union qui consolide sa position stratégique sur les scènes régionale et internationale*

La Vision 2040 de l'UEMOA prend clairement en compte la nécessité pour l'Union de renforcer son positionnement géopolitique et géostratégique dans le concert des nations. À cet égard, l'UEMOA devra aller dans le sens de la diversification de ses partenaires stratégiques et du renforcement de sa diplomatie en vue de participer activement aux négociations, faire valoir ses positions sur des questions d'intérêt commun et défendre les intérêts des États membres dans le cadre notamment des accords et politiques internationales.

À cet égard, les États membres devront, entre autres, œuvrer au renforcement de leur autonomie financière en améliorant notamment la mobilisation des recettes internes, en approfondissant le marché financier régional et en renforçant la diversification des économies en vue de réduire leur vulnérabilité aux chocs extérieurs négatifs ainsi que la dépendance des pays de l'Union à l'aide financière internationale.

Sur cette base, l'objectif stratégique 5 se décline en quatre orientations stratégiques présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 20. Déclinaison de l'objectif global 5 en orientations stratégiques selon les départements et Organes de la Commission de l'UEMOA

Pilier 5 : L'UEMOA, une Union consolidant sa position stratégique sur les scènes régionale et internationale		
Orientations stratégiques	Actions prioritaires	Acteurs responsables
ORS 1 : Renforcer l'autonomie financière et politique de l'UEMOA	<ul style="list-style-type: none"> (1) Mise en place d'une coordination renforcée des politiques économiques, des règles communes et des institutions ; (2) Mobilisation des ressources financières régionales ; (3) Renforcement de la mobilisation des recettes internes, notamment fiscales ; (4) Développement des mécanismes de financements innovants. 	Institutions de l'Union, États membres

Orientations stratégiques	Actions prioritaires	Acteurs responsables
ORS 2 : Promouvoir une diversification des partenaires et une diplomatie active et efficace	(1) Accompagnement du secteur privé dans la quête de marchés porteurs pour les produits et services de l'UEMOA ; (2) Mise en place d'un mécanisme permettant d'identifier de nouveaux produits et services et de nouveaux marchés potentiels ; (3) Définition de stratégies permettant à l'Union de tirer pleinement partie des opportunités offertes par la mise en œuvre de la ZLECAF ; (4) Consolidation et approfondissement des relations commerciales avec les partenaires économiques existants de l'UEMOA ; (5) Élaboration d'une stratégie de diplomatie économique pour l'UEMOA, en identifiant les objectifs, les priorités et les actions à entreprendre.	Commission de l'UEMOA
ORS 3 : Renforcer la capacité des institutions financières et des structures de veille et de coordination	(1) Renforcement des compétences techniques des fonctionnaires, des mécanismes de planification stratégique et de suivi et évaluation ; (2) Amélioration des capacités de collecte et d'analyse des données économiques et financières.	Institutions de l'Union
ORS 4 : Renforcer la coopération et le partenariat entre l'UEMOA, la CEDEAO et les autres organisations régionales	(1) Redéfinition et renforcement des cadres d'échanges et de partenariat entre l'UEMOA et les autres organisations régionales et internationales ; (2) Renforcement du plaidoyer en faveur de l'accélération du processus d'intégration ; (3) Renforcement des cadres de dialogues inter-institutionnels.	Commission de l'UEMOA, États membres, Comité Interparlementaire (CIP)

Source : CAPEC-CUATPD



7

Principes directeurs et facteurs de succès

7.1. Principes directeurs

La mise en œuvre réussie de la Vision 2040 de l'UEMOA devra être guidée par les principes directeurs suivants :

Leadership et Volonté Politique

L'UEMOA, dans la conduite de la réalisation de cette Vision, doit impulser de manière cohérente les actions et réformes nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés tout en garantissant l'équité sociale et le développement équilibré des États membres. Un leadership affirmé et soutenu, et une volonté politique forte permettront d'insuffler le dynamisme nécessaire pour engendrer des mutations économiques, sociales culturelles et territoriales tant au niveau national, régional qu'international.

Appropriation et Responsabilité Partagée

Ces principes induisent l'implication effective des parties prenantes et leur appropriation, en tant que bénéficiaires, acteurs de mise en œuvre et acteurs preneurs de décision dans la bonne réalisation de la Vision. Il est donc nécessaire que chaque partie prenante (États membres, Commission de l'UEMOA, autres Organes, Institutions spécialisées, OSC, secteur privé, etc.) joue son rôle de manière efficace à toutes les étapes de la réalisation de la Vision.

Complémentarité et Subsidiarité

La bonne réalisation de la Vision 2040 nécessite des interventions complémentaires au niveau local, national et communautaire afin d'assurer une cohérence globale dans les réponses aux défis et enjeux de la région. Cette complémentarité doit permettre d'exploiter les avantages comparatifs des parties prenantes et les synergies à créer à tous les niveaux pour garantir une réalisation harmonieuse de la Vision dans le respect du principe de subsidiarité.

Transparence et Redevabilité

Des mécanismes garantissant la transparence, la reddition des comptes et le contrôle des différentes structures de décision, de suivi, et de mise en œuvre seront indispensables pour soutenir la gouvernance globale autour de la Vision 2040 et les processus participatifs nécessaires à sa concrétisation.

Durabilité

La durabilité des programmes est un facteur clé d'amélioration continue du bien-être communautaire. Par conséquent, la pérennité des politiques, programmes ou projets dans le cadre de la Vision 2040 sera nécessaire pour l'optimisation de leur impact sur le processus de développement de l'Union.

7.2. Facteurs de succès

7.2.1. Un cadre institutionnel efficace de mise en œuvre de la Vision

L'architecture institutionnelle de mise en œuvre de la Vision doit être efficace et appropriée avec des moyens conséquents de financement et des compétences avérées. Ce cadre doit fonctionner à travers des mécanismes garantissant une coordination efficace des actions. L'allocation des ressources dans le cadre de la mise en œuvre de la Vision doit être guidée par un souci permanent de recherche d'efficacité.

Chaque État membre devra faire l'alignement de ses stratégies nationales sur la Vision 2040 de l'Union et rendre compte à travers un rapport annuel pays sur la mise en œuvre des actions prioritaires de la Vision de l'UEMOA.

7.2.2. Mobilisation des ressources et Financement

La mobilisation effective des ressources financières concrétisant l'engagement politique des États et des Partenaires Techniques et Financiers constitue un facteur fondamental de réalisation de la Vision. Si les produits du Prélèvement communautaire représentent la source la plus importante de financement de l'UEMOA, ces ressources restent insuffisantes comparativement aux besoins ; et pourtant les pays ne s'en acquittent pas régulièrement. L'UEMOA dépend également de financements extérieurs, notamment ceux des Partenaires Techniques et Financiers. Il est donc primordial que les États membres se donnent les moyens d'une relative autonomie financière et, par conséquent, réalisent davantage d'efforts pour doter l'Institution des moyens nécessaires à la mise en œuvre de la Vision 2040.

7.2.3. Partenariats, coopération et coordination

La coopération au développement et la mise en place de partenariats stratégiques gagnant-gagnant aussi bien au niveau bilatéral que multilatéral sont nécessaires au succès de la Vision 2040. Ainsi, de bonnes stratégies de coopération et de partenariats s'imposent pour accélérer le processus d'intégration des pays de l'UEMOA et voir se concrétiser la Vision de développement de la région à l'horizon 2040. Une coordination efficace de ces partenariats et des différents cadres stratégiques de moyen terme est essentielle pour mobiliser tous ces acteurs autour de l'agenda commun de la Vision 2040.

7.2.4. Renforcement de la fonction prospective

La Vision 2040 de l'Union est un exercice de prospective qui ambitionne de positionner l'Union dans le long terme en tenant compte des enjeux en cours et émergents qui doivent être analysés sur la longue durée et de façon continue. La finalisation de ce processus ne doit pas mettre un terme à la réflexion prospective au sein de la Commission. Il faudra donc veiller au développement de la fonction prospective au sein de la Commission ainsi que dans les États membres afin de renforcer la capacité de proactivité de nos États qui font constamment face à des mutations accélérées dans son environnement interne et externe. Ainsi, cette étude réalisée à l'échelle de toute l'Union et traitant de toutes les thématiques, peut se poursuivre à travers des études prospectives sur des secteurs jugés clés pour l'avenir de l'Union comme l'Économie numérique,

l'Éducation-Formation, la sécurité et la paix, etc. Ces produits de la réflexion prospective pérenne vont alimenter les travaux d'Intelligence économique en général et de veille stratégique en particulier afin de suivre les trajectoires d'évolution de l'Union déclinées à travers les différents scénarios. C'est le gage de la préservation des acquis chèrement obtenus d'une part, et de l'anticipation sur les risques et menaces d'autre part, qui peuvent saper tous ces efforts engrangés durant les décennies antérieures par les gouvernants et les populations.

7.2.5. Suivi et évaluation

Une bonne planification, associée à un suivi et une évaluation efficaces, peut jouer un rôle fondamental dans l'amélioration de l'efficacité des programmes et projets dans le cadre de la mise en œuvre de la Vision stratégique 2040 de l'UEMOA. Les mécanismes efficaces de suivi et d'évaluation aident à tirer les informations pertinentes des activités passées et en cours pour en faire la base de correction, d'ajustement ou de réorientation des projets et programmes en cours d'exécution. Par ailleurs, le suivi-évaluation alimente la veille stratégique et aide ainsi à la réalisation efficiente des objectifs fixés dans le temps et l'espace.

Pour ce faire, il faudrait notamment (i) renforcer les institutions de collecte et de gestion de l'information statistique ; (ii) mettre en place des indicateurs de ressources, de réalisation, de résultats et d'impacts appropriés et des indicateurs avancés d'alerte ; (iii) développer, en collaboration avec les principaux acteurs concernés, des Indicateurs Clés de Performance (IPC) pour suivre les programmes et formuler des recommandations visant à améliorer l'efficacité et l'efficience de l'exécution desdits programmes ; (iv) mettre en place une structure transversale de veille stratégique.

7.2.6. Communication, Plaidoyer et Sensibilisation

Le succès de la Vision 2040 impose la connaissance de celle-ci et de ses déclinaisons, leur appropriation et l'engagement de toutes les parties prenantes.

La communication efficace joue un rôle central pour promouvoir l'alignement des objectifs stratégiques au sein des différents États membres, faciliter la coordination des politiques économiques et monétaires, et renforcer la confiance mutuelle. Une communication transparente et ouverte favorise la compréhension et l'adhésion des parties prenantes aux objectifs communs, tout en réduisant les malentendus potentiels. En établissant des canaux de communication clairs, inclusifs et multidirectionnels, l'UEMOA peut renforcer la cohésion et la collaboration au sein de la région ; ce qui est essentiel pour garantir la mise en œuvre réussie de cette Vision prospective et le développement économique durable dans la sous-région ouest-africaine.

Ainsi, la Commission, en synergie avec les autres Institutions de l'UEMOA, devra développer ***une stratégie efficace de communication, de plaidoyer et de sensibilisation*** adaptée, qui constitue l'une des diligences majeures de la mise en œuvre de la vision. Cette stratégie visera non seulement les États membres, les différentes Institutions de l'UEMOA mais aussi les communautés dans leurs différentes composantes. Les communautés et institutions locales, nationales, et régionales mais aussi les Partenaires Techniques et Financiers bilatéraux et multilatéraux, devront donc être pris en compte dans les plans de communication, de plaidoyer et de sensibilisation.

Conclusion

La Vision retenue pour l'UEMOA est énoncée comme suit : « L'UEMOA, un espace économique et monétaire durablement intégré, paisible et prospère, ouvert sur l'Afrique, avec une position stratégique consolidée dans le monde.

Ainsi, à l'horizon 2040, l'UEMOA ambitionne d'être un espace dynamique, caractérisé par la paix et par un développement économique, monétaire et financier durable, une prospérité partagée et des Institutions solides, soutenues par des investissements de qualité dans le capital humain. L'UEMOA aspire, en outre, à jouer un rôle de premier plan dans le processus d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest, tout en consolidant sa position stratégique en tant qu'acteur influent sur les scènes régionale et internationale.

La Vision de l'UEMOA est bâtie sur 5 piliers que sont :

- (i) l'UEMOA, un espace sécurisé doté d'institutions fortes ;
- (ii) l'UEMOA, un espace économique, monétaire et financier durable, et prospère ;
- (iii) l'UEMOA, catalyseur de l'aboutissement de l'intégration en Afrique de l'Ouest ;
- (iv) l'UEMOA, un espace avec une population épanouie ;
- (v) l'UEMOA, une Union consolidant sa position stratégique sur les scènes régionale et internationale.

Les orientations stratégiques qui en découlent serviront de base à la mise en place d'un cadre opérationnel à moyen et court termes dans la phase de planification, afin d'aider l'Union à concrétiser sa vision de développement. Ces orientations stratégiques qui constitueront les produits d'entrée dans la phase de la planification feront l'objet de priorisation sur des horizons intermédiaires afin d'en extraire celles qui devront être déclinées en actions pour le prochain Plan Stratégique de Développement de cette Union.

L'étape de la mise en œuvre devra trouver les ressorts nécessaires pour favoriser une appropriation de la Vision 2040 par les différentes parties prenantes, notamment les populations, les Autorités nationales, les Organisations de la société civile et les partenaires au développement. Elle appellera de la part des dirigeants beaucoup d'ingéniosité en termes de gouvernance et devra être portée par un leadership de haut niveau. En outre, la mise en œuvre de la Vision 2040 doit bénéficier, entre autres, d'un cadre institutionnel approprié, d'une mobilisation suffisante de ressources financières et de dispositifs de suivi et évaluation efficaces. Ces facteurs sont essentiels pour garantir les chances de concrétisation de la Vision souhaitée par l'UEMOA à l'horizon 2040.

En outre, la parfaite articulation entre la Vision 2040 et les Cadres stratégiques à moyen terme successifs, qui seront élaborés pour sa mise en œuvre, sera un gage de succès de cette ambition commune.

Bibliographie

- Arimah, B., (2017). Infrastructure as a Catalyst for the Prosperity of African Cities. Procedia Engineering, 198, pp. 245-266.
- BAD, BMICE, Auclair, A. G., Cai, Y., & Dauphin, J. F., (2019). L'intégration économique du Maghreb : défis et opportunités du secteur privé, 265.2018 p.
- Bansept, I., & Tenenbaum, E., (2022). Après Barkhane : repenser la posture stratégique française en Afrique de l'Ouest, 70 p.
- BCEAO, (2018). Note d'information (de 2018 à 2022).
- BCEAO, (2010). Rapports annuels (de 2010 à 2023).
- BCEAO, (2021). Tableau de bord de l'inclusion financière au titre de l'année 2021, 11 p.
- BCEAO, (2022). Rapport sur le commerce extérieur de l'UEMOA en 2021.
- BCEAO, (2023). Rapport sur la politique monétaire dans l'UMOA.
- Bocquier, P., & Traoré, S., (2000). Urbanisation et dynamique migratoire en Afrique de l'Ouest : la croissance urbaine en panne. Urbanisation et dynamique migratoire en Afrique de l'Ouest, 1-154 p.
- Centre d'Études stratégique de l'Afrique, (2021). « La menace croissante de l'extrémisme violent en Afrique occidentale côtière, <https://africacenter.org/fr/spotlight/la-menace-croissante-de-l-extremisme-violent-en-afrique-occidentale-cotiere/> 1 avril 2021.
- CUA/OCDE, (2021). « Dynamiques du développement en Afrique 2021 : transformation digitale et qualité de l'emploi », 316 p. © CUA/OCDE 2021
- Direction générale du trésor français, (2022). Rapport « commerce bilatéral entre la France et les pays de l'UEMOA en 2021 », <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/CI/commerce-bilateral-entre-la-france-et-les-pays-de-l-uemoa-en-2021mars-2022>.
- Elah, R. E., & Ngouna, S., (2014). Les Politiques Agricoles Communes et la Sécurité Alimentaire : le cas des pays de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale [The common agricultural policy and food security: the case of the Economic and Monetary Community of Central Africa's countries]. International Journal of Innovation and Applied Studies, 7(1), 17 p.25.
- Fox, L., & Gandhi, D., (2021). Youth employment in sub-Saharan Africa: Progress and prospects, 36 p.
- Gbamé BAME, H. D. (2022). Libéralisation des télécommunications et performance du secteur de la téléphonie mobile dans les pays de l'UEMOA. International Journal of Economic Studies and Management (IJESM), 2(1), 01-22.
- Godet, M., (2006). Prospective stratégique : Problèmes et méthodes, Paris, Cahiers du LIPSON n°20, 92 p.
- Godet, M., (2007). Manuel de prospective stratégique-Tome 2-3^{ème} édition-L'Art et la méthode, Dunod.
- Guei, P., (2013). Convergence des politiques macroéconomiques et croissance économique en UEMOA (Doctoral dissertation, Tours).
- IFDD & UEMOA, (2020). Atlas de l'énergie dans l'espace UEMOA, 155 p.
- IFDD & UEMOA, (2019). Chiffres clés sur l'énergie dans l'UEMOA, 1-2019 p.

- Institut d'Étude de Sécurité (ISS), (2022). « Attentats terroristes sur les côtes ouest-africaines : la partie émergée de l'iceberg », <https://issafrica.org/fr/iss-today/attentats-terroristes-sur-les-cotes-ouest-africaines-la-partie-emergee-de-l-iceberg09> Mars 2022
- Iyoha, M., & Okim, A., (2017). The impact of trade on economic growth in ECOWAS countries: Evidence from panel data. *CBN Journal of Applied Statistics*, 8(1), pp. 23-49.
- JICA, (2018). Projet du plan directeur de l'aménagement des corridors pour l'aménagement des corridors pour l'anneau de croissance en Afrique de l'Ouest, Rapport final, Volume 1, 251 p.
- Kouassi, K. S., (2012). La prospective territoriale au service de la conservation des aires protégées en Côte d'Ivoire : les exemples comparés des parcs nationaux de Taï et de la Marahoué, Thèse unique de doctorat en géographie, Université Félix Houphouët Boigny, 452 p.
- Ladan, M. T., (2018). Achieving sustainable development goals through effective domestic laws and policies on environment and climate change. *Env'l. Pol'y & L.*, 48, 42 p.
- Maíra Martini, "Illegal, 2013. Unreported and Unregulated Fishing and Corruption," U4 Expert Answer No.392 (Berlin: Transparency International), 9 p.
- Momeka, R. L., Ngezirabona, S. V., & Makinde, S., (2022). Impact de l'intégration régionale sur le niveau de vie dans les pays membres : Analyse comparative de la CEPGL et l'EAC. Repères et Perspectives Économiques, 6 p.
- Nguembock, S., (2022). Les relations économiques entre la France et l'Afrique face aux enjeux géopolitiques et géoéconomiques. *Diplomatie*, (116), 52-56., pp. 52-56.
- Nubukpo, K., (2013). Cinquante ans d'Union monétaire ouest africaine : qu'avons-nous appris ? *Revue d'économie financière*, 110, 145-164. <https://doi.org/10.3917/eco.110.0145>
- Nubukpo, K., Temple, L., & Alexandre, C., (2020). Innovation numérique et transformation structurelle des économies africaines francophones, opportunités risquées pour le développement, 12 p.
- Richez-Battesti, N., Petrella, F., & Vallade, D., (2012). L'innovation sociale, une notion aux usages pluriels : Quels enjeux et défis pour l'analyse ? *Innovations*, (2), pp. 15-36.
- Safaeimanesh, S., & Jenkins, G. P., (2020). Trade facilitation and its impacts on the economic welfare and sustainable development of the ECOWAS region. *Sustainability*, 13(1), 164 p.
- Schiere, R., Ndikumana, L., & Walkenhorst, P., (2011). La Chine et l'Afrique : un nouveau partenariat pour le développement. Groupe de la banque africaine de développement, 5 p.
- Suma, D. F., (2007). The external debt crisis and its impact on economic growth and investment in Sub-Saharan Africa. A regional econometric approach of ECOWAS countries, 217 p.
- UEMOA, (2020). Projet d'assistance technique du Don IDA pour l'accès au financement du logement abordable (PFLA), Rapport 2020, Ouagadougou, 35 p.
- UEMOA, (2022). Évaluation des usages numériques et politiques nationales en matière d'utilisation de masse du numérique dans l'espace UEMOA 2020, Rapport provisoire, 322 p.
- UEMOA, (2011). L'UEMOA en 2020, Rapport du Panel de Haut niveau, Ouagadougou, 90 p.
- UEMOA, (2019). 25 ans de progrès vers l'intégration régionale, Volume 1, Document principal : résumé et échanges, Ouagadougou, 66 p.
- UEMOA, (2019). Schéma de Développement de l'Espace Régional de l'UEMOA (SDER) Horizon 2040, Rapport final, Ouagadougou, 176 p.

UEMOA, (2019). Schéma de Développement de l'Espace Régional de l'UEMOA (SDER), Atlas cartographique, Ouagadougou, 62 p.

UEMOA, (2022). Le programme commun du transport aérien dans les États membres de l'UEMOA, Ouagadougou, 24 p.

UEMOA, (2023). Rapport semestriel d'exécution de la surveillance multilatérale, Rapport provisoire, 90 p.

World Bank Group, (2020).The African Continental Free Trade Area: Economic and Distributional Effects. Washington, DC: World Bank. doi:10.1596/978-1-4648-1559-1, 162 p.

Webographie

La Base des Données Économiques et Financières de la BCEAO : <https://edenpub.bceao.int/>, consultée en octobre 2023

<https://www.agenceecofin.com>, classement des ports à conteneurs les plus performants en Afrique en 2022, consulté le 24 octobre 2023

http://www.uemoa.int/sites/default/files/bibliotheque/pages_-_aa0599.pdf

<https://audifiscsn.com/numerique/>

<https://ecdpm.org/work/secteur-extractif-perspectives-africaines-volume-3-numero-7-juillet-aout-2014/le-secteur-extractif-au-sein-de-lunion-Économique-et-monetaire-ouest-africaine-uemoa-dynamiques-regionales-et-levier-de-croissance>

<http://news.aniamey.com/h/104020.html>

<https://fr.allafrica.com/stories/201903040590.html>

<https://noisydigital.com/les-chiffres-du-numerique-en-2021-au-senegal/>

<https://www.banquemoniale.org/fr/news/press-release/2022/06/13/afw-cote-divoire-secteur-numerique-vecteur-une-economie-emergente>

<https://www.bceao.int/fr/documents/communication-du-gouverneur-de-la-bceao-sur-le-theme-role-de-la-bceao-dans-le>

ICT development index (2017), <https://www.itu.int/net4/ITU-D/idi/2017/index.html>

The World Telecommunication/ICT Indicators Database, <https://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Pages/publications/wtid.aspx>

World Bank Group, World development indicators, <https://databank.worldbank.org/source/world-development-indicators>

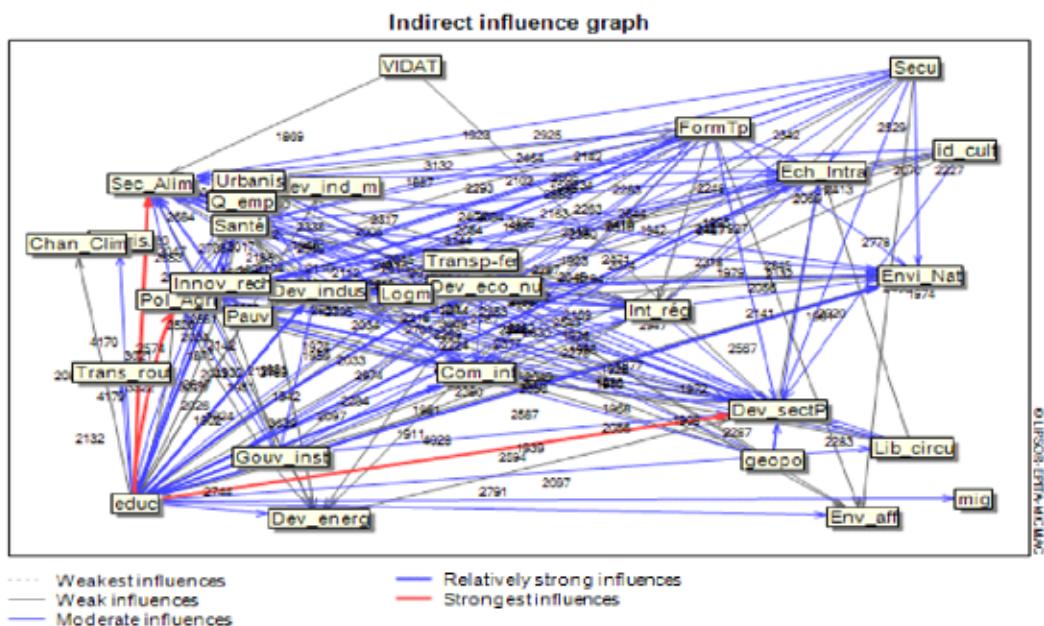
Annexes

ANNEXE 1. Liste des variables de l'analyse structurelle

N°	Variable	Code
1	Géopolitique	geopol
2	Gouvernance institutionnelle	Gouv_insti
3	État de droit	État_droit
4	Stabilité sociopolitique	Stab_socio
5	Sécurité	Secu
6	Corruption	Corr
7	Intégration régionale	Int_rég
8	Échanges intracommunautaires	Ech_intra
9	Surveillance multilatérale	Su_Mu
10	Situation monétaire	Si_Mo
11	Viabilité de la dette de l'État	VIDAT
12	Développement industriel	Dev_ind
13	Développement de l'économie numérique	Dev_eco_nu
14	Énergie	Dev_energ
15	Développement du secteur privé	Dev_sectP
16	Environnement des affaires	Env_aff
17	Développement de l'industrie minière	Dev_ind_mi
18	Urbanisation	Urbanis
19	Schéma de développement de l'espace régional	SDER
20	Transport routier	Trans_rout
21	Transport ferroviaire	Transp_fer
22	Transport maritime	Trans_mar
23	Transport aérien	Trans_aér
24	Logements	Logm
25	Démographie	Démo
26	Santé	Santé
27	Éducation	Educ
28	Formation technique et professionnelle	FormTp
29	Qualité de l'emploi	Q_emp
30	Pauvreté	Pauv
31	Protection sociale	Prot_soc
32	Migration	mig
33	Jeunesse	jeun
34	Genre	genre
35	Culture	id_cult
36	Tourisme	Touris.
37	Environnement naturel	Env_nat
38	Changement climatique	Chan_Clim
39	Politique agricole	Pol_Agri
40	Sécurité alimentaire	Sec_Alitm
41	Innovation et recherche	Innov_rech
42	Commerce international	Com_int
43	Libre circulation des personnes et des biens	Lib_circu

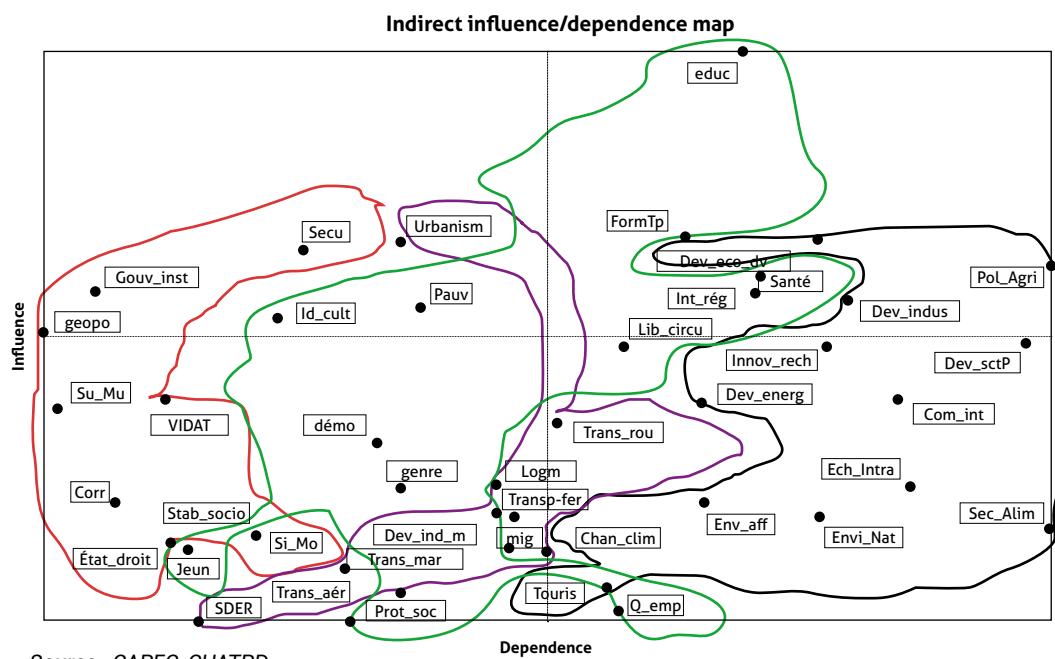
Source : CAPEC-CUATPD

ANNEXE 2. Graphe des influences dépendance-indirectes



Source : CAPEC-CUATPD

ANNEXE 3. Identification des patatoïdes



Source : CAPEC-CUATPD

ANNEXE 4 : Glossaire

Expression/mot	Définition
Analyse morphologique	C'est une approche analytique qui consiste à décomposer un sujet, un système ou un problème en différentes dimensions ou variables, puis à les combiner de manière à générer de nouvelles idées ou à explorer les futurs possibles. Elle vise à explorer les différentes composantes d'un sujet et à comprendre comment elles interagissent pour façonnner des résultats ou des scénarios potentiels. L'analyse morphologique permet d'explorer différentes combinaisons hypothétiques de variables pour mieux appréhender les complexités d'un système et générer des perspectives utiles à la prise de décision ou à la planification stratégique.
Influence	L'effet qu'une variable peut avoir sur une autre du système. Elle peut être directe ou indirecte. L'influence est directe lorsqu'il est reconnu qu'une variable a un effet certain sur une autre variable, qui ne passe par aucune autre variable du système. Dans la démarche prospective, on parle d'influence indirecte d'une variable sur une autre lorsque cette influence se fait à travers d'autres variables intermédiaires. Autrement dit, il s'agit d'une relation où une variable n'a pas d'effet direct sur une autre variable, mais son impact se transmet par le biais d'autres facteurs intermédiaires.
MICMAC	Pour mieux comprendre, voici un exemple simplifié : Supposons que vous étudiez l'impact de l'éducation sur le revenu des individus. Dans une approche directe, vous pourriez analyser directement la relation entre le niveau d'éducation et le revenu. Cependant, dans une approche indirecte, vous pouvez considérer que l'éducation influence d'autres variables, telles que les compétences acquises, l'accès à l'emploi, ou encore le statut socio-économique, qui, à leur tour, ont un impact sur le revenu.
Orientation stratégique	C'est un plan d'actions qui mène à la réalisation des objectifs et de la vision qu'une organisation, un individu ou un État se fixe.
Patatoïde	Surface au contour irrégulier dont la forme évoque la section longitudinale d'une pomme de terre. Dans le cadre de l'analyse structurelle, la patatoïde représente un thème prospectif regroupant un ensemble de variables qui se rapprochent géographiquement et/ou sémantiquement dans le plan influence-dépendance du MICMAC.
Scénario	C'est la description d'une situation future et du cheminement cohérent des événements permettant de passer de la situation présente à cette situation future. Le scénario n'est pas la réalité future, mais un moyen de se la représenter en vue d'éclairer l'action présente à la lumière des futurs possibles et souhaitables.

Expression/mot	Définition
Scénario alternatif	C'est un scénario qui fait référence à une possibilité différente ou alternative par rapport à un scénario principal ou prédominant. Dans le cadre de la planification stratégique ou de la prospective, les scénarios alternatifs sont des récits ou des projections qui explorent des voies alternatives et potentiellement divergentes par rapport à une trajectoire prévue ou attendue. Ces scénarios fournissent une vision alternative des futurs possibles en tenant compte de différentes hypothèses, tendances ou facteurs qui pourraient influencer le résultat final. Les scénarios alternatifs permettent d'élargir la réflexion, d'anticiper les risques ou les opportunités et de prendre en compte les différentes perspectives pour une meilleure prise de décision. Ils sont utiles pour explorer des voies alternatives et préparer des plans d'actions adaptés à différents contextes ou évolutions possibles.
Scénario idyllique	C'est un scénario qui décrit un futur parfait, harmonieux et idéal. Il représente une vision extrêmement positive et sans faille de ce que pourrait être l'avenir. Dans un scénario idyllique, tous les problèmes et défis ont été résolus, les relations sont harmonieuses, et les résultats sont largement bénéfiques pour tous les acteurs impliqués. Ce type de scénario met l'accent sur l'accomplissement des aspirations les plus élevées, la réalisation des objectifs les plus ambitieux et l'absence de contraintes ou d'obstacles significatifs. Bien qu'un scénario idyllique puisse être utile pour inspirer et motiver, il est important de le considérer avec une certaine prudence, en tenant compte des réalités et des complexités inhérentes à tout processus de changement ou de développement.
Scénario pessimiste	C'est un scénario qui décrit un futur défavorable, négatif ou sombre. Il met en avant des résultats indésirables, des défis accrus, voire des conséquences graves ou catastrophiques. Dans un scénario pessimiste, les tendances actuelles ou les facteurs prédominants conduisent à des problèmes croissants, à des crises ou à des échecs dans différents domaines. Ce type de scénario peut être utilisé pour anticiper les risques, les menaces et les conséquences négatives potentielles, afin de prendre des mesures préventives ou de mieux se préparer aux défis à venir. Toutefois, il est important de noter que les scénarios pessimistes ne sont pas des prédictions certaines et peuvent être influencés par des actions correctives, des initiatives de changement ou des événements inattendus qui pourraient modifier la trajectoire future.
Système	Dans la démarche prospective, un système représente un ensemble d'éléments interconnectés qui fonctionnent ensemble pour atteindre un objectif commun ou pour produire des effets spécifiques. Un système peut être physique, social, économique, politique, technologique, écologique, etc.
Vision	C'est une image partagée et décrite en termes précis d'un futur souhaité. Elle est constituée de finalités et d'objectifs qui peuvent indiquer la direction à long terme et qui doivent guider la stratégie collective des décideurs politiques, des parties prenantes et des citoyens. Elle peut être composée de quatre éléments : finalités (buts généraux), projets majeurs qui dessinent le futur, système de valeurs partagées et volonté collective d'atteindre des objectifs.



Scannez ici
la version digitale



COMMISSION DE L'UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE

380, Avenue du Professeur Joseph KI-ZERBO
01 BP 543 Ouagadougou 01 - Burkina Faso

Tél. : +226 25 31 88 73 à 76

E-mail : commission@uemoa.int

www.uemoa.int

- <https://www.facebook.com/UEMOAOfficielle/>
- https://x.com/UEMOA_officiel
- <https://www.youtube.com/c/UEMOAOfficiel>